



AVIS DU CESER SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024 DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE



Avis du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional

Assemblée Plénière du 14 novembre 2023

Le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER) est l'Assemblée consultative, instituée par la loi du 05 juillet 1972, placée au côté du Conseil Régional, avec lequel il constitue la Région.

Composé de membres issus d'organisations socioprofessionnelles diverses représentant la société civile organisée et reconnus pour leurs compétences, leur sens de l'intérêt général et leur expérience, le CESER est un lieu d'écoute, d'échange, un laboratoire d'idées pour répondre aux besoins des citoyens.

Le dialogue instauré doit permettre d'aboutir à une vision partagée de l'intérêt régional, au-delà de tout clivage.

Les avis du CESER, rendus dans le cadre d'une saisine obligatoire de la Présidente du Conseil régional ou d'une autosaisine, constituent de véritables outils d'aide à la décision publique.

Assemblée Plénière du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Le 14 novembre 2023

**AVIS DU CESER
SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024
DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

Avis adopté

Rapporteure : **Géraldine RUSCASSIER**

**Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**

SOMMAIRE

DISCOURS INTRODUCTIF
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

**AVIS DU CESER SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024
DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

EXPLICATIONS DE VOTE

**DISCOURS INTRODUCTIF
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

DISCOURS INTRODUCTIF
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

Madame la Vice-Présidente de Région, représentant la Présidente de la Région,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
Mesdames, Messieurs,
Chères et chers collègues,

Nous sommes réunis ce matin au Musée Narbo Via ...

.../...

Une assemblée plénière qui sera consacrée à la présentation et au vote de trois projets d'Avis :

- Le 1^{er} a trait au logement – un sujet de plus en plus prégnant dans l'actualité - « Pour une politique régionale du logement ambitieuse face à l'urgence sociale et écologique » préparé dans le cadre d'une autosaisine par la commission « Aménagement du territoire – Politiques environnementales et énergétiques – Transport – Infrastructures - Numérique - Logement » présidée par Christine CARLESSO.
Les co-rapporteuses sont Émilie TABERLY et Sabine VENIEL- LE NAVENNEC ;
- Le 2^e relatif à « La filière audiovisuelle et cinématographique en Occitanie », préparé dans le cadre d'une autosaisine par la commission « Santé – Culture – Sport – Cohésion sociale » présidée par Gisèle DESMONTS.
La rapporteure est Marie-Martine LIMONGI ;
- Et enfin le 3^e rapport « Avis du CESER sur les Orientations budgétaires 2024 de la Région Occitanie », rendu sur saisine obligatoire de la Présidente de Région, dans le cadre du débat sur les orientations budgétaires, moment incontournable de la préparation du budget de la collectivité pour l'année à venir. Ce projet d'Avis a été établi par la commission « Finances – Politiques contractuelles – Europe – Suivi et Évaluation des politiques publiques » présidée par Bruno LAFAGE.
La rapporteure est Géraldine RUSCASSIER.

Je remercie les présidentes et présidents de commissions, les conseillères, les conseillers et les chargé(e)s de mission pour le travail accompli dans les délais impartis.

Mes remerciements s'adressent également à Marie PIQUE, Vice-Présidente de la Région en charge des solidarités, des services publics et de la vie associative, représentant la Présidente de Région, qui a contribué à notre Avis sur le logement par son audition devant la commission du CESER, et qui est aujourd'hui présente pour participer à nos travaux et les conclure après le vote.

Notre modèle républicain et ses valeurs Liberté, Égalité, Fraternité et ...Laïcité à défendre et préserver !

L'actualité brûlante de ces dernières semaines m'amène à m'exprimer au nom de notre assemblée.

Nous avons vécu à ce jour une décennie d'horreur en France. Cela a débuté en 2012 près de chez nous, à Toulouse, à Montauban... avec l'exécution d'un jeune professeur Jonathan SANDLER et de trois

enfants juifs de l'école Ozar Hatorah, quelques jours après l'assassinat de trois soldats français, dont deux de confession musulmane, par un disciple de l'islamisme radical Mohamed MERAH.

Pour certains, c'était un fait divers, pour nous, c'était l'affaire de la République, de notre modèle républicain : Liberté - Égalité - Fraternité et Laïcité... La suite nous a donné raison, hélas : l'exécution de la rédaction de Charlie Hebdo, l'Hyper Cacher, le Bataclan il y a 8 ans et 1 jour, le 13 novembre 2015, puis Nice le 14 juillet 2016...

Ensuite il y a eu les assassinats d'hommes et de femmes dans les rues, à leur domicile, dans une église...des policiers, un prêtre...jusqu'à l'horreur de la décapitation du professeur d'histoire Samuel PATY, victime à la fois d'un mensonge calomnieux d'une élève et d'une absence d'écoute et de protection dans son collège.

Ainsi au cœur de la France, un professeur peut être victime de décapitation sans qu'aucun voyant n'ait fonctionné pour le protéger.

Nous avons affirmé notre émotion, notre totale solidarité à la communauté éducative, aux familles, aux parents d'élèves et pris part aux rassemblements du samedi dans les villes d'Occitanie.

Au moment où nous nous souvenions de Samuel PATY, 3 ans après, où la Présidente de la Région nous invitait à une conférence avec l'avocat de Charlie Hebdo Richard MALKA et les auteurs de la bande dessinée « Crayon noir » qui raconte l'histoire de Samuel PATY, l'engrenage et le silence devant ses doutes, ses craintes et ses peurs, un autre professeur, de Lettres cette fois, Dominique BERNARD, enseignant au sein du groupe scolaire Gambetta à Arras était assassiné à l'intérieur de son lycée par un disciple de Daesh qui a également blessé un agent de sécurité.

La minute de silence que je vous propose a pour fonction de nous inciter à réfléchir à la situation de notre pays, aux clarifications nécessaires sur la République et la laïcité, aux solidarités que nous devons avoir à l'égard des enseignants, de la communauté éducative sur les indispensables protections ; mais la plus grande des protections est celle des moyens à déployer pour le développement et l'acquisition des fondamentaux, de la formation à la laïcité que chaque professeur doit avoir pour les transmettre aux élèves et dont nous faisons la promotion depuis 2013.

Le renforcement des moyens financiers pour l'attractivité des métiers de l'enseignement qui sont aussi des vocations, est plus que jamais nécessaire pour un grand service public.

Nous redisons ce matin notre émotion et notre soutien aux enseignants, aux organisations syndicales, aux parents d'élèves.

Bien sûr, nos pensées vont aussi aux familles touchées en Israël par l'exécution de civils juifs le 7 octobre 2023, par une organisation terroriste, le Hamas, et aux otages enlevés. Ces actes rappellent ceux des nazis pendant l'Holocauste.

Les réactions militaires israéliennes faisant suite à ces massacres imposent une autre exigence, celle de la paix, de l'arrêt des armes qui passe par la libération des otages, le cessez-le-feu et une négociation sous l'égide de la communauté internationale pour arrêter les morts atroces de civils palestiniens.

Seule la reconnaissance et la protection de deux États libres et indépendants permettront une paix durable ; il y a suffisamment de terres à partager, l'eau à partager, le soleil pour tous et aussi un bout de Méditerranée.

Après 80 ans d'échecs, d'accords non respectés, et l'assassinat de deux chefs d'État, l'un israélien, l'autre égyptien, qui avaient signé les accords, par leurs propres extrémistes religieux comme celui des responsables politiques qui les avaient préparés et soutenus, la seule question qui reste, c'est, avec qui négocier ? Seulement avec ceux qui reconnaissent à l'autre le droit à un État indépendant.

Pour ces raisons, je vous invite à partager une minute de silence, d'émotion et de solidarité.
Je vous remercie.

Un contexte économique et social toujours difficile

Nous allons débiter nos travaux. Les projets d'Avis qui vont être présentés dans un instant ne peuvent être dissociés du contexte économique et social de la région.

Maintenir un regard constant sur l'activité économique, l'emploi, le cadre et le niveau de vie des habitants est nécessaire pour apporter quelques pistes de réflexion et de solutions pouvant être mises en œuvre afin de faire évoluer nos politiques publiques, qui doivent être davantage volontaristes.

Une pauvreté qui s'enlise en région

L'INSEE, la Chambre de commerce et d'industrie d'Occitanie ont récemment dévoilé leurs études qui montrent une situation économique et sociale critique pour nos territoires occitans, à certains égards. Par ailleurs, les acteurs du secteur de l'habitat et de la construction, les organisations et associations de lutte contre la pauvreté alertent sur les crises du logement et de la pauvreté qui s'enlisent.

Des entreprises, fleurons industriels de la région, sont sous tension : Bosch, le groupe Cahors ex-Maec... avec des emplois menacés.

Mais il y a des secteurs émergents, comme celui de l'audiovisuel et du cinéma, d'autres qui se renforcent, comme celui du nucléaire.

Par ailleurs, des entreprises, à l'instar de celles du secteur de l'artisanat (*BTP, activités artisanales de fabrication, activités de services et de l'alimentation...*) n'hésitent pas, malgré les crises et l'inflation, à accueillir et former en apprentissage une partie de la jeunesse désireuse d'acquérir savoirs et savoir-faire, selon la dernière étude de l'Institut supérieur des métiers (*sur l'année scolaire 2021-2022, ce sont en effet 18 280 jeunes qui ont été accueillis et formés par des entreprises du secteur de l'artisanat sur le territoire...*), mais attention, le secteur du bâtiment en 2024 risque de connaître une grave crise.

Nous le savons depuis quelques années, l'Occitanie est une région qui a un taux de pauvreté important. Le dernier rapport révélé par l'INSEE, le 3 octobre dernier, intitulé « Panorama de la pauvreté en Occitanie », met en exergue une pauvreté qui gagne du terrain en région. Cette étude a été faite en association avec le Préfet de région représenté par le Commissaire à la lutte contre la pauvreté, et cela pour contribuer à la mise en place au 1^{er} janvier 2024 du Pacte des solidarités, porté par le ministère des Solidarités et des Familles.

L'Occitanie est la 4^e région la plus pauvre de France après la Corse, les Hauts-de-France et Sud-PACA, avec 16,8 % de la population régionale qui vit sous le seuil de pauvreté (14,4 % au niveau national), au vu des données de 2020. **Est considérée comme pauvre une personne seule vivant avec moins de 1 120 € par mois (20 % de moins que le SMIC), 1 600 € pour un couple sans enfant et 2 350 € pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans.** Il y a 461 000 ménages pauvres en région. Au-dessus de ce seuil de pauvreté, les personnes dites « modestes » représentent dans l'Hexagone plus d'un quart de la population, une proportion plus faible que dans la région où elle se situe à 27,6 %. En haut de l'échelle des niveaux de vie, 9,7 % de la population est qualifiée « d'aisée ». En Occitanie, cette proportion s'établit à 7,4 %.

Cette pauvreté touche les territoires urbains et ruraux et les individus de façon différenciée. Les territoires de l'ex-région Languedoc-Roussillon sont les plus fortement impactés avec des taux de pauvreté les classant parmi les départements de France métropolitaine les plus pauvres : 20,7 % pour les Pyrénées-Orientales, 20 % pour l'Aude, 19,4 % pour le Gard, et 18,7 % pour l'Hérault. Pour l'ex-Midi-Pyrénées, les deux départements les plus pauvres sont l'Ariège (17,9 %) et le Tarn-et-Garonne (16,3%). Toutefois deux départements affichent des taux de pauvreté en deçà du seuil de national, c'est l'Aveyron (14 %) et la Haute-Garonne (13,3 %) !

Les jeunes (27,2 % de la population âgée de moins de 30 ans), les familles monoparentales, les femmes (davantage concernées par la monoparentalité et occupant des emplois précaires, à faibles revenus), les retraités et propriétaires pauvres dans l'espace rural constituent les populations les plus pauvres.

Les mécanismes de redistribution telles les prestations sociales ont pour effet d'atténuer la pauvreté, ces dernières constituant l'essentiel des revenus des ménages pauvres. L'Occitanie est au 2^e rang des régions de France pour le nombre d'allocataires d'un minima social dans la population des 15 à 64 ans. C'est notre système de solidarité qui permet à notre pays de tenir, c'est le plus élevé d'Europe.

Le rapport de la Chambre de commerce et d'industrie d'Occitanie sur le niveau de vie en région étudié sur l'année 2021, paru le 16 octobre 2023, indique la faiblesse du revenu moyen en Occitanie, inférieur de 11,5 % à la moyenne établie en France métropolitaine (26 163 € par an) ; la région est classée avant-dernière des régions. Est relevée également la faible part de ménages fiscaux imposés, qui n'est que de 41,5 % contre 46,2 % dans l'Hexagone. Ces données s'expliquent au vu du taux de pauvreté élevé, de la part de retraités supérieure à la moyenne nationale, mais aussi du pourcentage de minimas sociaux dans le revenu disponible moyen. Les disparités des revenus s'observent aussi entre les territoires urbains et ruraux.

Par ailleurs, les difficultés liées à l'insertion sur le marché du travail, d'accès à la formation initiale, à la mobilité, à l'accès aux soins et aux services publics ainsi qu'au logement ne sont pas étrangères à cette pauvreté observée en région.

L'Occitanie affiche un taux de chômage important, la classant au 2^e rang : 8,5 % en Occitanie, contre 6,9 % en France métropolitaine (au 2^e trimestre 2023). Pourtant, elle est la 2^e région de France pour la création d'emplois. Paradoxe de tout cela, il y a de forts besoins de main-d'œuvre, des emplois sont non pourvus, des secteurs en tension et les recrutements pourraient être difficiles d'ici 2030 selon la DARES : saisonniers des secteurs du tourisme et de l'agriculture, aides à domicile, infirmiers, personnels d'études et de recherche...

La crise sanitaire mondiale, le conflit en Ukraine qui a généré accélération du prix des matières premières et inflation, qui ont marqué ces trois dernières années, ont freiné l'essor de l'activité économique, et depuis, le retour à une activité normale. L'inflation pèse sur les ménages. Ces récentes crises n'ont fait que renforcer des situations précaires déjà existantes.

L'Occitanie doit être en capacité de réduire la pauvreté. À l'heure où notre pays, notre région, dans le cadre de la nécessaire transition écologique et énergétique, doivent retrouver une économie forte, décarbonée et relocalisée, souveraine, tous ensemble, décideurs politiques, acteurs économiques, associatifs et environnementaux, nous devons être force de propositions et d'actions pour redonner espoir et perspectives d'un avenir meilleur à ces millions d'hommes et de femmes vivant dans la pauvreté.

Une crise du logement sans précédent : propositions du CESER pour une politique régionale du logement ambitieuse face à l'urgence sociale et écologique

Le CESER alerte sur la situation dramatique du logement avec une offre historiquement basse alors que la demande a bondi ces dernières années. L'Avis sur le logement qu'il présente aujourd'hui propose des pistes d'actions pour la mise en œuvre d'une politique du logement ambitieuse.

L'un des facteurs aggravant la pauvreté des ménages est le logement, tel que l'a rappelé l'INSEE. La sur-occupation des résidences principales, c'est-à-dire qu'il manque au moins une pièce par rapport à la norme d'occupation normale, est élevée en Occitanie, c'est 7 % des logements dans la métropole montpelliéraine contre 4,7 % pour Toulouse Métropole. Tous les acteurs de la construction, de l'habitat, du logement social, de l'immobilier déplorent la baisse de constructions neuves, l'augmentation des coûts de construction... Et pour les plus modestes, cet accès au logement est également freiné par les loyers trop élevés proposés dans le parc locatif privé. Par ailleurs, il existe un fossé dans le secteur du logement social entre l'offre et la demande ; l'offre accusant un retard dramatique aggravé par un contexte marqué par une inflation record, l'explosion du coût des matières premières et du prix du foncier. Le logement traverse ainsi une crise majeure sans équivalent depuis l'après-guerre par une offre trop faible.

La France a engagé sa Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) visant à atteindre la neutralité carbone en 2050, avec une volonté d'assurer sa transition écologique indispensable pour lutter contre le dérèglement climatique. À ce même horizon, elle a également fixé pour objectif la zéro artificialisation nette des sols (objectif ZAN).

Face à ces enjeux et aux besoins avérés, la politique du logement doit répondre à la fois au défi climatique et à la transition énergétique, à une démographie croissante, souvent précaire et à une population qui vieillit. Elle doit aussi lutter contre l'habitat indigne, amplifier la production de logements sociaux, accessibles et adaptés tout au long de la vie et faire face à une crise du foncier majeure et à une situation inflationniste préoccupante.

Par ailleurs, la complexité des nombreuses normes, réglementations, dispositifs et de lois ainsi que le nombre d'acteurs relevant de ce secteur du logement ne simplifient pas la recherche des particuliers et la réponse à leurs attentes ainsi que l'action des bailleurs sociaux et la construction des logements sociaux. Il ne faut pas ignorer que la population en Occitanie, comme dit précédemment, est marquée par un faible revenu moyen. Plus de 60 % des habitants d'Occitanie pourrait accéder au logement social. 75 % des locataires en HLM ont des revenus inférieurs à 60 % des plafonds HLM. 66 % des locataires bénéficient de l'APL.

Pour faire face à cette crise majeure du logement, et au regard de l'urgence sociale et environnementale, le CESER préconise un plan d'urgence du logement dans lequel la Région aurait son rôle à jouer.

À noter, le CESER relève dans le rapport de la Région sur les Orientations budgétaires 2024, que celle-ci lance de nouveaux dispositifs à l'instar du Plan habitat durable dont l'objectif est de répondre à la

crise de logements, notamment sociaux, en proposant des logements à faible empreinte environnementale, économes en énergie et accessibles à toutes et tous.

Le CESER préconise également que l'État porte une politique globale et ambitieuse sur l'ensemble du territoire avec des actions pour rénover la fiscalité sur l'immobilier, régionaliser les fonds de la Participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC), simplifier le dispositif MaPrimeRenov' et l'ouvrir au logement social, veiller à l'obligation de recensement des logements accessibles pour les personnes handicapées et âgées, mettre en place une véritable politique du foncier sous l'égide de l'EPF (Etablissement public foncier), soutenir la réhabilitation du parc existant...

Le CESER milite pour une simplification des procédures et des nombreux dispositifs, souvent complexes, que ce soit en matière de législation, d'aides, de règlementations, qui finissent, mis les uns à côté des autres, par gripper le système.

Une filière émergente : la filière audiovisuelle et cinématographique

Toujours au vu des OB 2024, la Région s'engage dans le domaine de la culture, par la mise en œuvre de la stratégie « Occitanie, moteur, on tourne ! » pour renforcer la dynamique régionale autour de la filière audiovisuelle et cinématographique.

Le CESER s'est autosaisi sur ce thème émergent de la filière audiovisuelle et cinématographique en Occitanie par décision de son Bureau le 13 février 2023. En effet, après avoir bénéficié de la présentation du Budget primitif 2023 de la Région Occitanie et de l'audition le 19 janvier 2023 de la vice-présidente de Région en charge de la Culture pour tous, du patrimoine et des langues régionales, Madame Claire FITA, sur la filière audiovisuelle et cinématographique en région, le CESER a souhaité s'intéresser à cette filière afin de découvrir ses réalités territoriales et professionnelles, ses enjeux, ses perspectives et de déterminer les pistes de soutien utiles à préconiser aux différents acteurs publics qui ont vocation à accompagner le développement économique, territorial, social et culturel de ce secteur professionnel et du territoire régional. Le CESER a auditionné de nombreux acteurs de la filière.

L'industrie de l'audiovisuel et du cinéma s'implante en Occitanie et connaît un réel dynamisme depuis 10 ans. L'Occitanie est devenue la 2^e région française en nombre de jours de tournage, après l'Île-de-France, et la 1^{re} en progression de l'emploi dans ce secteur. La Région en charge du développement économique et culturel, ambitionne même une première place dans les années à venir. La politique volontariste de l'État est de faire de l'arc méditerranéen un pôle européen et international de tournage.

Des séries télévisées telles que « Candice Renoir, Demain nous appartient, Un si grand soleil... » sont tournées en région, dans l'Hérault. La région dispose par ailleurs d'un réseau de studios de production et de post production offrant aux professionnels des infrastructures modernes et des services de qualité ; studios qui contribuent à la création d'emplois dans le secteur et stimulent l'économie régionale. Un projet de studio à créer, Pics Studios, à Saint-Gély-du-Fesc, dans la périphérie de Montpellier, est en cours ; un permis de construire pour un pôle cinéma, sur près de 15 hectares, doit être déposé avant la fin de l'année. Il comprendra des plateaux de tournage et un centre de formation. Par ailleurs, France.tv studio va investir 30 millions d'euros dans l'extension, prévue pour 2025, de 4 000 m² de ses studios de Vendargues. L'État soutient ces deux projets qui ont été, au printemps, lauréats de « La grande fabrique de l'image », le volet du plan de relance France 2030 consacré aux studios de tournage, de production numérique et à la formation aux métiers de l'image, et doivent permettre à l'Occitanie de se positionner au niveau international en matière de tournage cinématographique.

L'Occitanie est également connue pour la richesse de ses festivals de cinéma, aux thématiques diverses, dont certains ont acquis, au fil des ans, une renommée et une vocation internationale.

Les collectivités accordent des aides financières aux acteurs de la filière et mettent également à leur disposition des équipements et des services pour faciliter l'activité de tournage. La Région Occitanie soutient particulièrement les industries motrices du développement de la filière : les sites de tournage, les entreprises d'animation, les producteurs de documentaires. Mais sans doute sa contribution la plus notable au soutien de la filière, consiste-t-elle dans la création d'une agence régionale entièrement dédiée à cette filière, intitulée « Occitanie Films », basée à Montpellier.

L'audiovisuel et le cinéma nécessitent, pour leur fonctionnement, un très grand nombre de métiers, la plupart méconnus. L'Occitanie bénéficie d'un réseau d'établissements publics et privés de formation au cinéma qui offrent aux habitants d'Occitanie et d'ailleurs, toute une palette de formations en lien avec la production audiovisuelle et cinématographique.

D'importants investissements régionaux se dessinent, soutenus par la stratégie nationale de l'État. Le développement régional de la filière a jusqu'ici profité des avantages fiscaux, des crédits d'impôts et des subventions consentis par l'État. Ces aides sont remises en cause par un rapport sénatorial de mai 2023, dans une quête d'économies publiques. Le CESER craint que ces perspectives, si elles venaient à se réaliser, ne donnent un coup d'arrêt brutal à la dynamique régionale en cours et souhaite que l'État conforte la stratégie d'investissement et d'industrialisation qu'il a lui-même initiée, en sauvegardant les outils fiscaux et financiers indispensables à la compétitivité de la France sur ce marché.

C'est le moment de conforter l'ensemble de la filière, en adoptant une stratégie globale de développement, qui prenne en compte l'ensemble des métiers et la variété des types de productions (activité de tournage, documentaires, courts et longs métrages de fiction, écriture, métiers techniques, nouveaux métiers et nouvelles formes de diffusion) et qui les aide à accéder à une qualité de création reconnue internationalement et propre à faire rayonner la création régionale.

Cette filière et ce rapport doivent contribuer à l'attractivité de la région, de tous les territoires d'Occitanie. Je m'associe aux remerciements à l'égard des représentants de la Région, Claire FITA et Serge REGOURD, de la DRAC et de tous les professionnels qui ont pris part à nos travaux et qui sont parmi nous ce matin.

Les Orientations budgétaires 2024 de la Région : les préconisations du CESER

Le dernier Avis présenté a trait au débat sur les Orientations budgétaires 2024 de la Région qui s'inscrit dans un contexte global - mondial, national et régional - difficile : la croissance mondiale sera en recul, à 2,9 % en 2024 contre 3,5 % en 2022 et 3 % en 2023, le durcissement des politiques monétaires menées par les banques centrales pour réduire l'inflation, les soutiens budgétaires en baisse compte tenu d'une dette publique historique dont le montant s'élève à 51,7 milliards d'euros pour 2023, et projeté à 71 milliards d'euros pour l'année 2027, les effets du dérèglement climatique sur l'environnement, la biodiversité, l'agriculture, la santé, l'accès à l'eau potable et son usage (entre population et activités économiques), une pauvreté qui gagne du terrain en région, un dynamisme démographique et dans le même temps un vieillissement de la population régionale, un marché du travail qui sera moins porteur dans les mois à venir, les créations d'emploi se ralentissant, une instabilité des ressources financières régionales...

Après une période 2020-2022 marquée par les conséquences financières de la crise et des plans de relance, la Région retrouve progressivement sa stratégie de long terme consistant à préserver une épargne significative, synonyme de solvabilité. En 2023, malgré un contexte inflationniste défavorable, l'autofinancement se stabilise à un niveau légèrement inférieur à 500 millions d'euros.

Les projections 2023-2027 sont fondées sur une progression relativement lente des ressources régionales, excepté 2023, du fait de la hausse des fonds européens (fin de programmation) et de la dynamique de la TVA, même si la décélération se précise. Les autres recettes évoluent globalement de manière très lente, voire diminuent (TICPE, cartes grises et dotations d'État). La progression des dépenses de fonctionnement est amplifiée par l'inflation, essentiellement dans le domaine des transports routiers et ferroviaires, les lycées (surcoûts énergétiques), la masse salariale (hausse du point d'indice décidée par l'État) et les charges financières. Au vu de ces conditions, la Région souhaite préserver l'autofinancement brut à un niveau compris entre 450 et 500 millions d'euros, pérenniser le financement majoritaire des dépenses d'investissement par des ressources propres (épargne et recettes d'investissement), maîtriser les dépenses de fonctionnement combiné à une revisite des politiques publiques (+ 2,0 %/an en moyenne sur la période 2024-2027, soit une stabilité en volume), réaliser un haut niveau d'investissement (PPI de 5,8 milliards d'euros sur la période 2022-2027). Les investissements sont révisés à la baisse pour tenir compte de cette nouvelle conjoncture, de 6,2 milliards d'euros à 5,8 milliards d'euros. Il s'agit donc pour le CESER d'une stratégie financière prudente, claire et maîtrisée dans la continuité des Orientations budgétaires 2023.

La Région s'engage ainsi à poursuivre son action en faveur d'un modèle de développement fondé sur la justice sociale et environnementale, ainsi que sur la souveraineté industrielle, énergétique, sanitaire et alimentaire. Elle se veut ainsi protectrice au quotidien tout en travaillant à la transition écologique et énergétique, au rééquilibrage territorial économique régional...

Le CESER a analysé le rapport d'Orientations budgétaires 2024 en appréhendant les continuités, nouveautés, ruptures et manques de ce nouveau cycle 2024 par rapport aux cycles antérieurs. Il note les ambitions d'action très larges du Conseil régional, qui en plus de ses compétences majeures que sont les transports, les lycées, la formation professionnelle, l'aménagement du territoire et l'environnement, le développement économique, investit les domaines de la santé en particulier, de la solidarité et de l'inclusion, la culture et le sport, la gestion de l'eau, etc. Au regard du contexte actuel, de tels choix peuvent se comprendre mais le CESER s'interroge : la Région, a-t-elle réellement les moyens financiers pour assumer pleinement toutes ses ambitions affichées ?

Dans son analyse du Compte administratif 2022, le CESER insiste sur l'insuffisance des financements (3,62 milliards d'euros par an au BP 2023, pour 6 millions d'habitants), compte tenu des investissements massifs à réaliser dans tous les domaines (transports, lycées, formation professionnelle, développement économique, logement, transition écologique, etc.) alors que les finances publiques nationales sont dégradées. La question du financement des Régions et de leur autonomie fiscale, mais également de leurs prérogatives se pose au regard des problématiques auxquelles elles sont confrontées.

Le CESER constate que les marges de manœuvre sont étroites, voire inexistantes. Le Conseil régional « n'a pas la main » sur ses recettes, qui dépendent de la conjoncture nationale, via la TVA, et des choix politiques du gouvernement (par exemple la décision sur l'exonération de la taxe sur les cartes grises pour les véhicules électriques entraîne une perte estimée de 19 millions d'euros). Le CESER plaide donc pour une réforme de la fiscalité locale, pour apporter des marges de manœuvre financière.

Le CESER réclame également une stratégie d'évaluation afin de mesurer l'efficacité et l'efficacités des politiques menées. C'est un préalable nécessaire pour faire des choix et prioriser les actions, compte tenu de la diminution des ressources. Le CESER souhaite être associé, prolongeant ainsi la dynamique créée avec la co-construction d'un référentiel d'évaluation autour de l'un des dix plans du Pacte vert.

Si le CESER comprend et approuve la stratégie financière prudente de ces OB 2024, il regrette le manque de visibilité quant à la traduction concrète de ces baisses d'investissements dans les politiques publiques régionales. En effet, les orientations budgétaires manquent d'orientations politiques.

De plus, dans la mesure où les perspectives à court terme d'augmentation de ses finances semblent inexistantes, le CESER réitère la nécessité d'innover et d'expérimenter afin de tenter de « faire mieux, avec moins ».

Un soutien aux filières et la bataille des compétences

En matière de soutien aux autres filières, d'emplois, de formation, le CESER est au cœur de l'action. Je suis depuis quelques années maintenant, au nom de notre Assemblée, les dossiers de nos fleurons industriels en difficulté :

- Bosch à Rodez, la SAM à Decazeville : la filière automobile en Occitanie est en difficulté ces dernières années, la crise du diesel impactant le maintien de l'activité et des emplois. En effet, ce secteur est soumis à une révolution technologique à marche forcée, avec la fin des moteurs thermiques en 2035, et la nécessaire transformation de notre appareil de production pour s'engager pleinement dans la transition écologique. 100 000 emplois sont aujourd'hui menacés de suppression pour la prochaine décennie. Le CESER s'est engagé avec les centrales syndicales aux côtés des salariés de la filière automobile (notamment de la sous-traitance) pour trouver des solutions pérennes permettant d'éviter la délocalisation pratiquée depuis plus de 15 ans par les constructeurs.

Le travail collaboratif avec la Région permet d'envisager des solutions industrielles pour le bassin de Decazeville.

- Le Groupe Cahors ex-Maec, expert dans le développement des réseaux de distribution des énergies et des télécommunications qui compte 4 usines en Occitanie, est confronté à des difficultés depuis son rachat par une holding d'investissement en 2019 remettant en cause les acquis sociaux des salariés, multipliant les suppressions d'emplois sur les divers sites français et l'accélération des flux financiers entre filiales. Le CESER mène dès lors un travail commun avec les centrales syndicales, la Région Occitanie et le ministère de l'Industrie pour sauver l'emploi au sein de ce fleuron industriel et ne pas fragiliser encore davantage notre souveraineté dans le domaine de l'énergie. Il faut faire émerger un nouveau projet industriel. Un rendez-vous avec le ministre de l'Industrie sera proposé avec la Présidente de la Région et Jalil BENABDILLAH, Vice-président de Région en charge de l'Économie, de l'Emploi, de l'Innovation et de la Réindustrialisation.

Le renforcement de la filière nucléaire

Le rapport voté par le CESER le 22 juin 2022 « Quelle stratégie industrielle pour les énergies décarbonées en Occitanie ? » a permis la réhabilitation de la filière nucléaire et du nouveau nucléaire, de l'hydroélectricité, première source d'énergie renouvelable électrique en France, ainsi que des énergies intermittentes ou issues de la méthanisation ou de la filière bois (granulés). Les énergies intermittentes doivent être développées à partir de la fabrication française et non importée.

Conséquence positive, c'est la mise en place d'une démarche innovante : la Direction du nucléaire d'EDF organisera avec l'UIMM Gard-Lozère une réunion sur l'accès des PME au marché. Le CESER, pour sa part, tiendra une réunion de travail avec les organisations syndicales de la filière nucléaire, les secrétaires généraux des fédérations de l'énergie, les secrétaires généraux territoriaux, les directions des ressources humaines de la filière, Pôle Emploi, la Région, pour faire la promotion des métiers, des qualifications, des compétences nécessaires. Le CESER associera les fédérations de parents d'élèves pour sensibiliser en retour les jeunes sur des métiers d'avenir et les emplois du XXI^e siècle.

Je vous remercie de votre attention.

Assemblée Plénière du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
Le 14 novembre 2023

AVIS DU CESER
SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024
DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

Avis adopté

Suffrages exprimés : **148**

Pour : **144**

Contre : **0**

Abstentions : **4**

Rapporteure : **Géraldine RUSCASSIER**

Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Cet Avis a été élaboré sous l'autorité de la Commission « Finances – Politiques contractuelles – Europe - Suivi et Évaluation des politiques publiques » présidée par Bruno LAFAGE.

La Commission adresse ses remerciements aux personnes auditionnées, citées ci-dessous dans l'ordre des auditions, et dont les exposés nourrissent le présent Avis :

Monsieur **Gaël DURAND**,
Directeur de recherche CNRS à l'Institut des Géosciences de l'Environnement (Université Grenoble),
spécialiste de la fonte des calottes glaciaires et de l'impact sur le niveau global des océans,

Madame **Caroline JAMET**,
Directrice régionale de l'INSEE,

Monsieur **Thierry LEMERLE**
Directeur régional de Pôle emploi,

Monsieur **Jean-Marc SERROT**,
Directeur adjoint de la Banque de France,

Monsieur **Stéphane BÉRARD**,
Président de la Commission Finances et Rapporteur général du budget de la Région Occitanie,

Madame **Elisabeth LASKAWIEC**,
Directrice des Finances et du Contrôle de gestion de la Région Occitanie,

Monsieur **Bernard MIFSUD**,
Directeur adjoint des Finances et du Contrôle de gestion de la Région Occitanie

Commission
« Finances – Politiques contractuelles – Europe - Suivi et Évaluation des politiques publiques »

Le Bureau

Président

Bruno LAFAGE

Vice-Président

Henri SALLANABE

Secrétaire

Sabine VENIEL-LE NAVENNEC

Les membres

Sébastien ALBOUY
Jean-Pierre ARCOUTEL
Jean-Marie BEZ
Marc BORNERAND
Jérôme CAPDEVIELLE
Christian CARLES
Nathalie CASALÉ
Michel CHÉRIF
Sophie COLLARD
Serge CRABIÉ
Betty DEBOURG
André DUCOURNAU
Bruno DUMAS
Claude DUPUY
Guy DURAND
Jean FUENTES
Sophie GARCIA
Pierre-Jean GRACIA
Claudie HOUSSARD

Anne-Rose LE VAN
Beatriz MALLEVILLE
Sabine MASERATI
Odile MAURIN
Valérie MAZOUIN
Jean-Jacques MINANA
Pierre MOURET
Laurent NGUYEN
Florian PASCUAL
Florence PRATLONG
Olivier-Ronan RIVAT
Alain RIVIÈRE
Géraldine RUSCASSIER
Karen SERRES
Geneviève TAPIÉ
Luc TOUCHET
Sylvain VIDAL
Jean-Marc VIGUIER

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	1
INTRODUCTION	3
PARTIE I : CONTEXTUALISATION.....	5
I. L'OCCITANIE, UNE RÉGION DE CONTRASTES, ET DE PARADOXES	5
1. Aggravation de la pauvreté en région Occitanie.....	5
Un million de personnes pauvres vivent en Occitanie	5
Des disparités importantes entre départements.....	5
Les visages de la pauvreté sont variés	5
Un chômage endémique à 8,5 %	6
... malgré un dynamisme économique	6
... qui engendre un besoin de main-d'œuvre.....	6
... et interroge les dispositifs de formation	6
2. Une région exposée aux conséquences du dérèglement climatique	7
Un climat propice aux épisodes météorologiques extrêmes... ..	7
... accentués par le dérèglement climatique.....	7
3. Une démographie dynamique, mais une population qui vieillit	7
Une région attractive	7
... qui vieillit	8
... avec des disparités territoriales fortes	8
Une géographie qui accentue les difficultés.....	8
II. CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE.....	9
1. Une situation internationale peu porteuse	9
2. En France, l'inflation perdure et les créations d'emploi ralentissent	9
3. Une tendance confirmée en Occitanie	9
4. Sauf dans le tourisme	9
III. CONTEXTE BUDGÉTAIRE ET FINANCIER NATIONAL.....	10
1. L'augmentation des taux d'intérêt à 4 % en 2023	10
2. Un niveau de dette de l'État historique qui entrave ses marges de manœuvre	10
3. Les principaux impacts de la Loi de finances 2024 pour le Conseil régional Occitanie	10
4. La TVA reste la principale ressource.....	11
IV. QUELS ENJEUX POUR L'OCCITANIE ?.....	11
PARTIE II : ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DE L'ÉVOLUTION	
À MOYEN TERME	12
I. ASPECTS BUDGÉTAIRES	12
1. Forte dépendance à la conjoncture nationale via la TVA (43 % des recettes) et la TICPE (14 % des recettes).....	12
2. Absence d'autonomie fiscale	12
3. Sauf sur les cartes grises	12
4. Réajustement à la baisse en fin d'année des recettes projetées de TVA.....	12
5. Stabilité (qui tend vers l'érosion) des dotations	13
6. Pour 2024, la Loi de Finances n'annonce pas de contribution des Régions au redressement des finances publiques	13

II. UNE STRATÉGIE FINANCIÈRE PRUDENTE DANS LA CONTINUITÉ DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023	14
1. Maintien de l'objectif d'autofinancement brut entre 450 et 500 millions d'euros	14
2. Relative stabilité de la trajectoire de solvabilité par rapport aux OB 2023	14
III. DES MESURES NOUVELLES POUR GARANTIR LA SOLVABILITÉ	14
1. Diminution des investissements	14
2. Encadrement des dépenses de fonctionnement sur la période 2023 - 2027	15
3. Recul du recours global à l'emprunt	15
4. Augmentation des emprunts à taux variables dans un cadre sécurisé	15
PARTIE III : ANALYSE DES POLITIQUES SECTORIELLES ET DES GRANDES ORIENTATIONS	16
I. LE CONSEIL RÉGIONAL POURSUIT LES POLITIQUES ENGAGÉES SUR LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES	16
1. Actions sociales autour du numérique, du logement social, du soutien au pouvoir d'achat, de la formation, de l'accessibilité dans les transports et dans les lycées	16
2. Actions environnementales pour le littoral, la biodiversité, l'alimentation durable	16
3. Actions économiques pour le développement de l'activité et de la production	17
4. Actions pour l'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation	17
5. Actions pour la formation, l'éducation, la jeunesse	18
6. Actions pour les mobilités dans les territoires	18
II. LE CONSEIL RÉGIONAL POURSUIT SES POLITIQUES SUR LES COMPÉTENCES PARTAGÉES	18
1. Dans le domaine de la santé	18
2. Dans le domaine de la culture	18
3. Dans le domaine du sport	19
III. LE CONSEIL RÉGIONAL LANCE DE NOUVEAUX DISPOSITIFS	19
1. Pour tenter de faire face au dérèglement climatique (plan habitat durable, plan régional eau)	19
2. Actions économiques pour le développement dans l'industrie, l'agriculture, la pêche	19
3. Actions pour la formation	20
CRITIQUES / MANQUES	21
1. Un manque récurrent de lisibilité sur l'évaluation des politiques mises en œuvre	21
2. Les risques environnementaux peu abordés	21
3. L'égalité femme homme diluée sur 5 items	21
4. Le Budget vert, portion congrue du rapport des OB 2024	21
5. Un manque global de précision et de lisibilité sur les dispositifs et politiques à moyen terme	22
6. La formation tout au long de la vie en retrait	23
7. Le Canal du Rhône à Sète ne figure pas dans le rapport des OB 2024	23
8. Le Plan régional Eau n'est pas à la hauteur des enjeux	23
PARTIE IV : PRÉCONISATIONS	24
I. POUR RETROUVER DES MARGES DE MANŒUVRE FINANCIÈRE	24
1. Les mesures « à la main du Conseil régional »	24
Accentuer l'évaluation transversale des dispositifs de soutien dans tous les secteurs	24
Poursuivre les démarches évaluatives innovantes	24
Rendre lisible la stratégie d'évaluation	25
Lancer un « emprunt citoyen »	25
Orienter davantage les financements vers la transition écologique	26

2. Les mesures « à la main du législateur ».....	26
Territorialiser une part des ressources de TVA	26
Rendre les Régions plus autonomes financièrement pour leur permettre d'accroître leurs ressources.....	26
Exploiter le rapport PISANI-FERRY et MAHFOUZ sur le coût de la transition écologique et le rapport ZUCMAN sur le coût de l'évasion fiscale	27
II. POUR AMÉLIORER LES POLITIQUES PUBLIQUES.....	27
1. En Aménagement du territoire	27
Contractualiser une nouvelle convention avec SNCF Réseau	27
Élaborer un programme d'urgence pour le logement.....	27
2. En Agri Agro, Forêt, Bois, Alimentation, Espace et développement durable.....	28
Reconnaitre l'importance de la forêt dans la politique régionale.....	28
Déployer de nouveaux itinéraires vertueux agricoles et forestiers.....	28
Déployer les contrats d'agriculture durable	28
Veiller à l'harmonie des différents labels	28
Étendre les démarches de contractualisation	29
Poursuivre les démarches collaboratives afin d'améliorer l'autonomie alimentaire régionale	29
Mettre en place un réseau régional « Projet alimentaire régional (PAT) »	29
Financer des infrastructures pour sécuriser la ressource en eau	29
3. Pour le Développement économique.....	29
Réactualiser les contrats de filière (« Bâtiment » et « Travaux publics », « Forêt-Bois »)	29
Soutenir les entreprises « traditionnelles ».....	29
Soutenir les jeunes entreprises innovantes.....	30
Soutenir l'Économie sociale et solidaire (ESS)	30
4. Pour l'Enseignement supérieur et la Recherche	30
Considérer le monde de la recherche comme un partenaire	30
Attirer les chercheurs.....	30
Anticiper les évolutions liées aux transitions	30
Mobiliser les moyens pour éviter les abandons en cours de cursus	31
5. Pour l'Éducation, la Formation, l'Emploi, la Jeunesse	31
Maintenir le forfait apprenti.....	31
Vigilance sur l'alimentation des jeunes	31
Développer l'orientation pour les jeunes en situation de handicap	31
Revaloriser le Fonds Régional d'Aide à la Restauration (FRAR)	31
Occit'Avenir	31
Vigilance sur le budget formation professionnelle	31
6. Pour la Méditerranée et le Littoral.....	32
Emploi et logement des saisonniers	32
Poursuivre la lutte contre les pollutions plastiques	32
Économie bleue	32
Contrat de filière pêche : renforcer l'accompagnement des pêcheurs	32
Contrat industrie et services nautiques	32
7. Pour l'Égalité « femme-homme »	33
CONCLUSION	35
ANNEXES	39
I. Commission 1 « Aménagement du territoire, Politiques environnementales et énergétiques, Transports, Infrastructures, Numérique, Logement »	41
II. Commission 2 « Espace et développement Rural, Agri-Agro, Forêt, Bois, Alimentation »	44
III. Commission 3 « Activités et mutations économiques, Économie sociale et solidaire »	47
IV. Commission 4 « Enseignement supérieur, Recherche, Valorisation, Transfert et Innovation »	50
V. Commission 5 « Éducation, Formation, Emploi, Jeunesse, Enjeux De Société ».....	54
VI. Commission 6 « Méditerranée, Littoral, Relations Internationales»	57
NOTE D'OBSERVATION DU COMPTE ADMINISTRATIVE 2022 DE LA RÉGION OCCITANIE/PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE.....	61

PRÉAMBULE

En vertu du Code général des collectivités locales¹, les conseils régionaux sont tenus d'envoyer le Rapport d'Orientations budgétaires (ROB) aux CESER, pour Avis, douze jours avant leur vote en Assemblée plénière².

Le 30 octobre 2022, Monsieur Stéphane BÉRARD, Président de la Commission Finances et Rapporteur général du budget de la Région Occitanie, Madame Élisabeth LASKAWIEC, Directrice des finances et du contrôle de gestion et Monsieur Bernard MIFSUD, Directeur adjoint, ont présenté les éléments proposés au Débat d'Orientations budgétaires (DOB) 2024 devant la Commission « *Finances - Politiques contractuelles - Suivi et Évaluation des politiques publiques - Europe* », et la Conférence permanente du CESER.

Le CESER dispose ainsi de dix jours pour élaborer son Avis et le présenter devant l'Assemblée plénière le 14 novembre 2023, avant transmission au Conseil régional qui se prononcera sur les Orientations budgétaires 2024 lors de l'Assemblée plénière régionale le 16 novembre.

Dans ce délai contraint, les commissions sectorielles du CESER se sont mobilisées pour contribuer à la production de cet Avis, attestant la volonté du CESER Occitanie de prendre toute sa place dans le Débat d'Orientations budgétaires 2024 en appréhendant **les continuités, nouveautés, ruptures, manques** de ce nouveau cycle 2024 par rapport aux cycles antérieurs.

En amont, le CESER Occitanie a, comme chaque année, produit une note d'analyse du CA 2022 présenté en juillet 2023, note qui est annexée à cet Avis. De plus, pour inscrire sa réflexion dans les contextes actuels et mettre ainsi en perspective les enjeux auxquels est confrontée la région Occitanie, le CESER Occitanie a organisé aux mois de septembre et d'octobre 2023 une série d'auditions dans les champs économique, social et environnemental.

Cet Avis sur les OB 2024 correspond à la fin d'une mandature inscrite sur la période 2018-2023 marquée par des crises qui ont bouleversé le paysage économique, social, environnemental, sanitaire, géopolitique : les finances publiques et la dette, les questions environnementales et les effets du dérèglement climatique, la situation géopolitique et les conflits récents sont devenus des enjeux structurants des politiques publiques.

Les Orientations budgétaires 2024 sont analysées à l'aune de ces changements et de leurs impacts sur la région Occitanie.

¹ Article L4131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « *le CESER concourt, par ses avis, à l'administration de la Région* ». Article L4241-2, « *le CESER est obligatoirement consulté pour avis sur les différents documents budgétaires de la Région, pour se prononcer sur leurs orientations budgétaires* ».

² Les projets sur lesquels le CESER est obligatoirement et préalablement consulté sont simultanément adressés par le Conseil Régional aux conseillers régionaux et aux conseillers du CESER, 12 jours avant la date du vote régional.

INTRODUCTION

Le préambule du rapport des Orientations budgétaires (OB 2024) annonce la stratégie du Conseil régional axée sur la justice sociale environnementale, et la souveraineté avec des mesures sur le pouvoir d'achat. Il affiche en conclusion l'objectif de « *protéger les citoyens, planifier et s'adapter aux urgences climatiques et sociales, investir pour l'avenir des territoires* » sans toutefois évoquer l'aggravation des effets du réchauffement climatique, comme la poursuite de l'effondrement de la biodiversité, les problématiques sanitaires émergentes (maladies tropicales qui apparaissent en Occitanie), l'élévation du niveau des mers et des océans, l'augmentation des températures marines, etc.

Sur le fond, le rapport des OB 2024 affiche les ambitions très larges du Conseil régional au-delà même des compétences majeures (transports, lycées, formation professionnelle, aménagement du territoire et environnement, développement économique) en investissant les domaines de la santé en particulier, de la solidarité et de l'inclusion, la culture et le sport, la gestion de l'eau, etc.

Au regard de la situation actuelle, ces choix peuvent se comprendre. En effet, trois points en particulier ont retenu l'attention des membres du CESER lors des auditions :

- L'aggravation de la pauvreté³ en région Occitanie, qui souffre d'un chômage endémique, malgré son dynamisme économique ;
- Les effets du dérèglement climatique sur l'effondrement de la biodiversité, l'agriculture, la santé, l'accès à l'eau potable et son usage (entre population et activités économiques), l'élévation du niveau de la mer et les événements climatiques extrêmes (inondations, canicules, sécheresses, etc.) ;
- Le dynamisme démographique⁴ et concomitamment le vieillissement de la population.

Au regard des moyens financiers dont elle dispose, la Région Occitanie peut-elle assumer pleinement toutes ses ambitions affichées ?

Dans son analyse du CA 2022 (Cf. annexe), le CESER insiste sur l'insuffisance des financements (3,7 milliards d'euros par an, pour 6 millions d'habitants) compte tenu des investissements massifs à réaliser dans tous les domaines (transports, lycées, formation professionnelle, développement économique, logement, transition écologique, etc.) alors que les finances publiques nationales sont dégradées (déficit à + 111 % du PIB, endettement à plus de 3 000 milliards d'euros, charge de la dette en passe de devenir le 1^{er} poste budgétaire de l'État devant l'Éducation nationale avec 71 milliards d'euros annuels projetés pour 2027).

La question du financement des Régions et de leur autonomie fiscale, mais également de leurs prérogatives, se pose au regard des problématiques auxquelles elles sont confrontées. Deux rapports de la Cour des comptes se penchent d'ailleurs sur ce sujet en 2022 et 2023⁵, ainsi que Régions de France. Pour autant, aucune piste n'est proposée à ce jour, notamment dans la Loi de finances 2024.

³ *Panorama de la pauvreté en Occitanie : une pauvreté plus répandue, renforcée par les situations familiales*, INSEE Dossier n°20, 3 octobre 2023 - <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7678806>

⁴ Dynamisme démographique lié à l'installation de nouveaux habitants (solde migratoire positif de + 0,7 % sur la période 2014-2020), et non pas au renouvellement des populations installées – <https://www.insee.fr>

⁵ *Le financement des collectivités territoriales : des scénarios d'évolution*, communication à la Commission des Finances du Sénat, Cour des comptes, octobre 2022, 159 p., www.ccomptes.fr
Rapport public annuel 2023, Cour des comptes, mars 2023, pages 125 à 209, www.ccomptes.fr

Pleinement conscient de la difficulté d'agir compte tenu de la complexité des sujets à traiter, des crises à surmonter, des politiques à impulser, des choix à opérer, le CESER choisit de débiter cet Avis par une mise en contexte.

La partie 1 positionne donc l'Occitanie dans ses contraintes, sa diversité, ses paradoxes, les enjeux actuels et futurs et présente les éléments de conjoncture économique, sociale et environnementale.

La partie 2 analyse les moyens budgétaires et la stratégie financière présentés par le Conseil régional pour répondre à ces enjeux.

La partie 3 porte un regard sur les politiques publiques annoncées. Les politiques et priorités présentées permettent-elles de répondre aux enjeux identifiés ?

PARTIE I : CONTEXTUALISATION

I. L'OCCITANIE, UNE RÉGION DE CONTRASTES, ET DE PARADOXES

1. Aggravation de la pauvreté en région Occitanie

Un million⁶ de personnes pauvres vivent en Occitanie

« En Occitanie, 461 000 ménages sont pauvres en 2020, soit 16,8 % de la population de la région »⁷, soit 1 personne sur 6 qui se situe en dessous du seuil de pauvreté (moins de 1 100 €/mois pour une personne seule, moins de 2 350 €/mois pour un couple avec 2 enfants de moins de 14 ans). À ce million s'ajoutent 490 000 personnes situées juste au-dessus du seuil de pauvreté fixé à 60 % du revenu médian, prêtes à basculer sous le seuil de pauvreté.

Sans redistribution, près de 25 % (24,7 %) des ménages seraient pauvres en Occitanie, soit 1 ménage sur 4⁸.

L'Occitanie est en 4^e position des régions de France métropolitaine les plus pauvres derrière la Corse (18,3 %), les Hauts-de-France (17 %), PACA (17,2 %).

Des disparités importantes entre départements

4 départements ont un taux de pauvreté autour de 20 % : 20,7 % dans les Pyrénées-Orientales, 20 % dans l'Aude, 19,4 % dans le Gard, 18,7 % dans l'Hérault. La pauvreté est davantage présente dans le péri urbain, et dans les 105 quartiers de la politique de la ville (QPV), dont 60 en Languedoc-Roussillon où vivent de nombreuses familles monoparentales cumulant des difficultés de vie (logements suroccupés, parents sans emploi, etc.) ; 1 personne sur 2 vit en dessous du seuil de pauvreté dans ces quartiers.

Les visages de la pauvreté sont variés

1 ménage sur 3 (31 %) est composé de retraités, souvent des femmes seules, âgées (avec des retraites inférieures au seuil de pauvreté), en milieu rural (31 %) ; 15 % sont insérés dans l'emploi sur des métiers peu rémunérés, à temps partiel ; 54 % sont sans emploi, dont 1 % de jeunes de moins de 30 ans.

L'Occitanie est la 2^e région de France métropolitaine où les taux de pauvreté des moins de 30 ans et des familles monoparentales sont les plus élevés⁹.

Si l'Occitanie est la 4^e région la plus pauvre de France métropolitaine, le nombre de dossiers de surendettement est inférieur à la moyenne nationale (197 dossiers déposés pour 100 000 habitants contre 208 au niveau national), mais concerne une très forte proportion de personnes sous le seuil de pauvreté (61 %)¹⁰. Cette moyenne cache une forte disparité régionale avec un minimum de 122 dossiers pour la Lozère, et un maximum de 256 dans l'Aude.

⁶ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6798831>

⁷ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7678674?sommaire=7678806>

⁸ Idem

⁹ *Panorama de la pauvreté en Occitanie : une pauvreté plus répandue, renforcée par les situations familiales*, INSEE Dossier n°20, 3 octobre 2023 - <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7678806>

¹⁰ Audition de Monsieur Jean-Marc SERROT, Directeur adjoint de la Banque de France, Toulouse le 4 octobre 2023

54 % des dossiers de surendettement concernent les femmes, alors qu'elles représentent 52 % de la population totale.

Beaucoup de dossiers sont déposés par des personnes seules et isolées, 91 % sont locataires, 25 % sont sans emploi.

Un chômage endémique à 8,5 %

L'Occitanie est 2^e région métropolitaine pour le taux de chômage (8,5 % en Occitanie, contre 6,9 % en France métropolitaine) avec 536 600 demandeurs d'emploi inscrits en catégorie ABC, dont 54 % en catégorie A (287 500). Les dynamiques d'emploi sont très différentes selon les territoires, et par bassins d'emplois : la Lozère est quasiment au plein emploi à 4,6 % de chômage, et les Pyrénées-Orientales à 11,7 %).

50 % des demandeurs retrouvent un emploi dans leur domaine professionnel, l'autre moitié dans un secteur différent.

La formation joue donc un rôle très important dans l'accompagnement des transitions professionnelles. Le numérique reste le premier motif d'exclusion à l'emploi.

... malgré un dynamisme économique

2^e région métropolitaine pour la création d'emplois, avec + 36 140 sur un an (soit + 1,7 %), 2,2 millions de salariés dans le secteur marchand, et des entreprises qui en 2022 ont créé plus de 1,7 % de croissance en nombre de salariés (1,3 % en France).

Sans cette dynamique de création d'emplois, le taux de chômage serait à 12 %.

Toutes tailles confondues (de la micro entreprise jusqu'à la très grande), 610 000 entreprises existent en Occitanie en 2023, soit 10 % du nombre total en France (6 millions en France), dont 64 % sont composées de moins de 10 salariés. L'essentiel se trouve dans les services, la construction, le commerce et l'industrie à des niveaux équivalents au niveau national, et une part de l'agriculture supérieure.

... qui engendre un besoin de main-d'œuvre

Un besoin important de personnels saisonniers (2^e région à 38 % derrière la Corse) dans les secteurs du tourisme et dans l'agriculture. La saisonnalité de l'activité est très différente d'un département à l'autre : 38 % en moyenne, mais 58 % dans le Tarn-et-Garonne, 57 % dans l'Aude, 52 % en Pyrénées Orientales et dans le Gers, 50 % en Lozère.

Toute l'activité scientifique génère une forte offre d'emploi, avec une augmentation de 45 % sur le numérique et l'industrie. Ce sont les métiers en tension.

... et interroge les dispositifs de formation

Compte tenu du taux de chômage, du nombre important d'offres non pourvues, la typologie des formations proposées et l'accès des demandeurs d'emploi aux formations revêtent une dimension particulière.

La problématique de l'adéquation entre les offres d'emploi et la formation des demandeurs d'emploi est majeure.

2. Une région exposée aux conséquences du dérèglement climatique

Un climat propice aux épisodes météorologiques extrêmes...

La région est soumise à des risques hydroclimatiques liés à la variabilité naturelle du climat méditerranéen caractérisé par des épisodes de précipitations extrêmes entraînant des crues rapides, en particulier dans le Gard, l'Aude et l'Hérault. Ce phénomène est amplifié par l'imperméabilisation des sols qui empêche l'infiltration des eaux, provoque des ruissellements qui se transforment en torrents générant des inondations dévastatrices. Paradoxalement, la ressource en eau diminue aussi, en raison de sécheresses répétées liées aux canicules, ou périodes de fortes chaleurs.

La problématique de la gestion de la ressource en eau revêt donc une importance majeure dans cette région de près de 6 millions d'habitants, 1^{re} région agricole de France.

... accentués par le dérèglement climatique

Les risques naturels sont amplifiés par le réchauffement climatique et la répétition d'évènements climatiques extrêmes qui en découlent. Le littoral est particulièrement exposé en raison de l'élévation du niveau des mers et des océans (le scénario d'une élévation très rapide d'un mètre à horizon 2070 n'est pas exclu par les spécialistes¹¹) et de l'augmentation des températures de la mer Méditerranée¹². Le CESER s'est d'ailleurs saisi de cette question en 2019 dans un Avis sur les effets du réchauffement climatique pour le littoral¹³.

Première région française métropolitaine en matière de biodiversité, notamment parce qu'elle se situe au sein du bassin méditerranéen, *hot spot* de biodiversité, la région Occitanie abrite plus de la moitié des espèces françaises de faune et de flore et des sites naturels remarquables (salins d'Aigues-Mortes, lagunes créatrices de richesses biologiques, etc.) menacés par l'élévation du niveau des mers et océans et l'augmentation des températures marines.

Cette vulnérabilité nécessite simultanément des mesures « d'urgence » d'atténuation à court terme des effets du réchauffement climatique, et des mesures d'adaptation pour les moyen et long termes¹⁴ (+ 4° estimés en France d'ici la fin du siècle¹⁵).

3. Une démographie dynamique, mais une population qui vieillit

Une région attractive

2^e région métropolitaine pour le taux de croissance démographique porté par un solde migratoire élevé (+0,7 % sur la période 2014-2020 contre 0,3 % en France métropolitaine), avec plus de 40 000 habitants supplémentaires qui s'installent chaque année, l'Occitanie se place en 5^e position avec près de 6 millions d'habitants. Ce dynamisme engendre une demande de services publics en

¹¹ Audition Gaël DURAND, Directeur de recherche CNRS à l'Institut des Géosciences de l'Environnement (Université Grenoble), spécialiste de la fonte des calottes glaciaires et de l'impact sur le niveau global des océans, page 18 du Diaporama de présentation, <https://cloud.ceser-occitanie.fr/index.php/s/KBHnaK6qDQaiBTc> - , le 20 septembre 2023

¹² Colloque du CESER Occitanie « Une prospective territoriale pour la région Occitanie », Table ronde n°3, interventions de Jean-Michel SOUBEYROUX, Directeur adjoint scientifique de la climatologie à Météo France et de Denis LACROIX, délégué à la prospective, Direction générale de l'IFREMER de Sète

¹³ *Les effets du changement climatique sur le littoral d'Occitanie*, Avis du Conseil économique, social et environnemental régional, Assemblée plénière du 12 novembre 2019

¹⁴ Audition Gaël DURAND devant le CESER Occitanie le 20 septembre 2023

¹⁵ Colloque du CESER Occitanie « Une prospective territoriale pour la région Occitanie », Table ronde n°3, interventions de Jean-Michel SOUBEYROUX, Directeur adjoint scientifique de la climatologie à Météo France et de Denis LACROIX, délégué à la prospective, Direction générale de l'IFREMER de Sète

croissance, en particulier sur les compétences de la Région (lycée, formation professionnelle, logement, mobilités).

Cependant les canicules et périodes répétées de forte chaleur en Occitanie pourraient contribuer à amorcer une migration des populations vers les régions situées plus au nord à la recherche de températures moins extrêmes¹⁶. L'attractivité démographique de la région Occitanie étant liée aux flux migratoires et non au renouvellement des populations, ce mouvement s'il se confortait aurait un impact défavorable sur le dynamisme actuel.

... qui vieillit

Concomitamment, la population vieillit et ne se renouvelle pas (le nombre de collégiens diminue depuis le pic démographique des années 2000), ce qui suppose une adaptation des services, notamment vis-à-vis des besoins des personnes âgées¹⁷.

... avec des disparités territoriales fortes

Si la région est attractive, les contrastes entre territoires sont très forts avec une population concentrée dans les métropoles Toulouse et Montpellier (92 % de la population vivent dans les aires d'attraction des villes) et le littoral convoité sur le plan résidentiel. 2/3 des villes sont situées en zones très peu denses et disposent d'un seul type d'équipement ou service courant. L'Occitanie regroupe 105 « quartiers politique de la ville » (QPV) où vivent 6,3 % de la population, dont 24 avec un profil de « grands quartiers très pauvres et précaires » qui rassemblent 37 % de la population des QPV.

Une géographie qui accentue les difficultés

L'Occitanie est 1^{re} région de France en nombre de départements (13) ; 2^e région en termes de superficie (elle est plus grande que l'Irlande), constituée de montagnes et de territoires ruraux avec des difficultés d'accès et un éloignement des services (éducation, santé, services administratifs, numérique...), car les réseaux routiers ou ferrés n'irriguent pas l'ensemble du territoire, comparativement à d'autres régions.

La problématique de la mobilité, notamment interdépartementale, est donc cruciale pour les habitants (personnes âgées, demandeurs d'emploi, populations installées en zones peu denses et éloignées, etc.) et l'activité économique¹⁸.

¹⁶ Colloque du CESER Occitanie « Une prospective territoriale pour la région Occitanie », Table ronde n°3, intervention de Marie-Christine JAILLET, Présidente du Conseil de développement (CODEV) de Toulouse

¹⁷ Le CESER a travaillé sur la thématique du vieillissement dans le cadre d'un travail sur les EHPAD : *Adapter la prise en charge des personnes âgées dépendantes en EHPAD aux enjeux du vieillissement de la population*, CESER Occitanie, 2022

¹⁸ Audition Thierry LEMERLE, Directeur de Pôle emploi, devant le CESER Occitanie le 4 octobre 2023

II. CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

1. Une situation internationale peu porteuse

L'environnement est peu porteur en raison du ralentissement de l'économie chinoise qui risque de pénaliser les exportations, notamment de pays européens. *A contrario*, la moindre demande de l'économie chinoise pourrait atténuer les tensions sur les approvisionnements.

Au niveau de l'Europe, tous les pays sont soumis à une inflation élevée et aux mesures de resserrement monétaire prises par les banques centrales pour juguler cette inflation. Ces mesures conduisent à un ralentissement de l'activité, en particulier en Allemagne, 1^{er} partenaire de la France dans les échanges commerciaux.

2. En France, l'inflation perdure et les créations d'emploi ralentissent

Les derniers chiffres de l'inflation sur un an sont à 4,9 % avec une prévision à 4,3 % pour le mois de décembre. L'inflation touche tous les ménages, mais plus fortement les plus modestes logés dans des passoires thermiques, situés en milieu rural et péri urbain, et de ce fait impactés de plein fouet par le prix de l'énergie.

Au niveau du PIB, la croissance française reste positive à 0,9 % sur l'année, bien que peu dynamique, et s'établit à 0,5 % au deuxième trimestre (T2), avec des prévisions de 0,1 % et 0,2 % pour T3 et T4.

Au niveau de l'emploi, le ralentissement de la croissance de l'emploi salarié est remarqué, avec une stabilisation du chômage autour de 7,2 % (6,9 % en France métropolitaine).

3. Une tendance confirmée en Occitanie

Le constat est le même, l'activité ralentit. La région a créé 36 000 emplois en 2022, 11 800 emplois au 1^{er} trimestre 2023, 1 200 au 2^e trimestre. Cette évolution est très variée selon les secteurs, même si la baisse est généralisée. L'emploi continue sa hausse dans le tertiaire marchand, qui représente l'essentiel de l'économie et aussi dans l'industrie. Dans d'autres secteurs, par exemple l'agroalimentaire, il diminue. Dans l'industrie, le panorama est varié en fonction des secteurs industriels. Dans l'intérim et la construction, la baisse des créations d'emploi est assez nette, le nombre de logements annoncés (33 000 sur un an) est à un niveau historiquement bas. Ce secteur cumule des difficultés (approvisionnement, augmentation des prix, recrutement, réglementation).

4. Sauf dans le tourisme

Le tourisme est bien reparti notamment pendant l'été, avec un retour marqué des clientèles non résidentes et un prolongement de la période estivale sur les mois de septembre et octobre.

L'activité en Occitanie est moins dynamique avec des conséquences immédiates sur l'emploi. Le secteur de la construction est en difficulté.

III. CONTEXTE BUDGÉTAIRE ET FINANCIER NATIONAL

1. L'augmentation des taux d'intérêt à 4 % en 2023

Depuis juillet 2022, la Banque centrale européenne a relevé les taux, avec une augmentation de 450 points de base, passant de - 0,5 % à 4 %, en phase avec les pratiques des autres banques centrales américaines, anglaises, etc. L'effet recherché de cette politique monétaire est de juguler le niveau de l'inflation qui reste néanmoins à un niveau élevé.

2. Un niveau de dette de l'État historique qui entrave ses marges de manœuvre

La France est aujourd'hui l'un des pays le plus impactés par le poids de la dette. Son coût annuel s'élève à 51,7 milliards d'euros (60,2 milliards d'euros pour le budget de l'Éducation nationale) en 2023 et est projeté à 71 milliards d'euros pour l'année 2027 en raison de la hausse des taux d'intérêt. Les masses financières disponibles, et les marges de manœuvre de l'État apparaissent insuffisantes au regard des besoins d'investissements dans des politiques publiques ambitieuses, notamment pour assurer la transition écologique estimée à 66 milliards d'euros par an dans le rapport PISANI-FERRY et MAHFOUZ¹⁹.

La question est posée du financement des collectivités territoriales dans un contexte dégradé des finances publiques.

Le sujet du financement des collectivités territoriales est d'ailleurs d'actualité au sein de Régions de France, et a fait l'objet de deux rapports de la Cour des comptes en 2022²⁰ et 2023²¹.

3. Les principaux impacts de la Loi de finances 2024 pour le Conseil régional Occitanie

La baisse de la dotation de compensation liée à la réforme de la taxe professionnelle se poursuit (- 4 % inscrit en Loi de finances). Le fonds vert créé en 2022 représentera un montant de 800 000 € pour l'Occitanie en 2024. L'exonération totale du parc de voitures électriques à la taxe sur les cartes grises représente un manque à gagner de 19 millions d'euros pour l'Occitanie, montant qui va croître sans aucune compensation, alors qu'historiquement en 1983 les cartes grises étaient affectées au financement de la formation professionnelle, compétence que les Régions continuent d'exercer avec moins de moyens.

La ligne ferroviaire Cévenol, faisait l'objet entre 2018 et 2022 d'une convention financière avec l'État qui rapportait 4,5 millions d'euros, qui n'est pas reconduite en 2023, bien que la dépense pèse encore sur les finances régionales.

Une nouvelle rassurante toutefois, les Régions ne sont pas mises à contribution dans la Loi de finances 2024 pour le redressement des finances publiques, par des dispositifs contractuels du type « contrat de Cahors ».

¹⁹ Les incidences économiques de l'action pour le climat, Rapport à la Première ministre, Jean PISANI-FERRY et Selma MAHFOUZ, mai 2023, <https://www.strategie.gouv.fr/publications/incidences-economiques-de-laction-climat>

²⁰ Le financement des collectivités territoriales : des scénarios d'évolution, communication à la Commission des Finances du Sénat, Cour des comptes, octobre 2022, 159 p., www.ccomptes.fr

²¹ Rapport public annuel 2023, Cour des comptes, mars 2023, pages 125 à 209, www.ccomptes.fr

4. La TVA reste la principale ressource

L'évolution des recettes de TVA progresse pareillement pour toutes les Régions, quelles que soient leurs caractéristiques. L'Occitanie dynamique sur le plan démographique voit ses besoins de développement de services croître davantage que les autres régions (par exemple, 5 lycées à construire d'ici la fin de la mandature) et se trouve donc désavantagée de ce point de vue. Par ailleurs, il n'existe plus de lien entre l'activité économique et les recettes perçues, à l'inverse de la CVAE qui évoluait en fonction de la situation économique régionale. Alors que le Conseil régional investit dans des politiques publiques de développement de l'activité, il n'en voit donc plus les retombées directes. Aujourd'hui plus aucune des recettes des régions n'est influencée par l'activité économique locale, qu'il s'agisse de la TICPE, des cartes grises, et de la TVA.

IV. QUELS ENJEUX POUR L'OCCITANIE ?

Compte tenu de l'ensemble des caractéristiques géographiques, démographiques, environnementales, climatiques, économiques, sociales, financières, etc., les enjeux actuels pour l'Occitanie sont de plusieurs ordres, selon le CESER :

- SOCIAUX avec la prise en compte des inégalités dans une région caractérisée par de très grandes disparités entre les territoires et des visages multiples de la pauvreté ;
- ENVIRONNEMENTAUX avec la prise en compte des effets du dérèglement climatique qui s'accélère et impose des mesures d'atténuation pour limiter les effets à court terme, d'adaptation pour prévenir les effets à moyen et long termes ; avec la gestion de la ressource en eau compte tenu des besoins de la population en eau potable, et des activités agricoles, industrielles, touristiques, etc. ;
- DÉMOGRAPHIQUES avec la prise en compte des besoins en services des populations nouvelles, et de la population « vieillissante » ;
- ÉCONOMIQUES, avec la préservation d'une économie de production autour de l'Agri et l'Agro (foncier, ressource en eau, renouvellement des générations) ; le développement de l'attractivité économique, l'innovation, l'industrie, la réindustrialisation pour l'emploi dans une région marquée par la pauvreté et le chômage ;
- DE FORMATION, pour trouver l'adéquation entre profils des demandeurs d'emploi et offres d'emploi ;
- DE MOBILITÉ, pour que soit facilitée l'agilité vis-à-vis de la recherche d'emploi, vis-à-vis des déplacements ;
- TERRITORIAUX, pour assurer un rééquilibrage, via les infrastructures de transports, d'habitat (en particulier le logement social), etc.

Quels sont les moyens financiers dont dispose la Région Occitanie pour répondre à ces enjeux (partie 2) ? Comment les déploie-t-elle (partie 3) ?

PARTIE II : ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DE L'ÉVOLUTION À MOYEN TERME

I. ASPECTS BUDGÉTAIRES

1. Forte dépendance à la conjoncture nationale via la TVA (43 % des recettes) et la TICPE (14 % des recettes)

Près de la moitié des ressources provient de la TVA (42,9 % au BP 2023), impôt national sans lien direct avec le territoire de l'Occitanie, et dont l'évolution au même rythme que le produit national est commune à l'ensemble des régions, quelles que soient leurs dynamiques démographiques (et les besoins en services à la population qui en découlent) ou leurs caractéristiques géographiques (et les besoins en transports et mobilités).

2. Absence d'autonomie fiscale

Le CESER s'est prononcé sur ce sujet de l'autonomie fiscale des régions lors de l'analyse du CA 2022 (joint en annexe) : « *les marges financières des Régions pourraient être modifiées sur le modèle d'autres collectivités territoriales (communes et intercommunalités) qui peuvent lever l'impôt, tout en laissant à l'État la faculté d'opérer des péréquations entre Régions pour éviter l'accroissement des inégalités* » (Cf. pages 12 et 13 de la Note d'analyse du CA 2022 en annexe).

3. Sauf sur les cartes grises

Le seul levier fiscal des Conseils régionaux porte sur la taxe sur le prix des cartes grises. Il est à noter que même sur ce volet, les marges des manœuvres ont été amputées par la décision de l'État d'exonérer totalement les voitures électriques de cette taxe. Pour la Région Occitanie, le manque à gagner est estimé à -11 millions d'euros en 2022, -14 millions d'euros en 2023, -17 millions d'euros projetés pour 2024. Cette décision qui vise à diminuer les émissions de gaz à effet de serre, est en cohérence avec la Stratégie régionale pour la transition énergétique et écologique, mais pèse sur ses finances sans compensation d'aucune sorte.

4. Réajustement à la baisse en fin d'année des recettes projetées de TVA

Le produit de TVA, composé de « l'ex-DGF » et de « l'ex-CVAE », est annoncé aux Régions dans les Lois de finances qui affichent des projections. Les Régions bâtissent leurs BP sur ces projections, qui sont révisées en fin d'année en fonction de la réalité des encaissements.

Pour l'année 2022, la progression de TVA qui avait été annoncée à 9,6 % s'est finalement établie à 8,6 % soit une perte de recettes de 13 millions d'euros à valoir sur l'exercice 2023. Cette actualisation à la baisse des perspectives d'évolution s'est reproduite en 2023 dans le PLF 2024 (annoncé au Conseil régional en septembre), avec un niveau réel d'évolution de la TVA affiché à 3,7 % pour 2023 contre 5 % annoncés (et sur lequel s'est construit le BP 2023), soit une nouvelle perte de recettes de 17 millions d'euros pour l'exercice 2023. Le total s'élève à 30 millions d'euros « perdus ».

Compte tenu de ces actualisations répétées à la baisse, par prudence le Conseil régional table sur une évolution de cette recette de TVA à 4 % pour 2024 et autour de 3 % d'ici la fin du mandat²², niveau qui ne viendra pas compenser les pertes de recettes sur les cartes grises.

²² Orientations budgétaires 2024, Région Occitanie, Assemblée Plénière du 16 novembre 2023, page 51

À noter que les Régions sont les seules collectivités à dépendre d'une ressource pouvant donner lieu à de telles variations annoncées de plus en fin d'année.

Même en décélération, la TVA apparaît toutefois comme une recette relativement dynamique en 2022 et 2023 pour partie en raison de l'inflation. Pour autant, cette dynamique ne permet pas de dégager des marges de manœuvre très importantes en 2023, en raison de la hausse concomitante des dépenses de carburant (transport) et d'énergie (chauffage des lycées) liée également à l'inflation. Ce que gagne le Conseil régional sur la partie des recettes de TVA dynamisée par l'inflation, il le perd sur la partie dépenses de fonctionnement du fait de cette même inflation sur le prix des carburants et de l'énergie.

5. Stabilité (qui tend vers l'érosion) des dotations

Les dotations et crédits d'État sont globalement stables, sauf en ce qui concerne la DTCE (dotation de transfert de compensations fiscales) et la DCRTP (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) orientées à la baisse depuis plusieurs années (sauf en 2023 grâce à l'intervention de Régions de France) et anticipées à -3 % pour 2024.

À noter deux nouvelles dotations d'État instaurées en 2023 pour compenser le transfert de la gestion des sites Natura 2000 d'une part, et la gestion des mesures non surfaciques du FEADER.

6. Pour 2024, la Loi de Finances n'annonce pas de contribution des Régions au redressement des finances publiques

La Loi de finances 2024 ne prévoit pas de contribution des Régions au redressement des finances publiques par des dispositifs coercitifs du type « Contrats de Cahors » (13 milliards d'économies votées pour la période 2018-2022 dans le cadre du pacte financier État-collectivités)²³ ou par une participation obligatoire. La seule demande de la Loi de programmation des finances publiques (LPPF) 2023-2027 est de respecter un taux d'évolution des dépenses de fonctionnement inférieur de 0,5 % à l'inflation.

²³ Inscrit dans la Loi de programmation des finances publiques 2018-2022 comme annoncé par le président de la République lors de la première réunion de la Conférence nationale des territoires en juillet 2017 – <https://www.vie-publique.fr/en-bref/38585-contrat-type-avec-letat-pour-les-depenses-des-collectivites>

II. UNE STRATÉGIE FINANCIÈRE PRUDENTE DANS LA CONTINUITÉ DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

1. Maintien de l'objectif d'autofinancement brut entre 450 et 500 millions d'euros

Consolider l'autofinancement est central dans la stratégie financière de la collectivité pour maintenir un niveau d'investissement sur la période 2022-2027 compte tenu de l'augmentation des charges de la dette consécutive à l'augmentation des taux d'intérêt, de la hausse des dépenses de fonctionnement (10 % sur les transports), et de la baisse des recettes de TVA.

2. Relative stabilité de la trajectoire de solvabilité par rapport aux OB 2023

Pour 2023, la capacité de désendettement se situe autour de 6,7 ans ou 6,9 ans, le montant exact sera constaté dans le CA 2023. L'annonce en septembre 2023, dans le PLF 2024, d'une réactualisation à la baisse des recettes de TVA d'un montant de 17 millions d'euros explique la révision à la hausse de ce schéma de fin d'année. Pour autant, la trajectoire des OB 2023 est conservée avec une capacité de désendettement de fin de période à 7,2 ans pour 2027, objectif figurant déjà dans les OB 2023.

III. DES MESURES NOUVELLES POUR GARANTIR LA SOLVABILITÉ

Le Conseil régional, anticipant avant l'été l'impact négatif de plusieurs facteurs sur la solvabilité (inflation, augmentation de la masse salariale via le point d'indice, augmentation de la charge de la dette en raison de la hausse des taux d'intérêt) a pris des mesures pour conserver une capacité de désendettement projetée dans le BP 2023 à 6,9 ans. Ces mesures sont les suivantes : révision à la baisse du Plan pluriannuel d'investissement à 5,8 milliards (contre 6,2 milliards initialement), encadrement des dépenses de fonctionnement à 2 % maximum, augmentation du prix des cartes grises de 3 euros, suppression de l'exonération des véhicules hybrides.

L'annonce de la baisse des recettes TVA au mois de septembre a surpris le Conseil régional et le manque à gagner de 17 millions, non compensé par de nouvelles mesures, explique la modification sensible de la trajectoire de solvabilité qui passe en 2023 de 6,6 ans (BP 2023) à 6,9 ans pour le BP 2024, quand la moyenne des régions se situe à 5,6 ans pour 2023. Pour autant, comme dit plus haut, la trajectoire globale sur la période 2022-2027 est conservée.

1. Diminution des investissements

L'investissement passe, sur la période 2022-2027, de 6,2 milliards à 5,8 milliards en euros courants (5,9 milliards pour 2016-2021 - 5,1 milliards pour 2010-2015²⁴) retrouvant ainsi un montant équivalent au niveau d'avant crise Covid. Cette stabilité des investissements autour de 800 millions d'euros par an (hors période COVID où le montant se situe entre 1,1 milliard et 1,2 milliard) est relative, car exprimée en euro courant, et non constant, ce qui induit une baisse compte tenu du niveau d'inflation sur 2022-2027. Pour autant, la région Occitanie annonce rester en tête des régions de France en termes d'investissement par habitant.

Les arbitrages sur les baisses d'investissement ne sont pas encore rendus (réunions d'arbitrage au Conseil régional courant novembre 2023).

Les projections présentées dans le rapport des OB 2024 sont faites avec les éléments connus à ce jour. Si les produits liés la carte grise (et qui s'érodent tous les ans) se transforment comme le propose la

²⁴ Orientations budgétaires 2024, Région Occitanie, Assemblée Plénière du 16 novembre 2023, page 70

Cour des comptes avec une fraction d'Impôt sur les sociétés (IS) ou de TVA, le produit redeviendrait dynamique et les projections changeraient.

2. Encadrement des dépenses de fonctionnement sur la période 2023 - 2027

L'objectif du maintien du niveau d'autofinancement oblige à maîtriser les dépenses de fonctionnement. Le Conseil régional anticipe une évolution annuelle de 2 % sur la période 2023-2027 prenant en compte la revalorisation du point d'indice, l'augmentation des dépenses liées à l'inflation, l'ensemble des mesures pour le pouvoir d'achat (coût énergétique, essence gasoil).

3. Recul du recours global à l'emprunt

Le recours à l'emprunt recule (480 millions d'euros en 2022, 339 millions d'euros en 2023), ce qui représente un changement notable par rapport aux précédentes années, sans doute en raison d'une capacité de désendettement projetée à 7,2 ans en 2027, soit relativement proche du seuil d'alerte à 9 ans, et laissant peu de place pour de nouveaux emprunts, voire pour un nouveau « quoiqu'il en coûte » dans l'hypothèse d'une autre crise sanitaire d'ampleur. Pour 2024, le niveau projeté sera sans doute présenté dans le BP 2024.

À noter, les orientations prises fin 2022 et 2023 ont permis au Conseil régional de bénéficier de taux d'intérêt à 2,5 % sur les emprunts contractés en 2023, quand le taux de marché s'établit désormais à 4,4 %. En 2024, le Conseil régional réalisera ses emprunts au taux de marché, moins favorable que les conditions obtenues en 2023.

4. Augmentation des emprunts à taux variables dans un cadre sécurisé

L'encours de dette projeté à 3,4 milliards d'euros fin 2023 se situe presque à hauteur du budget annuel (3,62 milliards d'euros dans le BP 2023). Il est composé à 17,6 % d'emprunts avec des taux de remboursement variables, 75,3 % d'emprunt à taux fixes, 7,1% d'emprunts à taux révisables (Livret A).

Au regard de l'augmentation des taux d'intérêt en 2023, les emprunts à taux variables pourraient s'avérer plus intéressants pour bénéficier d'une éventuelle opportunité de baisse des taux à court ou moyen terme et seront donc augmentés, tout en restant minoritaires. Ces emprunts à taux variable seront sécurisés (catégorie 1A de la charte Gissler) confirmant la prudence de la stratégie financière de la collectivité.

PARTIE III : ANALYSE DES POLITIQUES SECTORIELLES ET DES GRANDES ORIENTATIONS

La stratégie financière étant présentée, au service de quelles politiques publiques est-elle mise en œuvre ? Le CESER identifie, ci-dessous, les continuités, nouveautés, ruptures, manques du rapport des OB 2024 de la Région Occitanie sur la base des enjeux identifiés en partie 1.

I. LE CONSEIL RÉGIONAL POURSUIT LES POLITIQUES ENGAGÉES SUR LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

1. Actions sociales autour du numérique, du logement social, du soutien au pouvoir d'achat, de la formation, de l'accessibilité dans les transports et dans les lycées

Avec la « filière numérique », le Conseil régional vise à résorber la fracture numérique et lutter contre la précarité, le numérique étant le premier frein à l'embauche.

La construction et la rénovation de logements, en particulier pour les étudiants et les jeunes en formation ou en mobilité professionnelle (foyers de jeunes travailleurs / résidences sociales), au titre du CPER 2021-2027 vise un public particulièrement touché par la pauvreté. Le soutien au pouvoir d'achat, via la Carte Jeune, LORDI, les manuels scolaires, les livres numériques, le premier équipement, concerne toutes les familles.

Les actions autour de :

- La formation (lutte contre le décrochage et valorisation des projets PRO (Écoles 2^e chance, Avenir, nouvelles chances, Écoles Etre) ;
- L'attribution de bourses d'études aux élèves étudiants de formations paramédicales ;
- La poursuite des efforts du Conseil régional pour lever les freins à l'embauche avec le Pacte pour l'embauche (Cf. Avis du CESER en décembre 2022) ;
- La stratégie de « l'Aller vers » par le déploiement de solutions innovantes (collections ID Métiers) et la plateforme ID Stages (en remplacement de la plateforme ANIE) visent à faire le lien entre formation / chômage et pauvreté.

Le CESER note que ces dispositifs recherchent l'adéquation entre offres de formation et offres d'emploi.

Le Conseil régional poursuit son plan d'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR) dans les transports en lien avec le Schéma directeur d'accessibilité – Agenda d'accessibilité programmé (SDA-Ad'AP), à un rythme plus lent qu'annoncé. Il en est de même pour les lycées.

2. Actions environnementales pour le littoral, la biodiversité, l'alimentation durable

Avec le Plan Littoral 21 et les actions « Repenser l'aménagement du littoral face au dérèglement climatique » / « Accompagner les stations littorales dans la requalification de leur immobilier et dans la rénovation des espaces publics ».

Avec la lutte contre les pollutions plastiques. Pour rappel, le CESER a organisé un colloque international le 29 septembre 2022, qui mériterait un suivi en lien avec les Conseils économiques et sociaux (CES) de l'arc méditerranéen dont l'engagement se poursuit par la structuration d'une charte de coopération.

Avec le déploiement de la centrale d'achat Occit'alim dans l'approvisionnement des lycées et le déploiement de la plateforme logistique, dans le cadre du Pacte régional pour une alimentation durable en Occitanie.

Avec la conversion des chaudières des lycées vers le bois, et le raccordement à des réseaux de chaleur.

Le CESER alerte toutefois sur le risque de surexploitation de la ressource forestière, ainsi que sur le risque lié à une exploitation excessive de la matière organique pour la transformer en l'énergie.

3. Actions économiques pour le développement de l'activité et de la production

Autour des activités portuaires et du soutien aux Ports régionaux (Port-La Nouvelle, Sète-Frontignan, Grau-du-Roi).

Le CESER salue les investissements dans les activités portuaires d'Occitanie et rappelle l'intérêt de la participation des industriels.

Autour des activités agricoles avec :

- Les contrats d'agriculture durable expérimentés en 2021 ;
- Le soutien au renouvellement des générations, via la foncière agricole ;
- Les filières agricoles : contrats de filières bois, élevage, grandes cultures, ostréiculture et viticulture ;
- Le soutien porté aux productions sous labels de qualité et à la promotion des circuits courts.

Autour des activités économiques avec :

- Les contrats de filière et animations collectives des écosystèmes ;
- Le soutien financier des entreprises d'Occitanie, à tous leurs stades de développement, pour leur permettre de continuer à investir et innover ;
- L'allongement de la saisonnalité dans le secteur du tourisme, et la volonté régionale de coordonner les acteurs du tourisme (publics et privés) ;
- Le déploiement des actions du Schéma régional du développement économique, de l'innovation et de l'internationalisation (SRDEII) vers les entreprises innovantes du territoire.

4. Actions pour l'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation

Autour :

- Des schémas et contrats régionaux SRESRI, CPER, FEDER ;
- De la mise en œuvre de l'appel à projets Émergence, qui vise au travers du cofinancement de thèses, à favoriser l'émergence de projets de recherche interdisciplinaire sur des thématiques émergentes ;
- Des « défis clés », correspondant à des domaines de recherche en lien avec les priorités régionales ;
- De l'accompagnement des projets régionaux lauréats de l'appel à projets national Excellence de France 2023, visant à soutenir la transformation des établissements d'enseignement supérieur et de recherche vers les meilleurs standards internationaux, et la mise en œuvre d'une stratégie de site, articulée avec les besoins régionaux ;

- Des « Pôles universitaires d'innovation » (PUI) labellisés dans le cadre de France 2030, afin de renforcer l'impact socio-économique des compétences de recherche, de création de start-up et d'innovation de rupture ;
- Des Villes universitaires d'équilibre (VUE), en accompagnant l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies axées sur le moyen terme et coconstruites avec l'ensemble des acteurs. Il subventionnera par ailleurs, dans le cadre du CPER 2021-2027, les projets immobiliers des établissements des villes universitaires d'équilibre, à l'instar du projet de « Campus durable, connecté et accessible » de Narbonne financé en 2023.

5. Actions pour la formation, l'éducation, la jeunesse

Par le soutien au fonctionnement des CFA, la promotion de l'apprentissage et les aides à l'investissement dans les formations ; le PRF 2023-2026 ; l'augmentation continue des places prévues dans les formations en travail social et des capacités d'accueil dans les formations sanitaires conduisant aux métiers en tension.

6. Actions pour les mobilités dans les territoires

Avec la modernisation du parc de matériel roulant ; la poursuite de la régénération des lignes de desserte fine du territoire (LDFT) dans le cadre du plan rail ; l'extension du dispositif « +=0 » aux 12-18 ans, déjà en vigueur sur liO Train et depuis septembre 2023 sur liO Car, qui favorise l'usage des transports collectifs et permet de renforcer l'attractivité des territoires.

Avec le maintien de l'accompagnement des aéroports régionaux.

Avec la poursuite du plan covoiturage (adopté en juillet 2022) et des aides à destination des particuliers pour l'acquisition de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ainsi que de vélos à assistance électrique neufs.

II. LE CONSEIL RÉGIONAL POURSUIT SES POLITIQUES SUR LES COMPÉTENCES PARTAGÉES

1. Dans le domaine de la santé

Dans le cadre de la stratégie régionale, avec notamment la lutte contre la désertification médicale, la création et l'extension de maisons et centres de santé pluriprofessionnels, ainsi que le recrutement de médecins généralistes et paramédicaux (infirmières, kinésithérapeutes, orthophonistes, etc.) dans les centres de santé « *Ma Santé, Ma Région* ». Le CESER a proposé une contribution au débat sur cette thématique²⁵ en 2023.

2. Dans le domaine de la culture

Dans le cadre de sa stratégie globale de soutien au secteur culturel, avec notamment la mise en œuvre de la stratégie « Occitanie, moteur ça tourne » pour renforcer la filière audiovisuelle. Le CESER présentera un Avis sur « La filière audiovisuelle et cinématographique en Occitanie », lors de l'Assemblée plénière du 14 novembre 2023.

²⁵ Contribution – Déserts médicaux en Occitanie : constats et préconisations, CESER Occitanie, 2023

3. Dans le domaine du sport

Le sport est annoncé « *plus que jamais au cœur des enjeux de 2024* », dans le cadre de la stratégie régionale, des orientations du Projet sportif de territoire (PST) et de la Conférence régionale du sport (CRdS) afin de « *développer la pratique sportive de toutes et tous et favoriser le rayonnement de l'Occitanie par le sport* ».

III. LE CONSEIL RÉGIONAL LANCE DE NOUVEAUX DISPOSITIFS

1. Pour tenter de faire face au dérèglement climatique (plan habitat durable, plan régional eau)

L'objectif du Plan habitat durable prévu pour 2024 est de répondre à la crise de logements, notamment sociaux, en proposant des logements à faible empreinte environnementale, économes en énergie et accessibles à toutes et tous.

Le CESER alerte sur la situation dramatique du logement, notamment social, avec une offre historiquement basse alors que la demande a bondi ces dernières années.

Le défi est donc de répondre aux besoins en logements, tout en assurant la transition écologique nécessaire pour enrayer le dérèglement climatique. Face à l'ampleur de la crise, un programme d'urgence s'impose, et le Conseil régional doit intervenir sur ce sujet via son Plan habitat durable. Plus globalement au regard d'enjeux tant sociaux que climatiques, le logement doit devenir une priorité nationale et régionale.

Le Plan régional Eau « Tous concernés, tous mobilisés en Occitanie », auquel le CESER regrette de ne pas avoir été associé est une nouveauté de 2023. Le CESER rappelle également que tout plan d'action visant à maîtriser la ressource doit également s'accompagner de mesures en faveur de la sobriété. Il approuve la volonté régionale d'assurer une harmonisation de la politique de l'eau en région, avec une gestion plus collective de la ressource et une solidarité dans les territoires autour des différents usages de l'eau : pour les populations, la préservation des milieux et les usages agricoles et industriels. En ce sens il sera vigilant vis-à-vis des concessionnaires partenaires et exigeant sur la transparence nécessaire, dans un modèle économique pérenne, tourné vers l'intérêt général des territoires.

Le CESER tient à porter à la connaissance du Conseil régional le travail engagé conjointement par les deux commissions « Méditerranée-littoral, Relations internationales » et « Espace et développement rural - Agri-Agro - Forêt - Bois - Alimentation » sur le sujet de l'eau.

Ce travail donnera lieu à la production d'un rapport d'étape qui sera présenté en Assemblée plénière du CESER le 12 décembre 2023. Il constituera une contribution au Plan régional eau ainsi qu'une première réflexion en vue d'une autosaisine qui pourrait être portée par le CESER en 2024 dans le cadre de sa nouvelle mandature.

2. Actions économiques pour le développement dans l'industrie, l'agriculture, la pêche

Avec le SRDEII, qui permet de faire bénéficier les Start'Up d'un nouveau dispositif (Start'Up Industrie de demain – dénomination provisoire) visant à accélérer la croissance.

Avec le Soutien à une Économie de proximité et un Entrepreneurat engagé : Économie de proximité : « *En 2024, la Région sera donc attentive aux projets permettant de réels changements du process de production ou de services au travers du dispositif Contrat Entreprise d'Avenir* ».

Avec la mise en œuvre de la Dotation jeunes agriculteurs (DJA) transférée par l'État, qui suscite toutefois des inquiétudes quant à la justice et l'efficacité de cette politique. Deux préoccupations majeures émergent : la minoration des montants accordés en raison de l'ouverture aux bénéficiaires de plus de 40 ans, les difficultés de mise en œuvre inégales observées dans différents départements. Les distorsions géographiques en frontières régionales créent des situations injustes pour les agriculteurs qui se trouvent d'un côté ou de l'autre de la frontière. Cela peut entraver l'accès équitable à la DJA pour les jeunes agriculteurs.

Avec la mise en place d'un contrat de filière pêche proposé par le CESER dans le cahier 1 de l'Avis sur l'Économie bleue (avril 2022²⁶) et le déploiement du contrat Industrie et services nautiques en 2024.

3. Actions pour la formation

Au service de l'Éducation, la jeunesse, et l'orientation (nouveaux lycées, gratuité sur le réseau LiO pour les jeunes) :

- Avec la construction de nouveaux lycées à énergie positive et l'extension d'établissements existants afin de répondre à l'essor de la population lycéenne ;
- Avec la possibilité de circuler gratuitement, même le week-end, sur le réseau LiO pour les bénéficiaires des transports scolaires et l'extension du dispositif +=0 aux 12-18 ans qui permet de voyager gratuitement dès le 11^e trajet dans le mois ;
- Avec l'évolution de l'offre de services en matière d'orientation et les nouveaux salons innovants ID Métiers ;
- Avec la lutte contre le harcèlement scolaire dont les projets Occit'avenir. Le CESER approuve la volonté de la Région de renforcer son partenariat avec les associations d'éducation populaire dans la recherche de la participation active des jeunes à la vie publique régionale.

Au service de l'Enseignement supérieur / recherche / innovation :

- Soutien des Plateformes de recherche et d'innovation ouverte (PRIO) ;
- Dispositif « preuve de concept » pour renforcer le continuum « recherche-innovation-industrie » et encourager de nouveaux partenariats ;
- Appel à projets « Diffusion de la culture scientifique et technique industrielle » (CSTI) pour faciliter l'accès du plus grand nombre au savoir et au développement de l'esprit critique ;
- Soutien aux Maisons des sciences de l'Homme (MSH) pour faire émerger des sujets de recherche en lien avec les enjeux sociétaux ;
- Le Conseil régional prévoit d'accompagner les établissements d'enseignement supérieur dans leurs projets pédagogiques innovants, facteurs de réussite des étudiants, de professionnalisation des cursus, et de meilleure insertion professionnelle, en déployant le dispositif « développer les innovations pédagogiques²⁷.

Le Conseil régional souhaite accorder une attention particulière à la vie étudiante et à la lutte contre la précarité, en lien avec le CROUS. De plus, il prévoit des initiatives pour faciliter l'accès aux droits et encourager les initiatives étudiantes, notamment dans les Villes universitaires d'équilibre (VUE).

²⁶ Pour une économie bleue soutenable en Occitanie, Partie 1 : Ports de commerce, construction navale, pêche et conchyliculture, énergie éolienne en mer, CESER Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, 2022

²⁷ Soutien aux innovations pédagogiques dans l'enseignement supérieur, CESER Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, 2022

CRITIQUES / MANQUES

1. Un manque récurrent de lisibilité sur l'évaluation des politiques mises en œuvre

Le CESER regrette chaque année la faible part donnée à l'évaluation des politiques mises en œuvre. Toutefois, la démarche initiée depuis 2 ans de coconstruction d'un référentiel d'évaluation entre le CESER et le Conseil régional sur l'un des dix plans du Pacte vert « *Une économie sociale, solidaire et résiliente* » ouvre des perspectives intéressantes compte tenu de la dynamique générée. À cet égard, la constitution au sein du Conseil régional d'une « Task-Force » évaluative, transversale aux différentes directions du Conseil régional, et chargée d'intervenir en appui des directions pour évaluer les politiques publiques est de bon augure.

Le CESER espère y voir le signe de l'amorçage d'une volonté politique en ce domaine.

Dans les OB 2024, a été notamment remarquée l'absence d'évaluation de Rénov'Occitanie. Le CESER aurait souhaité un retour sur le déploiement du réseau de guichets uniques Rénov'Occitanie, avec la mesure de son efficacité dans le cadre de la trajectoire REPOS (Région à énergie positive), mais aussi de la SNBC (Stratégie nationale bas-carbone). De même, dans le domaine du soutien et de l'accompagnement des entreprises, le CESER souhaiterait des éléments tangibles permettant d'appréhender l'efficacité des outils, et les bilans des actions nationales en région notamment du dispositif « Territoires d'industrie ».

2. Les risques environnementaux peu abordés

Les risques (environnementaux, sanitaires, climatiques, etc.) ne sont pas abordés ou peu mis en exergue dans le document ce qui trahit un manque de prise de conscience de l'urgence à agir, par exemple sur le retrait du trait de côte.

3. L'égalité femme homme diluée sur 5 items

Chaque année, le CESER rappelle l'intérêt d'élaborer un budget par le genre pour mettre en évidence les éventuelles inégalités femme homme. Cette année laissait espérer des éléments factuels dans les OB 2024, en raison de l'intérêt de l'Inspection générale des services sur ce sujet et de la volonté annoncée de débiter une analyse par le genre de la politique du sport à compter de 2024.

La question de l'égalité femme-homme reste invisible dans le document OB 2024, diluée sur 5 items.

Le CESER souhaite que le Conseil régional expérimente la présentation d'un budget genré, prolongeant ainsi la dynamique innovante qui a inspiré l'élaboration du Budget vert en 2020.

4. Le Budget vert, portion congrue du rapport des OB 2024

Sur le Budget vert, le CESER rappelle l'intérêt de cette démarche novatrice initiée en 2020 par le Conseil régional d'Occitanie, et qui a fait des émules dans trois autres régions (Nouvelle-Aquitaine, Bretagne, Grand Est). Il aurait été intéressant de pouvoir identifier si les investissements « verts » permettent de réduire les activités polluantes (par exemple les investissements dans le ferroviaire permettent-ils de fidéliser les nouveaux usagers des transports en commun et de diminuer l'utilisation des voitures ?).

Le CESER souhaite disposer des éléments d'analyse du « Budget vert » en même temps que le document sur le BP 2024.

5. Un manque global de précision et de lisibilité sur les dispositifs et politiques à moyen terme

Les ambitions sont affichées, mais pas priorisées, elles sont « noyées » dans les 50 pages du rapport des OB 2024. Si la stratégie financière est compréhensible, les choix politiques en revanche n'apparaissent pas clairement (peut-être, car les arbitrages politiques sont prévus pour la mi-novembre).

C'est notamment le cas pour les sujets suivants :

- Les actions en faveur des acteurs régionaux de l'ESS ;
- Le Plan Habitat durable. : peu d'éléments précisés. Quelles mesures envisagées pour stimuler l'offre de logements sociaux au regard de l'urgence actuelle ?
- La Politique de la ville : des précisions sur l'articulation des nouveaux contrats de ville avec le plan Habitat durable et les Contrats Territoriaux et Bourgs-Centres Occitanie seraient bienvenues ;
- Transport ferroviaire de marchandises : aucun élément en relation avec le fret, ce que le CESER regrette au regard des enjeux liés au transport de marchandises par la route et leurs impacts négatifs sur l'environnement, la santé et les nuisances générées en général ;
- Services express régionaux métropolitains (SERM) : le document n'aborde que très superficiellement le concept de RER métropolitain rebaptisé SERM, alors qu'il s'agit d'un dossier porté par l'État. Il n'est pas fait mention des AFNT (Aménagements ferroviaires au nord de Toulouse) qui s'inscrivent dans le projet de SERM ;
- Rééquilibrage territorial : aucun élément concret en matière d'aménagement du territoire. Comment la Région compte-t-elle déconcentrer les métropoles au profit des territoires ruraux, notamment au regard des réglementations environnementales en matière de construction et de réhabilitation ?
- Agroalimentaire : dans un budget contraint, des baisses de financements sont à prévoir sur certaines coopérations. Comment la répartition des aides va-t-elle évoluer ? Quels plafonds vont baisser et dans quelles proportions, quelles limites apportées aux subventions, aux entreprises et aux organisations ?
- Le Pacte pour l'embauche et le REJ (Revenu écologique jeune) pour de la formation aux métiers verts : des indicateurs sur son impact sont nécessaires ;
- En matière de santé des jeunes, il manque un recensement des actions pour la prévention et l'accompagnement des jeunes ;
- Le tourisme littoral qui représente une part significative de l'activité touristique régionale n'est pas identifié spécifiquement ;
- Le Plan régional Eau voté en juin 2023 est trop succinct dans le rapport des OB 2024 ;
- Le contrat Industrie et services nautiques : la nature, les moyens dégagés et les objectifs de ce contrat ne sont pas précisés.

6. La formation tout au long de la vie en retrait

Face à l'obsolescence accélérée des compétences du fait des évolutions technologiques et à l'émergence de nouveaux contenus métiers et de nouvelles compétences liées aux transitions, le CESER souligne l'importance du développement de la formation tout au long de la vie dans l'enseignement supérieur²⁸.

Au regard de la situation de pauvreté et du taux de chômage, le CESER pointe le nombre insuffisant d'ETP (équivalent temps plein), environ 30, prévus pour l'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'emploi et RSA. Le budget formation professionnelle baisse d'environ 30 % en 2024 dans le Plan d'investissement des compétences (PIC) dont il est nécessaire de mesurer l'impact.

7. Le Canal du Rhône à Sète ne figure pas dans le rapport des OB 2024

Le CESER regrette qu'il ne soit pas fait mention du Canal du Rhône à Sète dont l'intérêt en termes d'évitement de flux de marchandises sur la route est affirmé depuis longtemps. Celui-ci représente des avantages sur le plan économique, mais également en termes de développement durable.

8. Le Plan régional Eau n'est pas à la hauteur des enjeux

Le CESER estime que les plans annoncés ne sont pas à la hauteur des enjeux, des besoins de la population, des évolutions démographiques, notamment sur la question des financements nécessaires.

²⁸ Le CESER présentera un Avis sur ce sujet lors de l'Assemblée plénière du 12 décembre 2023

PARTIE IV : PRÉCONISATIONS

I. POUR RETROUVER DES MARGES DE MANŒVRE FINANCIÈRE

En conclusion de son analyse du CA 2022 (jointe en annexe), le CESER propose une série de pistes pour augmenter les recettes régionales, considérant que le niveau actuel des ressources de la Région (3,62 milliards d'euros dans le BP 2023) ne répond qu'imparfaitement aux enjeux, notamment environnementaux, qu'elle entend surmonter.

Ces préconisations figurent pages 9 à 13 de ladite note d'analyse (Cf. annexe) et se répartissent en deux catégories.

Celles « à la main du Conseil régional », parmi elles, le CESER propose une politique d'évaluation pour des gains d'efficacité, ou encore un « emprunt citoyen » si tant est qu'il soit compatible avec les objectifs projetés pour la capacité de désendettement.

Celles « à la main du législateur », par exemple, territorialiser une part des ressources de TVA, ou rendre les Régions plus autonomes financièrement.

1. Les mesures « à la main du Conseil régional »

Accentuer l'évaluation transversale des dispositifs de soutien dans tous les secteurs

En 2023 dans son rapport annuel²⁹, la Cour des comptes souligne l'importance de l'évaluation et cite le Conseil régional Occitanie en exemple pour la conduite de l'évaluation transversale de ses dispositifs de soutien aux entreprises sur la période 2017-2021, s'attachant à en quantifier les effets. Le rapport révèle également que seules quatre régions ont été en mesure de fournir un bilan des indicateurs du SRDEII à la Cour des comptes, dont l'Occitanie.

Le CESER Occitanie tout en saluant ce satisfecit de la Cour des comptes souhaite disposer de ces évaluations transversales en amont de l'examen des documents budgétaires (CA, OB, BP) et réitère sa demande d'être destinataire des comptes des agences régionales en fin d'exercice.

Poursuivre les démarches évaluatives innovantes

Par les compétences qui lui sont conférées depuis la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (art. 32), le CESER contribue à l'évaluation des politiques publiques du Conseil régional dans le cadre d'une collaboration impulsée en 2019 sur l'un des dix plans du Pacte vert « Une économie résiliente, sociale et solidaire ».

Cette démarche, qui s'est achevée en octobre 2023, se poursuivra en 2024 par l'expérimentation sur deux politiques publiques d'une analyse budgétaire par le genre. L'objectif est d'identifier si les financements alloués par le Conseil régional à certains secteurs, par exemple le sport (hors compétition) génèrent ou entretiennent des inégalités de traitement entre les femmes et les hommes.

Ces perspectives de travail collaboratif démontrent l'intérêt du Conseil régional pour les analyses de la société civile organisée, et le CESER regrette qu'il n'en soit pas fait mention dans le rapport des OB 2024.

²⁹ Les compétences de développement économique des collectivités territoriales : une rationalisation inachevée, un pilotage à renforcer. Rapport public annuel, tome1, Cour des comptes 2023, pp. 213 - 278.

Le Conseil régional Occitanie, précurseur en matière d'élaboration d'un Budget vert, initié en 2020, et suivi dans cette démarche par trois autres régions (Bretagne, Grand Est, Nouvelle-Aquitaine) démontre en effet son appétence pour l'innovation dans l'action publique et l'évaluation de l'impact de ses politiques.

Rendre lisible la stratégie d'évaluation

Si le Conseil régional évalue, sa stratégie d'évaluation en revanche manque de visibilité. Aussi, les documents budgétaires présentés en fin d'année gagneraient en intérêt et consistance s'ils permettaient de mettre en évidence les éléments évaluatifs qui président aux choix de maintenir, infléchir, stopper ou développer des dispositifs et politiques publiques. Dans un contexte budgétaire contraint par la raréfaction de la ressource publique, cette mise en perspective aurait des vertus pédagogiques vis-à-vis des populations (citoyens et acteurs de la vie économique, sociale et politique).

Le CESER invite donc le Conseil régional dès la présentation de son Budget primitif 2024, à proposer la mise en œuvre d'une stratégie d'évaluation de ses politiques publiques, à associer le CESER à ses travaux stratégiques pour rendre lisibles et éclairants les arbitrages budgétaires en matière de fonctionnement et d'investissement.

À cet égard, une évaluation du « retour sur investissement » des investissements massifs réalisés pendant les années 2021 et 2022 serait pertinente et très appréciée.

Lancer un « emprunt citoyen »

Dans le cadre du bouclage de son budget, le Conseil régional fait appel au marché, de manière régulière sous format EMTN³⁰ ou d'emprunts obligataires. Ces emprunts sont actuellement réservés à des investisseurs institutionnels. Le CESER suggère d'ouvrir la souscription d'une enveloppe supplémentaire d'emprunts aux épargnants particuliers qui souhaiteraient donner une dimension régionale à leur épargne, en alternative à leur portefeuille habituel (assurance-vie, PEA, etc.). En effet, les épargnants sont sensibles aujourd'hui aux placements éthiques et peut-être plus enclins à accepter un taux de rémunération moindre par rapport à d'autres placements plus rémunérateurs si les projets sont engageants sur le plan de l'enjeu climatique ou sur la biodiversité (Cf. Note analyse CA 2023 en annexe).

Les coûts de gestion inhérents à ce type d'opération nécessitent une intermédiation bancaire dans laquelle un partenaire bancaire s'occupe de la gestion du portefeuille de clientèle, le marketing du dispositif revenant au Conseil régional. Les agences régionales pourraient être intégrées à la démarche.

Toutefois, le CESER est conscient du risque que cet emprunt supplémentaire alourdisse la capacité de désendettement (à 7,2 ans en 2027) de la collectivité et pense donc qu'il serait d'autant plus intéressant d'initier cette démarche concomitamment à une modulation de la TVA indexée sur le développement économique des régions, tel que préconisé dans le rapport PISANI-FERRY et MAHFOUZ.

³⁰ EMTN : Les Euro Medium Term Note sont la variante Euro des MTN, catégorie de titres initialement créée aux États-Unis. Il s'agit de titres de créances dont la maturité s'intercale généralement entre le papier commercial (billets de trésorerie) et les titres à long terme (obligations). Ce qui les distingue principalement des obligations, c'est l'existence d'un programme d'émission qui permet de recourir au marché de manière échelonnée pour des montants variables. Au contraire, une émission obligataire concerne généralement un montant important placé en une fois. De plus, alors qu'une émission obligataire est très souvent garantie par un "syndicat" de banques qui s'engagent à lever la totalité de la somme souhaitée par l'émetteur, les émissions d'EMTN ne sont pas forcément garanties.

Par ailleurs, la communication récente de la Caisse des Dépôts sur la mise en place des prêts à concurrence de 100 milliards d'euros, si elle était confirmée rendrait moins opportune la mobilisation d'un emprunt citoyen.

Orienter davantage les financements vers la transition écologique

Les Régions assument de nombreuses compétences, sont un levier vers la transition énergétique et écologique, mais elles disposent de peu de moyens. Aussi, le CESER préconise de mettre en évidence les actions qui ont été remplacées par d'autres, plus vertueuses, sur le plan du climat ; de flécher (comme pour la Banque européenne d'investissement) les ressources qui viennent de l'énergie fossile vers de l'énergie verte (installation de bornes, par exemple) ; d'augmenter le budget mobilité compte tenu de l'impact des mobilités sur le climat ; de cibler les dépenses dans le ferroviaire vers le développement des dessertes locales ; de veiller au dynamisme des villes moyennes et à leurs dessertes ferroviaires, compte tenu de la métropolisation.

2. Les mesures « à la main du législateur »

Le CESER encourage la Présidente de Régions à utiliser Régions de France comme outil de lobbying auprès du gouvernement sur les mesures suivantes dont la mise en œuvre dépend du législateur.

Territorialiser une part des ressources de TVA

La refonte du financement des Régions en 2021 (suppression de la CVAE et introduction d'une part de TVA), a supprimé le lien direct entre l'action du Conseil régional en matière de développement économique, et le « retour sur investissement » de sa politique.

Tout en soutenant la nécessaire péréquation à opérer entre territoires, le CESER insiste sur la nécessité de rétablir ce lien, et de réfléchir à de nouvelles dispositions réglementaires permettant aux Régions qui soutiennent leur tissu économique, d'en percevoir directement les effets, par une modulation de la part de TVA reçue et indexée sur les résultats économiques.

Cette piste est évoquée dans les derniers rapports de la Cour des comptes en 2022 et en 2023 qui élaborent un scénario de réforme pour toutes les collectivités.

Pour les Conseils régionaux, ce scénario conduit à une part plus importante de fiscalité nationale partagée, fondée sur une part croissante de TVA (24 % au lieu de 20 %) et inclut un partage d'une fraction de 12 % d'impôt sur les sociétés (IS). L'intérêt selon la Cour des comptes est de faire bénéficier les Régions qui ont la compétence « développement économique » d'un retour sur les actions qu'elles mènent en ce domaine. (Cf. Note d'analyse du CA 2022 en annexe).

Rendre les Régions plus autonomes financièrement pour leur permettre d'accroître leurs ressources

L'État pourrait décider d'augmenter les marges financières des Régions sur le modèle d'autres collectivités territoriales (communes et intercommunalités) qui peuvent lever l'impôt, tout en conservant la faculté d'opérer des péréquations entre Régions pour éviter l'accroissement des inégalités. En effet, dans les pays où l'État ne joue pas ce rôle de régulation par la péréquation (comme l'Espagne ou l'Italie), les inégalités entre Régions sont criantes.

La Région Occitanie pourrait interpeller le Gouvernement sur la nécessité de modifier la structure des recettes des Régions, notamment via Régions de France, Présidée par la Présidente de la Région Occitanie, toutes les Régions françaises étant confrontées aux mêmes problématiques, pour peser davantage.

Pour autant, il ne s'agit pas de permettre à l'État de se « défausser » de sa responsabilité financière vers les Régions, de réduire encore leurs financements au prétexte que les Régions détiendraient leur autonomie fiscale.

Exploiter le rapport PISANI-FERRY et MAHFOUZ³¹ sur le coût de la transition écologique et le rapport ZUCMAN³² sur le coût de l'évasion fiscale

Le rapport PISANI-FERRY et MAHFOUZ paru en 2023 annonce la nécessité d'investir 66 milliards d'euros par an jusqu'à 2030 sur la transition énergétique, c'est-à-dire l'équivalent du budget de l'Éducation nationale, premier budget de l'État, pour atteindre la neutralité carbone. Compte tenu des engagements pris auprès de l'Union européenne de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de - 55 % d'ici 2030 par rapport à 1990, il y a matière à débattre dans la société sur les modalités pour y parvenir.

Au sein du CESER Occitanie, la société civile organisée pourra convenir que la transition doit être juste, que les économies budgétaires n'y suffiront pas, que l'intérêt à agir pour certains acteurs est faible, la rentabilité des investissements étant décalée dans le temps, et qu'il est nécessaire de compenser les effets anti-redistributifs des taxes.

Concomitamment, le rapport ZUCMAN, également paru en 2023, établit à 1 000 milliards de dollars le montant des bénéfices réalisés et qui échappent à l'impôt, dont environ la moitié trouve refuge dans les paradis fiscaux européens (Irlande, Pays-Bas, Luxembourg, Suisse notamment) malgré les mesures mises en œuvre en 2021, comme la taxe plancher de 15 % sur les bénéfices des sociétés multinationales.

II. POUR AMÉLIORER LES POLITIQUES PUBLIQUES

1. En Aménagement du territoire

Contractualiser une nouvelle convention avec SNCF Réseau

Si la Région a signé avec le groupe SNCF un texte partageant des ambitions communes en septembre 2023, il serait utile qu'elle puisse contractualiser, via une convention, avec SNCF Réseau, le gestionnaire du réseau ferré national (RFN). En effet, la nouvelle Convention d'exploitation des trains régionaux liO a été signée avec SNCF Voyageurs, l'opérateur, et, de fait, n'engage pas directement la responsabilité de SNCF Réseau.

Élaborer un programme d'urgence pour le logement

Le logement doit devenir une priorité nationale et régionale face à l'ampleur de la crise et compte tenu des enjeux sociaux et environnementaux actuels. Le Conseil régional aurait un rôle à jouer à travers son Plan habitat durable.

Dans les transports scolaires, une billettique unique est prévue.

Le CESER insiste sur la nécessité d'harmoniser les différentes billettiques déployées sur le réseau de transport régional (PASTEL et KARTATOO, notamment).

³¹ *Les incidences économiques de l'action pour le climat*, Rapport à la Première ministre, Jean PISANI-FERRY Selma MAHFOUZ, mai 2023, <https://www.strategie.gouv.fr/publications/incidences-economiques-de-laction-climat>

³² Rapport mondial annuel sur la fiscalité, Observatoire européen de la fiscalité, Gabriel ZUCMAN, oct. 2023 - <https://www.taxobservatory.eu/fr/publication/global-tax-evasion-report-2024/>

2. En Agri Agro, Forêt, Bois, Alimentation, Espace et développement durable

Reconnaitre l'importance de la forêt dans la politique régionale

Il est crucial que le Conseil régional abandonne la logique de silo et adopte une approche plus intégrée qui reconnaisse l'importance de la forêt dans la politique régionale. Le CESER pense que la durabilité des secteurs agricoles passe par la présence d'une forêt et d'une agroforesterie soutenues et entretenues en tous points de l'Occitanie.

Déployer de nouveaux itinéraires vertueux agricoles et forestiers

Le CESER pense qu'il est urgent, afin de donner les vrais moyens au déploiement de nouveaux itinéraires vertueux agricoles et forestiers, d'aider et d'accompagner la mise en place d'une nouvelle économie régionale basée sur la reconnaissance et le paiement des services écosystémiques par des entreprises et des entités territoriales contributrices.

Déployer les contrats d'agriculture durable

En ce qui concerne les contrats d'agriculture durable expérimentés en 2021, et qui seront pleinement déployés, le CESER souhaite que le financement de ces nouveaux contrats ne se fasse pas au détriment des autres lignes budgétaires déjà déployées, mais que cela apparaisse clairement en supplément.

Veiller à l'harmonie des différents labels

Le CESER face à la priorisation du soutien affiché à la filière Bio alerte cependant sur le fait que la mise en avant du label Agriculture biologique se fasse en harmonie avec les autres labels ou cahier des charges répondant aux enjeux de pratiques durables.

Le CESER souhaite que la promotion des produits sous bannière Sud de France ne se fasse pas au détriment des produits bénéficiant de signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO), label ou appellations d'origine, indication géographique, etc. Il serait dommage que les consommateurs délaissent tous les produits ne bénéficiant pas de la bannière Sud de France malgré leur qualité et durabilité certifiées par leur mention.

Le CESER approuve le soutien porté aux productions sous labels de qualité et à la promotion des circuits courts. Ces produits répondant aux enjeux de pratiques durables, et garantissant, en plus de pratiques de productions, des pratiques de transformation, conditionnement et un périmètre géographique précis aux différentes séquences de la chaîne de valeur. Le CESER s'inquiète cependant pour ces derniers, percevant une diminution dans les exigences des cahiers des charges produits par l'INAO.

Aussi le CESER continue d'insister sur la nécessité de garantir l'origine régionale des produits, pas seulement la production, mais également la transformation, le conditionnement et la commercialisation de ces derniers sur le périmètre régional.

Le CESER s'inquiète cependant de la lisibilité des nouveaux producteurs qui ne peuvent pas répondre à un cahier des charges de label et ont pour autant des pratiques responsables ou durables.

Étendre les démarches de contractualisation

Le CESER souhaite l'extension des contrats filières bois, élevage, etc. à l'ensemble des filières de la région concernées (arboriculture, horticulture, etc.); encourage à mettre en lien la future filière légumineuses à graines re-territorialisée avec celle des céréales prévues également dans le Plan Vert régional; préconise de mettre en place de la même façon un contrat de filière pour les grandes cultures, en parallèle du plan protéines végétales afin de faire des liens avec l'ensemble de la chaîne de valeur élevage.

Poursuivre les démarches collaboratives afin d'améliorer l'autonomie alimentaire régionale

Le CESER invite à poursuivre le déploiement de la plateforme logistique, dans le cadre du Pacte régional pour une alimentation durable en Occitanie. Il faut poursuivre ces initiatives de démarches collaboratives afin d'améliorer l'autonomie alimentaire régionale, tout en surveillant et régulant les dérives, en particulier celles des grandes et moyennes surfaces (GMS).

Mettre en place un réseau régional « Projet alimentaire régional (PAT) »

Il est important de soutenir ces programmes sur le long terme et les développer sur l'ensemble du territoire régional.

Financer des infrastructures pour sécuriser la ressource en eau

Le Plan eau régional est mentionné en « urgence climatique » et « hydraulique agricole ». Une proposition pourrait être de demander un plan ambitieux sur dix ans pour le financement d'infrastructures axées sur la sécurisation de la ressource en eau, ce plan devant être abondé par l'Europe, l'État, la Région et les collectivités territoriales ainsi que des possibilités de co-financements.

3. Pour le Développement économique

Réactualiser les contrats de filière (« Bâtiment » et « Travaux publics », « Forêt-Bois »)

Des préconisations ont été formulées en juin 2023, sur la filière bois, dans le cadre de l'Avis du CESER Occitanie « Transformations et utilisations du bois, réindustrialiser la filière en Occitanie ? ». D'autres sont en cours de construction depuis des années (contrat de filière viticole dont la démarche est engagée depuis 2019). Enfin certains, comme le contrat de filière numérique, ont été signés en 2023.

De plus, chaque contrat de filière doit affirmer des engagements forts d'accompagnement des entreprises dans la transition écologique. Réussir la transition écologique est une assurance d'avenir pour une filière et ses parties prenantes.

Soutenir les entreprises « traditionnelles »

Le CESER attire l'attention sur les entreprises « traditionnelles » des secteurs prioritaires identifiés par le Conseil régional, qui constituent un vivier propice à l'innovation, à la transformation écologique ainsi qu'aux emplois sur tous les territoires de l'Occitanie.

Travailler sur les conditions d'accueil et d'emploi des saisonniers

Le CESER rappelle l'urgence d'un travail opérationnel sur les conditions d'accueil et d'emplois des saisonniers (logement, coût de l'hébergement, proximité avec le lieu de travail, formation...) pour sécuriser le développement durable de cette filière majeure en Occitanie.

D'autres préconisations ont été formulées dans l'Avis du CESER sur la SRESTE (SRDTL) en 2022, ainsi que dans celui sur les OB 2023.

Soutenir les jeunes entreprises innovantes

Le CESER salue la volonté régionale de favoriser la création de nouvelles entreprises innovantes potentiellement porteuses d'emplois ancrés dans les territoires de l'Occitanie, et de doubler leur nombre. Cependant, il conviendra de mobiliser les acteurs et les moyens d'action (existants ou à créer) nécessaires au maintien et au développement de ces jeunes entreprises innovantes afin de pouvoir mesurer réellement la portée des soutiens sur les emplois et le développement économique régionaux.

Soutenir l'Économie sociale et solidaire (ESS)

Le CESER attire l'attention sur la nécessité de flécher des financements dès 2024 sur l'accompagnement des têtes de réseaux de l'ESS dans leurs nécessaires transformations liées à la transition écologique, notamment par l'amélioration de leurs bâtis.

Par ailleurs, des actions régionales de communication et d'information sur les métiers de l'ESS, et plus particulièrement les opportunités dans les métiers de l'animation, du sanitaire et social viendraient renforcer l'ancrage régional d'emplois où les offres sont nombreuses et essentielles au mieux vivre dans les territoires d'Occitanie.

4. Pour l'Enseignement supérieur et la Recherche

Considérer le monde de la recherche comme un partenaire

Le CESER invite cependant le Conseil régional à aller au-delà d'une seule aide économique au secteur de la recherche, pour faire du monde de la recherche un partenaire à associer aussi souvent que possible à la réflexion sur l'action publique, les transitions et les politiques publiques de recherche et de formation.

Attirer les chercheurs

Le CESER appelle à la vigilance sur la poursuite des efforts pour attirer et garder les chercheurs de niveau international et les équipes d'excellence, afin de renforcer le potentiel de recherche et l'attractivité du territoire d'Occitanie.

Anticiper les évolutions liées aux transitions

Le CESER souligne l'impératif d'anticiper les évolutions liées aux transitions et d'investir de nouveaux pans de recherche, dans une approche transdisciplinaire. Si l'identification de nouveaux défis va dans cette direction, les modalités de choix des nouveaux défis restent à expliciter. Le CESER encourage le Conseil régional à développer une vision prospective des besoins, des métiers et des nouvelles nécessités économiques et technologiques, afin de passer de l'adaptation et de la réponse immédiate aux besoins à leur anticipation.

Mobiliser les moyens pour éviter les abandons en cours de cursus

Les abandons en fin d'études de médecine, tout comme les défections en cours d'études en soins d'infirmiers ne sont plus des faits isolés. Le taux d'inscrits en première année de soins infirmiers n'arrivant pas au terme de leurs études atteint des niveaux record.

Le CESER rappelle que le cursus infirmier commençait naguère par un examen de motivation qui a été perdu de vue avec la procédure PARCOURSUP. La défection d'élèves en première année résulte de ce changement, car de nombreux apprenants découvrent qu'ils ne sont pas faits pour ce type de métiers. En soi, l'auto sélection qui en résulte est logique et saine. Mais elle conduit peut-être à écarter des demandes d'admission qui auraient été couronnées de succès si PARCOURSUP avait été mieux paramétré.

5. Pour l'Éducation, la Formation, l'Emploi, la Jeunesse

Maintenir le forfait apprenti

En matière de mobilité internationale des jeunes, maintenir le forfait apprenti vu sa popularité et ne pas baisser le budget alloué étant donné l'augmentation prévue des demandes de bourses.

La mobilité a un coût difficile à supporter pour les apprentis. Même si la compétence apprentissage a été retirée de la Région, la gratuité à la mobilité des apprentis est nécessaire notamment dans le cadre de l'égalité des jeunes.

Vigilance sur l'alimentation des jeunes

L'objectif de la politique régionale est d'atteindre 75 % de produits bios et locaux dans les restaurants des lycées. Le CESER insiste sur la revalorisation nécessaire de la subvention du repas pris à la cantine.

Développer l'orientation pour les jeunes en situation de handicap

L'offre de formation demeure restreinte : existence isolée d'un dispositif pour enfants sourds au sein des maisons de l'orientation.

Évaluer le plan jeunesse de la Région Occitanie

Cette évaluation est également préconisée dans l'Avis du CESER « Jeunesse (s) et engagement(s) en Occitanie » qui sera présenté en Assemblée plénière du 12 décembre, afin de cerner son apport concret en faveur des jeunes.

Revaloriser le Fonds Régional d'Aide à la Restauration (FRAR)

Dans le contexte économique actuel, le Fonds Régional d'aide à la restauration (FRAR) pour les familles en difficulté financière doit être revalorisé.

Occit'Avenir

L'une des priorités portées par Occit'Avenir pourrait être la mise en œuvre d'actions sur des thématiques telles que la citoyenneté et la laïcité.

Vigilance sur le budget formation professionnelle

Le CESER sera vigilant sur le montant alloué à la formation professionnelle dans le BP 2024.

6. Pour la Méditerranée et le Littoral

Emploi et logement des saisonniers

Le sujet de l'emploi des saisonniers est évoqué via le projet de groupements d'employeurs, cependant cette problématique est centrale pour l'activité touristique et mériterait une stratégie globale associant services de l'État, employeurs, représentants des salariés saisonniers, etc. Le sujet du « tourisme 4 saisons » est brièvement évoqué pour les stations touristiques de montagne, du littoral et thermales.

Le CESER rappelle que l'objectif de l'allongement de la saison est central dans le but de structurer une activité touristique pérenne.

De plus, le CESER soutient le travail engagé sur les copropriétés touristiques. Il souhaite toutefois que ce travail intègre un volet sur le logement des saisonniers, sujet qui constitue un frein important à l'embauche sur le littoral. Ce travail devra intégrer également le sujet de la recomposition spatiale du littoral qui doit être aujourd'hui au cœur de toute politique d'aménagement. Ceci suppose des investissements conséquents.

Poursuivre la lutte contre les pollutions plastiques

Ce sujet particulièrement mis en avant en 2022 par le CESER via le colloque international du 29 septembre mérite de faire l'objet d'un suivi en lien avec les CES de l'arc méditerranéen dont l'engagement se poursuit par la structuration d'une charte de coopération.

Économie bleue

Le CESER propose de poursuivre et sanctuariser les moyens déployés par l'État et la Région dans le cadre des AAP (appel à projets), visant à favoriser l'innovation principalement axée vers la préservation de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique.

Contrat de filière pêche : renforcer l'accompagnement des pêcheurs

Le contrat de filière pêche (proposé par le CESER dans le cahier 1 de l'Avis sur l'Économie bleue) pourrait intégrer les points suivants pour renforcer l'accompagnement des pêcheurs :

- Aider à la nécessaire transition de la filière vers une pêche durable en Occitanie, notamment en appuyant la construction de bateaux plus performants et écologiques ;
- Aider à la constitution de dossiers administratifs et notamment les demandes de financement par un appui technique à l'ingénierie de projet (type montage et suivi de demandes de financement, décomptes de subventions accordées, notamment européennes...);
- Intervenir auprès des autorités européennes pour permettre le financement et les modifications de la flotte.

Contrat industrie et services nautiques

Dans le Cahier 1 de son Avis sur l'Économie bleue, le CESER exprime les préconisations suivantes qui pourraient utilement alimenter ce contrat :

- Encourager, inciter et accompagner les entreprises dans la transition écologique, notamment dans le choix des matériaux utilisés ;
- Accompagner la mise en œuvre de démarches de RSE (Responsabilité sociétale des entreprises) dans la filière nautique ;
- Évaluer les solutions alternatives et les impacts environnementaux avant tout projet de mobilisation foncier ;

- Développer en Occitanie une filière de déconstruction de bateaux, incluant la valorisation des matériaux ;
- Encourager l'innovation et garantir la protection de la propriété intellectuelle notamment pour les industries nautiques.

7. Pour l'Égalité « femme-homme »

Le CESER constate que d'année en année la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes est passée d'une logique d'un Appel à projets annuel spécifique avec un budget clairement inscrit dans le cadre d'un Plan d'action régional pluriannuel, à un dispositif plus complexe consistant à mobiliser un budget « transversal » avec l'ambition de tripler les crédits annuels destinés à soutenir cette politique.

Le CESER avait alors, dès les OB 2021, souligné que seule une évaluation politique régionale par politique régionale de l'origine et du montant de ces crédits « transversaux » affectés à l'objectif d'égalité, aurait permis, tant d'en apprécier la réalité que d'en mesurer les résultats ; et ceci tout particulièrement au moyen d'une analyse budgétaire par le genre qu'il réclame au Conseil régional depuis les OB 2018.

Le CESER regrette que le rapport des OB 2024 participe à une invisibilisation de la dimension d'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette politique pourtant proclamée comme une priorité régionale, ne se traduit pas comme telle du point de vue budgétaire. Or une politique qui ne mobilise pas les financements nécessaires à sa réalisation est dénuée de sens.

Ainsi, son caractère prioritaire n'est nullement évoqué en tant que grande ligne du chapitre « Politiques publiques et grandes orientations », pour n'apparaître qu'en tant que partie prenante d'un Appel à projet global destiné à œuvrer dans le sens d'une Région « plus inclusive et solidaire ».

Finalement les OB 2024 semblent se résigner à ne mettre en avant la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes qu'au troisième rang de ses priorités « inclusives et solidaires », et cela parmi 5 autres items. Cela procède *de facto* à une invisibilisation de plus de la moitié de la population régionale dans un contexte préoccupant de glissement de l'Occitanie dans la pauvreté (ce que le CESER déplore) touchant de plein fouet la situation des femmes, qui se dégrade notamment dans les départements littoraux.

La bande littorale d'Occitanie est en tête des publics féminins surendettés d'une part, et des dossiers d'effacement de la dette des femmes instruits par la Banque de France d'autre part.

Le CESER invite le Conseil régional à agir pour ne pas subir. Il souhaite notamment le voir concrétiser sans attendre la démarche d'évaluation ciblée, proposée par l'Inspection générale des services régionaux et visant, dans le cadre d'une expérimentation de budget genré, l'inflexion des dispositifs régionaux liés à telle ou telle politique.

Il souligne l'intérêt de l'expérimentation d'actions innovantes entreprises notamment par le Parlement de la mer qui vise l'insertion des femmes dans les métiers portuaires qui ont du sens et de la valeur ajoutée, et qu'il encourage à généraliser.

CONCLUSION

Les contextes économiques, sociaux, environnementaux, climatiques, budgétaires qui pèsent sur les institutions publiques nationales et territoriales, entravant leurs marges de manœuvre, sont présentés au début de cet Avis.

Le CESER entend ainsi démontrer qu'il est pleinement conscient de la complexité des arbitrages auxquels le Conseil régional est confronté.

Le CESER a élaboré cet Avis à l'aune de ces contextes avec en filigrane de son analyse, trois problématiques principales issues des auditions organisées préalablement : un taux de pauvreté qui s'aggrave, une vulnérabilité vis-à-vis des effets du dérèglement climatique, une démographie dynamique, mais une population qui vieillit.

La stratégie financière prudente pour répondre à ces enjeux est claire et maîtrisée.

Le CESER note en particulier l'objectif affiché de maintenir un autofinancement autour de 450 à 500 millions d'euros. Cela oblige, d'une part à contenir les dépenses de fonctionnement à 2 % compte tenu de l'augmentation des charges incompressibles (énergie notamment pour les lycées et les transports scolaires) liées à l'inflation ; d'autre part en raison du niveau d'endettement, à revoir les investissements à la baisse pour tenir compte de cette nouvelle conjoncture (de 6,2 milliards d'euros à 5,8 milliards dans le Plan Pluriannuel d'Investissement 2022-2027).

Cette baisse des investissements étant inscrite en euros courants, la contraction annoncée du volume des investissements est en fait plus importante en raison du taux d'inflation sur la période 2022-2027 (passé de 0 % à 4 % de 2022 à 2023).

Si le CESER comprend et approuve la stratégie financière prudente, il regrette le manque de visibilité quant à la traduction concrète de ces baisses d'investissements dans les politiques publiques régionales.

En effet, les Orientations budgétaires manquent d'orientations politiques clairement affirmées.

La partie du rapport des Orientations budgétaires 2024 concernant les politiques publiques peut donner l'impression que la « Région intervient partout » en raison d'un manque de priorités clairement affichées, et donc difficilement identifiables, avec le risque de perdre en lisibilité et de générer des frustrations vis-à-vis des espoirs suscités. L'investissement des thématiques comme la santé, notamment, qui peut s'expliquer par les déserts médicaux et la nécessité d'apporter des réponses concrètes et utiles peut participer de cette impression.

Pour autant, le CESER reconnaît les efforts réalisés dans le rapport des OB 2024.

Le document gagne en effet en qualité en comparaison du rapport des OB 2023. Aussi le CESER invite le Conseil régional à poursuivre sur cette lancée en clarifiant davantage ses objectifs politiques pour donner au document une véritable dimension de stratégie qui fait encore défaut aujourd'hui.

Les marges de manœuvre sont étroites, voire inexistantes.

Le CESER note régulièrement que le Conseil régional « n'a pas la main » sur ses recettes, qui dépendent de la conjoncture nationale, via la TVA, et des choix politiques du gouvernement (par exemple la décision sur l'exonération de taxe sur les cartes grises pour les véhicules électriques entraîne, en année pleine, une perte estimée de 19 millions d'euros).

La Région subit et ne perçoit même plus les retombées positives directes de sa politique de développement économique, puisque plus aucune de ses recettes ne repose sur l'activité économique du territoire.

Face à des problèmes d'envergure comme la transition écologique, le développement des mobilités et des transports, la formation professionnelle comme levier vers l'emploi pour sortir de la pauvreté, les politiques publiques sont essentielles, notamment pour les plus pauvres et précaires qui subissent de plein fouet les effets des crises actuelles (car logés dans des passoires thermiques, davantage touchés par l'inflation, plus éloignés des centres urbains équipés en services publics, etc.).

Les ressources annuelles du Conseil régional d'Occitanie, d'un montant de 3,62 milliards (BP 2023), proviennent essentiellement de la redistribution d'une part nationale de la TVA, de la fiscalité sur les produits pétroliers et de la fiscalité sur les cartes grises.

Pour assurer pleinement ses compétences et ses dépenses d'intervention, le CESER plaide depuis de nombreuses années pour que le Conseil régional retrouve **une autonomie fiscale** notamment en ce qui concerne le lien entre le territoire et le développement économique.

Au-delà d'une hypothétique réforme de la fiscalité des collectivités territoriales, le CESER réaffirme fortement que l'urgence réside dans **la mise en œuvre d'une stratégie d'évaluation** afin de mesurer l'efficacité des politiques publiques menées. Dans le contexte de contraction de ses ressources, c'est un préalable nécessaire afin que le Conseil régional puisse **faire des choix et prioriser ses actions**.

Conformément au rôle que le législateur lui a donné, **le CESER souhaite pleinement y être associé**, dans le prolongement de la dynamique créée avec la co-construction d'un référentiel d'évaluation autour de l'un des dix plans du Pacte vert.

Concomitamment, dans la mesure où les perspectives à court terme d'augmentation de ses finances semblent inexistantes, le CESER réitère **la nécessité d'innover et d'expérimenter** afin de tenter de « faire mieux, avec moins ».

ANNEXES

ANNEXES

CONTRIBUTIONS DES COMMISSIONS SECTORIELLES DU CESER OCCITANIE

Commission 1 « Aménagement du territoire, Politiques environnementales et énergétiques, Transports, Infrastructures, Numérique, Logement »

Commission 2 « Espace et développement rural, Agri-agro, Forêt, Bois, Alimentation »

Commission 3 « Activités et mutations économiques, Économie sociale et solidaire »

Commission 4 « Enseignement supérieur, Recherche, Valorisation, Transfert et Innovation »

Commission 5 « Éducation, Formation, Emploi, Jeunesse, Enjeux de société »

Commission 6 « Méditerranée, Littoral, Relations internationales »

Commission 7 « Santé, Culture, Sport, Cohésion sociale »

Commission 8 « Finances, Politiques contractuelles, Europe, Suivi et Évaluation des politiques publiques »

I. COMMISSION 1 « AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES ET ÉNERGÉTIQUES, TRANSPORTS, INFRASTRUCTURES, NUMÉRIQUE, LOGEMENT »

Les continuités

Logement

Le CESER note la poursuite du soutien de la Région à l'offre de logements sociaux. La Région continuera également à financer la construction et la rénovation de logements pour les étudiants et les jeunes en formation ou en mobilité professionnelle (foyers de jeunes travailleurs / résidences sociales), au titre du CPER 2021-2027. **Le CESER reste vigilant sur ce dossier qu'il considère comme critique.**

Numérique

Le CESER constate la poursuite de l'action régionale pour l'enseignement du numérique dans les lycées et en matière de transformation digitale des entreprises, d'innovation avec son plan d'action « filière numérique ». Ces actions doivent permettre de résorber la fracture numérique. Le CESER rappelle qu'il est également nécessaire de lutter contre la précarité numérique, notamment dans une région marquée par des populations en grande difficulté. Par ailleurs, le numérique, bien présent en Occitanie avec un écosystème dynamique, recèle des opportunités économiques pour notre région dans le cadre de l'industrie 4.0, notamment en termes d'emplois.

Mobilité

- **Transport scolaire.** Avec la loi NOTRe, La Région s'est vue confier le transport scolaire. En 2024, la Région continue l'articulation de ce service avec les autres réseaux de transport. À cet effet, elle s'appuiera sur la connaissance fine de la fréquentation constatée dans les véhicules, notamment grâce à une nouvelle billettique.
- **Intermodalité/accessibilité.** Poursuite de la mise en cohérence du réseau de transport régional à l'échelle départementale, du développement des modes doux, des PEM (pôles d'échanges multimodaux) et de la mise en accessibilité des points d'arrêts.
- **Tarifcation.** Le CESER approuve l'extension du dispositif « +=0 » aux 12-18 ans, déjà en vigueur sur liO Train et depuis septembre 2023 sur liO Car, qui favorise l'usage des transports collectifs et permet de renforcer l'attractivité des territoires.
- **Transport ferroviaire.** La Région poursuit son programme de modernisation du parc de matériel roulant avec l'achat de 11 rames Régio2N et la rénovation à mi-vie des 83 AGC (Autorail Grande Capacité) du parc.
- **Nouvelles mobilités/modes doux.** Poursuite du plan covoiturage (adopté en juillet 2022) et des aides à destination des particuliers pour l'acquisition de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ainsi que de vélos à assistance électrique neufs.
- **Aéroports.** En 2024, la Région poursuivra l'accompagnement des aéroports régionaux et l'aide au développement.

Infrastructures ferroviaires

La Région poursuit la régénération des lignes de desserte fine du territoire (LDFT) dans le cadre du plan rail (800 millions d'euros). Même si la Région a signé avec le groupe SNCF un texte partageant des ambitions communes en septembre 2023, il serait utile qu'elle puisse contractualiser, via une convention, avec SNCF Réseau, le gestionnaire du réseau ferré national (RFN). En effet, la nouvelle Convention d'exploitation des trains régionaux liO a été signée avec SNCF Voyageurs, l'opérateur, et, de fait, n'engage pas directement la responsabilité de SNCF Réseau.

Les nouveautés

Eau

La question de l'eau, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, est une problématique émergente de plus en plus critique. Face à cet enjeu, la Région a voté en juin 2023, un Plan régional Eau « Tous concernés, tous mobilisés en Occitanie ». Le CESER rappelle que tout plan d'action visant à maîtriser la ressource doit également s'accompagner de mesures en faveur de la sobriété.

Logement

Annoncé depuis un certain temps, la Région doit lancer son Plan habitat durable courant 2024. Son objectif est de répondre à la crise du logement, notamment en matière de logements sociaux, en proposant des logements à faible empreinte environnementale, économes en énergie et accessibles à toutes et tous. Le CESER alerte, car aujourd'hui, le logement est dans une situation dramatique avec une offre historiquement basse alors que la demande a bondi ces dernières années. Le défi est donc de répondre au besoin tout en assurant la transition écologique nécessaire pour enrayer le dérèglement climatique. Ainsi, face à l'ampleur de la crise, il faut un programme d'urgence dans lequel la Région aurait son rôle à jouer à travers son Plan habitat durable. Plus globalement au regard d'enjeux tant sociaux que climatiques, le logement doit devenir une priorité nationale et régionale.

Billettique

La Région annonce une billettique unique. Le CESER insiste sur la nécessité d'une harmonisation des différentes billettiques déployées sur le réseau de transport régional (billettique PASTEL et KARTATOO, notamment).

LGV

Deux établissements publics ont été créés afin de faciliter la réalisation des deux projets de lignes nouvelles : Grand Projet du Sud-Ouest (GPSO) et Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan (LNMP). La Région participera au financement de ces projets par le versement d'une contribution échelonnée sur 40 ans à chacun de ces deux établissements.

Les manques

Logement

- **Plan Habitat durable.** Le CESER remarque qu'il n'y a aucun élément précis dans les OB 2024.
- **Rénovation énergétique.** Le CESER aurait souhaité un retour sur le déploiement du réseau des guichets uniques Rénov'Occitanie, avec une évaluation de son efficacité dans la cadre de la trajectoire REPOS (Région à énergie positive), mais aussi de la SNBC (Stratégie nationale bas-carbone). En effet, le CESER a pu remarquer qu'en raison d'une trop grande complexité des dispositifs, peu de dossiers vont jusqu'au bout d'une rénovation énergétique globale. C'est une des principales critiques faites à l'aide gouvernementale : MaPrime'Rénov (MPR). Le CESER aurait également souhaité avoir des informations sur l'articulation des 31 guichets Rénov'Occitanie avec la plateforme nationale : France Rénov' et ses guichets gérés par l'Anah.
- **Politique de la ville.** Le CESER aurait souhaité savoir comment s'articulent les nouveaux contrats de ville avec le Plan habitat durable et les Contrats territoriaux et bourgs-centres Occitanie. Finalement, la question qui se pose est de savoir quelles sont les mesures que la Région envisage d'entreprendre pour stimuler l'offre de logements sociaux au regard de l'urgence actuelle ?

Transport ferroviaire de marchandises

Les OB 2024 ne présentent aucun élément en relation avec le fret, ce que le CESER regrette au regard des enjeux liés aux transports de marchandises par la route et leurs impacts négatifs sur l'environnement, la santé et les nuisances générées en général.

Services Express Régionaux Métropolitains (SERM)

Comme pour le fret, le document n'aborde que très superficiellement le concept de RER métropolitain rebaptisé SERM, alors qu'il s'agit d'un dossier porté par l'État. Il n'est pas fait mention des AFNT (Aménagements ferroviaires au nord de Toulouse) qui s'inscrivent dans le projet de SERM.

Rééquilibrage territorial

La Région indique faire du rééquilibrage territorial un enjeu prioritaire de ses politiques et de son action à travers une deuxième génération de Contrats territoriaux Occitanie et de Contrats bourgs-centres Occitanie pour la période 2022-2028. Le CESER a indiqué sa frustration quant au manque de détail relatif au Plan Habitat durable. Dans la logique de cette remarque, le CESER constate qu'il n'y a aucun élément concret en matière d'aménagement du territoire. Comment la Région compte-t-elle déconcentrer les métropoles au profit des territoires ruraux, notamment au regard des réglementations environnementales en matière de construction et de réhabilitation ?

Zéro artificialisation nette des sols (ZAN)

La Région mentionne vouloir encourager une nouvelle approche de l'espace public fondée sur la sobriété foncière, la déminéralisation, la désimperméabilisation et la renaturation. Au regard de la crise actuelle du foncier et des enjeux liés à la mise en œuvre de l'objectif ZAN (réduire de 50 % le rythme d'artificialisation et la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 pour atteindre la zéro artificialisation nette en 2050), le CESER reste interrogateur sur les mesures concrètes que souhaite engager la Région qui devra réviser son SRADDET, afin de territorialiser le ZAN comme imposé par la loi Climat et Résilience. Mêmes interrogations sur la non-perte nette de biodiversité.

II. COMMISSION 2 « ESPACE ET DÉVELOPPEMENT RURAL, AGRI-AGRO, FORÊT, BOIS, ALIMENTATION »

Les Orientations budgétaires présentées dans le document du Conseil régional suscitent des préoccupations majeures en raison de leur caractère superficiel et du défaut de dimensionnement adéquat des moyens alloués. Le dimensionnement des moyens budgétaires doit être proportionnel aux objectifs fixés, cependant, il est évident que les ressources allouées ne correspondent pas aux besoins réels. Cela soulève des inquiétudes quant à la capacité du Conseil régional à atteindre ses objectifs et à répondre aux attentes des citoyens. Les budgets alloués à certains secteurs semblent insuffisants pour faire face aux défis actuels et futurs.

Le document des Orientations budgétaires reflète une logique de silo dans laquelle l'agriculture est privilégiée au détriment de la forêt. Bien que l'agriculture soit indéniablement importante pour la région, cette approche réduit les possibilités de synergies entre les secteurs agricoles et forestiers. Il est crucial que le Conseil régional abandonne la logique de silo et adopte une approche plus intégrée qui reconnaisse l'importance de la forêt dans la politique régionale.

Le CESER pense que la durabilité des secteurs agricoles passe par la présence d'une forêt et d'une agroforesterie soutenues et entretenues en tous points de l'Occitanie.

Le CESER pense qu'il est urgent, afin de donner les vrais moyens au déploiement de nouveaux itinéraires vertueux agricoles et forestiers, d'aider et d'accompagner la mise en place d'une nouvelle économie régionale basée sur la reconnaissance et le paiement des services écosystémiques par des entreprises et des entités territoriales contributrices.

Les continuités

Agriculture, souveraineté agro-alimentaire

Accompagner la transition agroécologique

Contrats Agriculture Durable

Les contrats d'agriculture durable expérimentés en 2021 seront pleinement déployés. Il faut maintenant afficher des garanties de moyens pour répondre aux objectifs affichés. De plus, le CESER souhaite que le financement de ces nouveaux contrats ne se fasse pas au détriment des autres lignes budgétaires déjà déployées, mais que cela apparaisse clairement en supplément.

De plus il est important de rappeler que cette démarche doit prendre en compte les spécificités territoriales et porter sur tous les axes du développement durable.

Soutenir le renouvellement des générations en agriculture

Foncière agricole

Le CESER insiste sur la nécessité absolue de continuer à installer de jeunes agriculteurs dans la région Occitanie et sur l'importance cruciale d'un accompagnement de qualité pour assurer le renouvellement et la durabilité des exploitations agricoles. C'est pourquoi il se félicite de la mise en place d'un outil de portage financier pour le foncier agricole.

LE CESER constate que les moyens financiers ne sont pas suffisamment dimensionnés pour répondre aux enjeux de l'installation et du renouvellement des générations en agriculture.

Le CESER traitera de ce sujet suite à la saisine du Conseil régional au cours de la prochaine mandature.

Soutenir les filières régionales

Le CESER face à la priorisation du soutien affiché à la filière Bio alerte cependant sur le fait que la mise en avant du label Agriculture biologique se fasse en harmonie avec les autres labels ou cahier des charges répondant aux enjeux de pratiques durables.

Le CESER note la poursuite des contrats de filières bois, élevage, grandes cultures, ostréiculture et viticulture, il insiste sur la nécessité de décliner ces plans sur l'ensemble des autres filières de la région concernées (arboriculture, horticulture, etc.).

Le CESER encourage à mettre en lien la future filière légumineuses à graines re-territorisée avec celle des céréales prévue également dans le Plan Vert régional. Pour compléter ces différentes démarches de contractualisation de filière, le CESER préconise de mettre en place de la même façon un contrat de filière pour les grandes cultures en parallèle du « plan protéines végétales » afin de pouvoir faire des liens avec l'ensemble de la chaîne de valeur élevage.

Accompagner le développement des entreprises agroalimentaires

Dans un budget contraint, des limitations seront apportées à certaines coopérations. Le CESER ne voit pas clairement comment la répartition des aides va évoluer. Quels seront les plafonds qui baisseront et dans quelles proportions, quelles seront les limites apportées aux subventions aux entreprises et aux organisations ?

Accompagner les productions de qualité et valoriser les produits d'Occitanie

Le CESER souhaite que la promotion des produits sous bannière Sud de France ne se fasse pas au détriment des produits bénéficiant de signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO), labels ou appellations d'origine, indications géographiques, etc. Il serait dommage que les consommateurs délaissent tous les produits ne bénéficiant pas de la bannière Sud de France malgré leur qualité et durabilité certifiées par leur mention.

Le CESER approuve le soutien porté aux productions sous labels de qualité et à la promotion des circuits courts. Ces produits répondant aux enjeux de pratiques durables, et garantissant, en plus de pratiques de productions, des pratiques de transformation, conditionnement et un périmètre géographique précis aux différentes séquences de la chaîne de valeur. Le CESER s'inquiète cependant pour ces derniers, percevant une diminution dans les exigences des cahiers des charges produits par l'INAO.

Aussi le CESER continue d'insister sur la nécessité de garantir l'origine régionale des produits, pas seulement la production, mais également la transformation, le conditionnement et la commercialisation de ces derniers sur le périmètre régional.

Le CESER s'inquiète cependant de la lisibilité des nouveaux producteurs qui ne peuvent pas répondre à un cahier des charges de label et pour autant ont des pratiques responsables ou durables.

Contribuer à la souveraineté alimentaire régionale et à une alimentation de proximité

Poursuite du déploiement de la centrale d'achat Occit'alim pour l'approvisionnement des lycées et travail pour l'étendre au-delà

Le CESER note la poursuite du déploiement de la plateforme logistique, dans le cadre du Pacte régional pour une alimentation durable en Occitanie, comme positive. Il faut cependant poursuivre ces initiatives de démarches collaboratives afin d'améliorer l'autonomie alimentaire régionale, tout en surveillant et régulant les dérives, en particulier celles des grandes et moyennes surfaces (GMS).

Au sujet de l'alimentation des lycéens, le CESER demande une évaluation de la mise en œuvre sur le terrain des différents dispositifs régionaux afin de pouvoir juger de leur efficacité.

Mise en place d'un réseau régional des PAT (Programmes alimentaires territoriaux)

Il est important pour le CESER de soutenir ces programmes sur le long terme et de les développer sur l'ensemble du territoire régional.

Plan eau et hydraulique agricole

Le CESER approuve la volonté régionale d'assurer une harmonisation de la politique de l'eau en région, avec une gestion plus collective de la ressource et une solidarité dans les territoires autour des différents usages de l'eau : pour les populations, la préservation des milieux et les usages agricoles et industriels.

En ce sens, il sera vigilant à ce que les concessionnaires partenaires aient un mode de fonctionnement plus transparent, avec un modèle économique pérenne, tourné vers l'intérêt général des territoires.

Éducation

Conversion des chaudières des lycées vers le bois, raccordement à des réseaux de chaleur (Pacte Vert)

Sur le sujet du bois énergie, le CESER alerte sur le risque de surexploitation de la ressource forestière, ainsi que sur les risques liés à l'exportation de l'ensemble de la matière organique en vue de la valoriser en énergie, ce qui irait à l'encontre des principes d'une gestion durable de nos peuplements forestiers.

Les nouveautés

Plan eau régional, mentionné en « urgence climatique » et « hydraulique agricole »

Sous le titre « Urgence climatique », le rapport évoque succinctement le plan régional eau voté en juin 2023. Le CESER regrette de ne pas avoir été associé à l'élaboration de ce document.

Le CESER tient à porter à la connaissance de la Région le travail engagé par les commissions « Méditerranée-littoral, Relations internationales » et « Espace et développement rural - Agri-Agro - Forêt - Bois - Alimentation » sur le sujet de l'eau. Ce travail donnera lieu à la production d'un rapport d'étape qui sera présenté en Assemblée plénière du CESER le 12 décembre 2023. Il constituera une contribution au plan régional eau ainsi qu'une première réflexion en vue d'une autosaisine qui pourrait être portée par le CESER en 2024 dans le cadre de sa nouvelle mandature.

Une proposition pourrait être de demander un plan ambitieux sur 10 ans pour le financement d'infrastructures axées sur la sécurisation de la ressource en eau, ce plan devant être abondé par l'Europe, l'État, la Région et les collectivités territoriales ainsi que des possibilités de co-financements.

Mise en œuvre de la Dotation jeunes agriculteurs (DJA) transférée par l'État

La mise en œuvre de la DJA transférée par l'État suscite des inquiétudes importantes quant à la justice et l'efficacité de cette politique. Deux préoccupations majeures émergent : la minoration des montants accordés liée à l'ouverture aux bénéficiaires de plus de 40 ans et les difficultés de mise en œuvre inégales observées dans différents départements. Les distorsions géographiques en frontières départementales créent des situations injustes pour les agriculteurs qui se trouvent d'un côté ou de l'autre de la frontière. Cela peut entraver l'accès équitable à la DJA pour les jeunes agriculteurs.

III. COMMISSION 3 « ACTIVITÉS ET MUTATIONS ÉCONOMIQUES, ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE »

Les continuités

Emploi, économie, formation professionnelle : L'économie, l'emploi, l'innovation et la réindustrialisation

Contrats de filière et animation collectives des écosystèmes : Les contrats de filière et l'animation des écosystèmes régionaux sont essentiels à la souveraineté régionale. Inscrits notamment dans le CPER 2021-2027, ils donnent une visibilité à la filière et aux actions engagées par la Région et l'État en région pour leur développement. De nombreux contrats de filière existants sont arrivés à terme et doivent être réactualisés (contrats de filière « Bâtiment » et « Travaux publics » 2017-2021 ; contrat de filière Forêt-Bois en cours). Des préconisations ont été formulées en juin 2023, sur la filière bois, dans le cadre de l'Avis du CESER Occitanie « Transformations et utilisations du bois, réindustrialiser la filière en Occitanie ? ». D'autres sont en cours de construction depuis des années (contrat de filière viticole dont la démarche est engagée depuis 2019). Enfin certains, comme le contrat de filière numérique, ont été signés en 2023.

De plus, chaque contrat de filière doit affirmer des engagements forts d'accompagnement des entreprises dans la transition écologique. Réussir la transition écologique est une assurance d'avenir pour une filière et ses parties prenantes.

Entreprises d'Occitanie : « *Plus largement, la Région continuera de répondre aux besoins de financement des entreprises d'Occitanie, à tous leurs stades de développement et leur permettre de continuer à investir et innover* ». Nous attirons l'attention sur les entreprises « traditionnelles » des secteurs prioritaires identifiés par la Région, peut-être moins innovantes *a priori*, moins identifiées et prises en compte, mais qui constituent un vivier propice à l'innovation, à la transformation écologique ainsi qu'aux emplois sur tous les territoires de l'Occitanie.

Tourisme

Nous notons la continuité de l'action régionale en faveur de l'allongement de la saisonnalité, ainsi que la volonté régionale de coordonner les acteurs du tourisme (publics et privés). Nous rappelons l'urgence d'un travail opérationnel sur les conditions d'accueil et d'emploi des saisonniers (logement, coût de l'hébergement, proximité avec le lieu de travail, formation...) pour sécuriser le développement durable de cette filière majeure en Occitanie. D'autres préconisations ont été formulées dans l'Avis du CESER sur la SRESTE (SRDTL) en 2022, ainsi que dans celui sur les Orientations budgétaires 2023.

Les ruptures

Nous réitérons nos demandes de retours et d'évaluations des actions et des dispositifs régionaux à destination des entreprises. En effet, il nous semble important que notre région soit dotée d'un système d'évaluation réelle et continue sur la pertinence des politiques et des outils mis en place par le Conseil régional face aux besoins des entreprises. Au-delà des dispositifs purement régionaux, des bilans sur des actions nationales en région et leurs apports pour l'Occitanie, tels les Territoires d'industrie, devraient également être envisagés et communiqués.

À l'heure des restrictions budgétaires à venir, des contextes inflationnistes, des mutations et transformations de nos écosystèmes, il nous semble essentiel que la Région puisse cibler ses actions là où elles auront une réelle valeur ajoutée pour l'ensemble de l'économie occitane. Le « quoi qu'il en coûte », salubre en son temps, doit faire place à une optimisation des deniers publics par des choix

et des priorités clairement établis et assumés et répondant aux besoins réels à moyen terme de notre économie régionale et de ses acteurs.

Les nouveautés

Emploi, économie, formation professionnelle : L'économie, l'emploi, l'innovation et la réindustrialisation

La Région Occitanie poursuivra en 2024 le déploiement des actions de son Schéma régional du développement économique, de l'innovation et de l'internationalisation (SRDEII) vers les entreprises innovantes du territoire.

Les Start'Up pourront bénéficier notamment d'un nouveau dispositif (Start'Up Industrie de demain – dénomination provisoire) visant à accélérer la croissance. Ce dispositif sera complété par d'autres initiatives (non communiquées), afin de parvenir à un doublement du nombre des Jeunes entreprises innovantes en Occitanie. 50 millions d'euros devraient être mobilisés en 2024.

Nous saluons la volonté régionale de favoriser la création de nouvelles entreprises innovantes potentiellement porteuses d'emplois ancrés dans les territoires de l'Occitanie et de doubler leur nombre. Cependant, il conviendra de mobiliser les acteurs et les moyens d'action (existants ou à créer) nécessaires au maintien et au développement de ces jeunes entreprises innovantes afin de pouvoir mesurer réellement la portée des soutiens sur les emplois et le développement économique régionaux.

Le Soutien à une Économie de proximité et un Entrepreneuriat engagé

Économie de proximité : « *En 2024, la Région sera donc attentive aux projets permettant de réels changements du process de production ou de services au travers du dispositif Contrat entreprise d'avenir* ». Nous attirons l'attention sur les entreprises qui produisent des biens ou services qui permettent à d'autres de réaliser les transformations souhaitées par la région au travers de ce dispositif. Il nous paraît crucial que ces entreprises puissent être soutenues et accompagnées par le Conseil régional au travers de ce dispositif favorisant les transitions. En effet, elles peuvent à terme devenir les acteurs des localisations ou relocalisations des savoir-faire et des compétences nécessaires à la souveraineté de notre territoire. Ces entreprises pourraient également être les actrices de la prochaine vague du dispositif national Territoires d'Industrie.

De plus, le maintien opérationnel des infrastructures et des services publics indispensables à la vie quotidienne de l'ensemble des acteurs du territoire est, bien entendu, la condition préalable à toute action visant à renforcer et développer l'économie de proximité.

Tourisme

Nous nous réjouissons des opportunités que vont pouvoir apporter les JO 2024 sur l'Occitanie. Nous engageons la Région à identifier et à soutenir de futurs événements d'envergure ayant un potentiel de retombées économiques pour les parties prenantes du tourisme et le rayonnement de l'Occitanie.

Les manques

Soutien à une Économie de proximité et un Entrepreneuriat engagé

La Région Occitanie réaffirme sa volonté de « coordonner les têtes de réseau de l'ESS : La Région accompagne le développement de cette économie humaine, proche des territoires et génératrice d'emplois non délocalisables ». Tout comme les années précédentes, nous saluons la reconnaissance régionale de l'ESS en tant que composante économique régionale. Nous souhaitons cependant une meilleure lisibilité des actions qui seront menées par la Région en faveur des acteurs régionaux de l'ESS. Nous attirons également l'attention de la collectivité régionale sur la nécessité de flécher des

financements dès 2024 sur l'accompagnement des têtes de réseaux de l'ESS dans leurs nécessaires transformations liées à la transition écologique, notamment par l'amélioration de leurs bâtis. Par ailleurs, des actions régionales de communication et d'information sur les métiers de l'ESS, et plus particulièrement les opportunités dans les métiers de l'animation, du sanitaire et social viendraient renforcer l'ancrage régional d'emplois où les offres sont nombreuses et essentielles au mieux vivre dans les territoires d'Occitanie.

IV. COMMISSION 4 « ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE, VALORISATION, TRANSFERT ET INNOVATION »

L'année 2024 est la deuxième année de mise en œuvre des politiques publiques liées à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation définies dans le SRESRI 2022-28, le CPER 2021-27 et le FEDER-FSE 2021-27.

Le Conseil régional, dans son rapport des Orientations budgétaires 2024, présente les nouveaux dispositifs qu'il a déployés dans le cadre de ces politiques contractuelles et réaffirme son soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche afin de répondre aux enjeux de demain tels qu'identifiés dans le SRESRI. Une attention particulière est accordée au développement de la recherche.

Les nouveautés

Recherche et innovation

Le Conseil régional affirme sa volonté de soutenir les Plateformes de recherche et d'innovation ouverte (PRIO), afin d'approfondir les connaissances dans de nouveaux domaines scientifiques, développer les compétences nécessaires aux filières de demain et diffuser les résultats de la recherche pour en faire des leviers de compétitivité. En finançant prioritairement des équipements de recherche, le Conseil régional souhaite encourager et renforcer la création et le renforcement d'infrastructures de recherche et d'innovation mutualisées. Il poursuivra également la mise en œuvre, dans le cadre du CPER, de son programme de construction et de rénovation de bâtiments de recherche.

Par ailleurs, dans l'optique de renforcer le continuum « recherche-innovation-industrie », le Conseil régional lancera en 2024 le dispositif « preuve de concept » pour encourager de nouveaux partenariats et démontrer la pertinence d'innovations développées dans les laboratoires.

- **Le CESER soutient la politique de développement d'équipements de recherche et d'innovation au service de la compétitivité du territoire menée par le Conseil régional et considère que les dispositifs mis en place pour renforcer le lien entre le monde de la recherche et le monde de l'industrie vont dans le bon sens.**
- **Le CESER invite cependant le Conseil régional à aller au-delà d'une seule aide économique au secteur de la recherche, pour faire du monde de la recherche un partenaire à associer aussi souvent que possible à la réflexion sur l'action publique, les transitions et les politiques publiques de recherche et de formation.**
- **Le CESER appelle à la vigilance sur la poursuite des efforts pour attirer et garder les chercheurs de niveau international et les équipes d'excellence, afin de renforcer le potentiel de recherche et l'attractivité du territoire d'Occitanie.**

Dialogue science-société et diffusion de la culture scientifique

Le Conseil régional prévoit le développement en 2024 de nouvelles modalités de soutien au dialogue entre science et société, ainsi qu'à la diffusion de la culture scientifique au grand public.

Ainsi, le lancement de l'appel à projets « Diffusion de la culture scientifique et technique industrielle » (CSTI) devra faciliter l'accès du plus grand nombre au savoir et au développement de l'esprit critique, tandis qu'un soutien sera apporté aux Maisons des sciences de l'Homme (MSH) pour faire émerger des sujets de recherche en lien avec les enjeux sociétaux.

- **Le CESER confirme l'importance de renforcer le lien entre le monde de la recherche et la société civile et salue les initiatives du Conseil régional en ce sens. Il rappelle l'importance de diffuser la culture scientifique et les travaux de recherche auprès des décideurs publics et privés, afin de leur fournir une meilleure information et compréhension des enjeux sociétaux.**

Innovations pédagogiques

Le Conseil régional prévoit d'accompagner les établissements d'enseignement supérieur dans leurs projets pédagogiques innovants, facteurs de réussite des étudiants, de professionnalisation des cursus, et de meilleure insertion professionnelle, en déployant le dispositif « développer les innovations pédagogiques ».

- **Dans le prolongement de son Avis de 2022 « Soutien aux innovations pédagogiques dans l'enseignement supérieur », le CESER soutient toute démarche du Conseil régional visant à développer les initiatives pédagogiques innovantes.**

Les continuités

Préparation des savoirs et des compétences de demain

Le Conseil régional poursuit la mise en œuvre de l'appel à projets Émergence, qui vise au travers du cofinancement de thèses, à favoriser l'émergence de projets de recherche interdisciplinaire sur des thématiques émergentes.

Si le Conseil régional entend poursuivre la réalisation des dossiers déjà engagés dans les 15 « défis clés », correspondant à des domaines de recherche en lien avec les priorités régionales, il entend donner un second souffle à cette politique de positionnement sur les filières d'avenir en identifiant de nouveaux défis.

- **Le CESER souligne l'impératif d'anticiper les évolutions liées aux transitions et d'investir de nouveaux pans de recherche, dans une approche transdisciplinaire. Si l'identification de nouveaux défis va dans cette direction, les modalités de choix des nouveaux défis restent à expliciter.**
- **Le CESER encourage le Conseil régional à développer une vision prospective des besoins, des métiers et des nouvelles nécessités économiques et technologiques, afin de passer de l'adaptation et de la réponse immédiate aux besoins, à leur anticipation.**

Renforcement de l'attractivité des établissements d'enseignement supérieur

Le Conseil régional entend poursuivre son accompagnement aux projets régionaux régionaux lauréats de l'appel à projets national Excellence de France 2023, visant à soutenir la transformation des établissements d'enseignement supérieur et de recherche vers les meilleurs standards internationaux, et la mise en œuvre d'une stratégie de site, articulée avec les besoins régionaux.

- **Le CESER confirme l'intérêt d'accompagner la transformation des établissements d'enseignement supérieur, en particulier dans les villes universitaires d'équilibre.**

Valorisation de la recherche

Le Conseil régional réitère son soutien aux « Pôles universitaires d'innovation » (PUI) labellisés dans le cadre de France 2030, afin de renforcer l'impact socio-économique des compétences de recherche, de création de start-up et d'innovations de rupture.

- **Le CESER soutient la mise en synergie des acteurs de l'écosystème de l'innovation/transfert, via les pôles universitaires d'innovation.**

Villes universitaires d'équilibre (VUE)

Le Conseil régional prévoit de poursuivre son soutien aux Villes universitaires d'équilibre (VUE) en accompagnant l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies axées sur le moyen terme et coconstruites avec l'ensemble des acteurs. Il subventionnera par ailleurs, dans le cadre du CPER 2021-27, les projets immobiliers des établissements des villes universitaires d'équilibre, à l'instar du projet de « Campus durable, connecté et accessible » de Narbonne, financé en 2023.

- **Le CESER encourage le Conseil régional à poursuivre ses actions visant à conforter l'offre universitaire dans les villes universitaires d'équilibre (VUE), maillon essentiel de l'enseignement pour tous en Occitanie.**

Soutien à la vie étudiante

Le Conseil régional souhaite accorder une attention particulière à la vie étudiante et à la lutte contre la précarité, en lien avec le CROUS. De plus, il prévoit des initiatives pour faciliter l'accès aux droits et encourager les initiatives étudiantes, notamment dans les VUE.

- **Dans un contexte marqué par l'inflation, le CESER soutient les initiatives visant à lutter contre la précarité étudiante, que la crise de Covid-19 avait déjà considérablement accentuée.**

Les manques

Formation tout au long de la vie

Face à l'obsolescence accélérée des compétences du fait des évolutions technologiques et à l'émergence de nouveaux contenus métiers et de nouvelles compétences liées aux transitions, le CESER souligne l'importance du développement de la formation tout au long de la vie dans l'enseignement supérieur.

- En cours d'élaboration d'un Avis sur cette thématique, **le CESER encourage les initiatives visant à accompagner l'enseignement supérieur dans le déploiement d'une offre de formation tout au long de la vie, agile, modulable, en lien avec les transitions et les métiers de demain.**

Réussite des étudiants

Le CESER alerte le Conseil régional sur le nombre croissant d'abandons en cours d'études, en particulier dans les formations préparant aux métiers de la santé. Les abandons en fin d'études de médecine, tout comme les défections en cours d'études en soins d'infirmiers ne sont plus des faits isolés. Le taux d'inscrits en première année de soins infirmiers n'arrivant pas au terme de leurs études atteint des niveaux records.

- **Le CESER invite le Conseil régional à mobiliser tous les moyens, les savoirs et les acteurs pour éviter les abandons en cours de cursus.**

Partage des rapports d'évaluation

Il paraît intéressant au CESER de partager avec le Conseil régional des rapports ou éléments d'évaluation qualitative ou quantitative, concernant les tendances dans les filières d'enseignement supérieur, les dispositifs « Campus connecté », ou encore le déploiement du Schéma des formations sanitaires ou sociales (nombre de places créées, éléments qualitatifs).

Le CESER encourage un partage des rapports ou éléments d'évaluation du Conseil régional sur les dispositifs mis en place dans le domaine de l'enseignement supérieur

V. COMMISSION 5 « ÉDUCATION, FORMATION, EMPLOI, JEUNESSE, ENJEUX DE SOCIÉTÉ »

Les continuités

Éducation, Jeunesse, Orientation

Note la volonté de la Région de poursuivre son soutien au pouvoir d'achat grâce à la Carte Jeune. Salue la consolidation des dispositifs : LORDI, les manuels scolaires, les livres numériques, le premier équipement. Salue la construction de nouveaux lycées à énergie positive et l'extension d'établissements existants afin de répondre à l'essor de la population lycéenne.

Préconisations :

Note que des actions fortes sont prévues pour rénover les **locaux des lycées** selon le PPI et souligne que parfois une dégradation est constatée par la communauté éducative. Le montant affecté est-il suffisant au regard des 1 milliard d'euros pour une période de 5 ans, pour 225 établissements scolaires, dont 5 nouveaux lycées sur la période ?

Note la volonté de poursuivre son action pour que les bénéficiaires de la Carte Jeune puissent suivre gratuitement une **formation au PSC1**. Vigilance à utiliser ce dispositif. Communiquer et s'appuyer sur les établissements scolaires pour mettre en œuvre cette formation.

Le Pacte pour l'embauche met en avant le REJ (Revenu écologique jeune) pour de la **formation aux métiers verts**, volonté d'avoir des indicateurs sur son impact et une meilleure promotion.

En matière de **santé des jeunes**, salue une politique volontariste pour les jeunes, notamment dans le domaine de la santé mentale, sollicite un recensement des actions pour la prévention et l'accompagnement des jeunes.

En matière de **mobilité internationale des jeunes**, maintenir le forfait apprenti vu sa popularité et ne pas baisser le budget alloué étant donné l'augmentation prévue des demandes de bourses.

Formations

Salue le soutien au fonctionnement des CFA, la promotion de l'apprentissage et les aides à l'investissement dans les formations.

Salue les dispositifs tels que Projet Pro, Écoles 2^e chance, Avenir, nouvelles chances, Écoles Être.

Salue la continuité du PRF 2023-2026.

Salue la poursuite des augmentations des places prévues dans les formations en travail social et des capacités d'accueil dans les formations sanitaires conduisant aux métiers en tension.

Salue l'attribution de bourses d'études aux élèves étudiants de formations paramédicales.

Emploi

Vigilance de la répartition des compétences Etat-Région : la Région Occitanie s'est positionnée pour être expérimentatrice en termes d'emplois, une enveloppe de 14 millions d'euros est prévue dans le budget primitif 2024. Le CESER s'interroge sur son utilisation.

Salue la poursuite des efforts de la Région dans la levée des freins pour l'embauche avec le Pacte pour l'embauche dont le CESER a fourni un avis en décembre 2022.

Note la poursuite de services RH, mais demande une évaluation des dispositifs d'accompagnement.

Orientation

Se satisfait que la Région poursuive sa stratégie de 'l'Aller vers' par le déploiement de solutions innovantes (collections ID Métiers) et plateformes ID Stages (en remplacement de la plateforme ANIE).

Les ruptures

Orientation

La Région a acquis la compétence en matière d'information sur les métiers et la formation, vigilance sur l'action du SPRO (Service public régional de l'orientation) sur les territoires.

Les nouveautés

Éducation, Jeunesse, Orientation

Accueille favorablement la possibilité de **circuler gratuitement**, même le week-end, sur le réseau LiO pour les bénéficiaires des transports scolaires et l'extension du dispositif +=0 aux 12-18 ans qui permet de voyager gratuitement dès le 11^e trajet dans le mois.

Note les évolutions de la Région sur l'offre de service en matière d'orientation avec les nouveaux salons innovants **ID Métiers**.

Vigilance sur **l'alimentation des jeunes** ou l'objectif de politique régionale d'atteindre 75 % de produits bios et locaux dans les restaurants des lycées. Pour ne pas perdre de vue le volet qualitatif des repas, le CESER insiste sur la revalorisation nécessaire de la subvention du repas pris à la cantine.

Se félicite de l'attention particulière portée à la lutte contre le harcèlement scolaire dont les **projets Occit'avenir**. Se félicite de la volonté de la Région de renforcer son partenariat avec les associations d'éducation populaire dans la recherche de la participation active des jeunes à la vie publique régionale.

Préconisations :

La mobilité a un coût difficile à supporter pour les apprentis. Même si la compétence apprentissage a été retirée de la Région, la gratuité à la mobilité des apprentis est nécessaire notamment dans le cadre de l'égalité des jeunes.

Les bornes d'appel d'urgence dans les lycées pour la sécurité auront une action très limitée. Par contre, le renforcement de moyens humains ainsi que la formation des agents régionaux avec le personnel pédagogique permettraient d'adopter de bons réflexes en cas d'intrusion.

Développer l'orientation pour les jeunes en situation de handicap. L'offre de formation demeure restreinte : existence isolée d'un dispositif pour enfants sourds au sein des maisons de l'orientation.

Une évaluation du plan jeunesse de la Région Occitanie est également préconisée (reprise dans l'autosaisine « jeunesse (s) et engagement(s) en Occitanie » qui sera votée à l'AP du 12 décembre), afin de cerner son apport concret en faveur des jeunes.

Dans le contexte économique actuel, le Fonds régional d'aide à la restauration (FRAR) pour les familles en difficultés financières doit être revalorisé.

L'une des priorités portées par Occit'Avenir pourrait être la mise en œuvre d'actions sur des thématiques telles que la citoyenneté et la laïcité.

Formation Professionnelle

L'Occitanie est la 2^e région en termes de taux de chômage malgré une hausse de l'emploi. Le CESER salue la volonté de la Région d'assurer la sécurité des parcours et d'ajuster les dispositifs aux personnes. Vigilance sur le budget formation professionnelle qui est en baisse. Vigilance sur la forte diminution en 2024 (environ 30 %) du Plan d'Investissement des Compétences (PIC) dont il est nécessaire de mesurer l'impact.

Emploi

Note la volonté du gouvernement de lever les freins à l'embauche dans le cadre de la loi pour le plein emploi avec la création au 1^{er} janvier 2024 de l'opérateur France Travail. Partage le ressenti de la Région sur une réforme floue et sans concertation. Vigilance sur la concurrence territoriale lorsque les territoires vont décliner la loi.

Vigilance sur le nombre insuffisant (environ 30 ETP) prévu en région Occitanie pour l'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'emploi et RSA.

Vigilance à veiller à l'émancipation des jeunes, à ne pas les obliger à faire des formations non choisies, vigilance à les accompagner correctement.

VI. COMMISSION 6 « MÉDITERRANÉE, LITTORAL, RELATIONS INTERNATIONALES »

Les continuités

La stratégie régionale reste, comme l'année passée, basée sur deux axes de travail : le Plan littoral 21 et les ports régionaux

Le Plan Littoral 21 s'inscrit logiquement dans une continuité d'action sur les actions suivantes :

- Repenser l'aménagement du littoral face au changement climatique

Le CESER soutient l'engagement de la Région dans le cadre du Plan Littoral 21 dont l'orientation en faveur de l'adaptation au changement climatique est croissante. Les enjeux liés au changement climatique sur le littoral sont identifiés, le fait que le littoral soit particulièrement soumis aux effets du changement climatique est partagé. À terme, ce sont de larges pans de l'économie bleue qui sont menacés, l'économie touristique au premier plan. L'adaptation au changement climatique nécessitera des investissements massifs.

- Accompagner les stations littorales dans la requalification de leur immobilier et dans la rénovation des espaces publics

Le CESER soutient le travail engagé sur les copropriétés touristiques. Il souhaite toutefois que ce travail intègre un volet sur le logement des saisonniers ce qui constitue un frein important à l'embauche sur le littoral. Ce travail devra naturellement intégrer également le sujet de la recomposition spatiale du littoral qui doit être aujourd'hui au cœur de toute politique d'aménagement. Ceci suppose des investissements très lourds.

- Concilier activités économiques récréatives et biodiversité marine

Le CESER encourage la Région à poursuivre son action en faveur de la biodiversité et notamment à la lutte contre les pollutions plastiques. Ce sujet particulièrement mis en avant en 2022 par le CESER via le colloque international du 29 septembre mérite de faire l'objet d'un suivi particulier en lien avec les CES de l'arc méditerranéen dont l'engagement se poursuit par la structuration d'une charte de coopération.

- Économie bleue

Le CESER propose de poursuivre et sanctuariser les moyens déployés par l'État et la Région dans le cadre des AAP (appel à projets), visant à favoriser l'innovation principalement axée vers la préservation de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique

Les Ports régionaux sont identifiés :

- **Port de Port-La Nouvelle**
- **Port de Sète-Frontignan**
- **Port de pêche du Grau-du-Roi**

Le CESER salue l'intérêt et les investissements dans les activités portuaires d'Occitanie et rappelle l'intérêt de la participation des industriels.

Les nouveautés

Le CESER se réjouit de la mise en place d'un contrat de filière pêche proposé par le CESER dans le cahier 1 de l'avis sur l'économie bleue (avril 2022). La Région pourrait intégrer les points suivants pour renforcer l'accompagnement des pêcheurs :

- Aider à la nécessaire transition de la filière vers une pêche durable en Occitanie, notamment en appuyant la construction de bateaux plus performants et écologiques ;
- Aider à la constitution de dossiers administratifs et notamment les demandes de financement par un appui technique à l'ingénierie de projet (type montage et suivi de demandes de financements, décomptes de subventions accordées, notamment européennes...);
- Intervenir auprès des autorités européennes pour permettre le financement et les modifications de la flotte.

Sous l'onglet « Économie Bleue » est indiqué le déploiement du contrat Industrie et services nautiques en 2024 qui constitue une nouveauté. La nature, les moyens dégagés et les objectifs de ce contrat ne sont pas précisés. Le CESER a identifié cette filière comme majeure en Occitanie dans le Cahier 1 de son avis sur l'économie bleue (avril 2022) et avait exprimé les préconisations suivantes qui pourraient utilement alimenter ce contrat :

- Le CESER souhaite que les entreprises soient encouragées, incitées et accompagnées dans la mise en œuvre de la transition écologique, notamment pour le choix des matériaux utilisés ;
- De même, le CESER demande à la Région d'accompagner la mise en œuvre de démarches de RSE dans la filière nautique ;
- Dans le cadre d'extensions d'entreprises, le CESER préconise qu'une évaluation précise des solutions alternatives puis des impacts environnementaux, soit réalisée avant tout projet de mobilisation foncier ;
- Le CESER souhaite qu'une filière de déconstruction de bateaux, incluant la valorisation des matériaux, puisse être développée en Occitanie ;
- Le CESER préconise d'encourager l'innovation et de garantir la protection de la propriété intellectuelle notamment pour les industries nautiques.

Sous le titre « Urgence climatique », le rapport évoque succinctement le **Plan régional eau** voté en juin 2023.

Le CESER regrette de ne pas avoir été associé à l'élaboration de ce document régional

Le CESER travaille sur le Plan Eau dans le cadre d'une double Commission C2 et C6 avec les présidentes et présidents des autres Commissions, sur la sécurisation de la ressource en eau. Le CESER estime que les plans annoncés ne sont pas à la hauteur des enjeux, des besoins de la population, des évolutions démographiques, notamment sur la question des financements nécessaires.

Les manques

Le CESER regrette que le tourisme littoral qui représente une part significative de l'activité touristique régionale ne soit pas identifié spécifiquement.

- Le sujet de l'emploi des saisonniers est évoqué via le projet de groupements d'employeurs, cependant cette problématique est centrale pour l'activité touristique et mériterait une stratégie globale associant services de l'État, employeurs, représentants des salariés saisonniers...);

- Le sujet du tourisme 4 saisons est brièvement évoqué pour les stations touristiques de montagne, du littoral et thermales. Le CESER rappelle que l'objectif de l'allongement de la saison est central dans le but de structurer une activité touristique pérenne.

Le CESER regrette qu'il ne soit pas fait mention du Canal du Rhône à Sète dont l'intérêt en termes d'évitement de flux de marchandises sur la route est affirmé depuis longtemps. Celui-ci représente des avantages économiques et en termes de développement durable.



NOTE D'OBSERVATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DE LA RÉGION OCCITANIE/PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

La présente note d'observation du compte administratif 2022 de la Région Occitanie a été préparée par un groupe de travail de la Commission Finances, Politiques contractuelles, Europe, Suivi et Évaluation des politiques publiques du CESER, validée par ladite commission le 20 septembre 2023, rapportée en Bureau du CESER du 2 octobre 2023 par Mme Beatriz MALLEVILLE.

Membres du groupe de travail :

Bruno LAFAGE, président de la commission

Jean-Marie BEZ
Jérôme CAPDEVIELLE
Serge CRABIE
Bruno DUMAS
Jean FUENTES
Claudie HOUSSARD
Beatriz MALLEVILLE
Odile MAURIN
Florence PRATLONG
Géraldine RUSCASSIER
Henri SALLANABE
Karen SERRES
Geneviève TAPIE
Sabine VENIEL LE NAVENNEC
Jean-Marc VIGUIER

REMERCIEMENTS

Le Compte administratif 2022 de la Région Occitanie a été présenté devant la Commission « *Finances, Europe, Politiques contractuelles, Suivi et Évaluation des politiques publiques* » du CESER Occitanie, le 5 juillet 2023, par :

- Monsieur Stéphane BÉRARD, Président de la Commission des finances, Rapporteur général du Budget,
- Madame Élisabeth LASKAWIEC, Directrice des finances et du contrôle de gestion,
- Monsieur Bernard MIFSUD, Directeur adjoint.

Les échanges fructueux et constructifs qui ont suivi cette présentation ont permis de nourrir l'analyse du CA 2022.

Les conseillères et conseillers du CESER leur en sont particulièrement reconnaissants.

Cette note d'analyse du CA 2022 est la dernière édition de la mandature 2017-2023 du CESER Occitanie.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
---------------------------	----------

1. POINTS SAILLANTS DE L'ANALYSE SUR L'EXÉCUTION

BUDGÉTAIRE 2022	6
------------------------------	----------

- Une approche budgétaire prudente et maîtrisée et une stratégie claire autour de l'autofinancement 6
- Des ressources insuffisantes et peu ou pas de levier d'action pour les augmenter 6
- 20 % des ressources basées sur la fiscalité automobile (cartes grises, TICPE) à contre-courant des objectifs politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre 7
- Une structure des dépenses marquée par un fort investissement sur l'aide aux entreprises (22 %), les transports (21,5 %) et les lycées (21 %) 7
- Des critères plus contraignants sur l'impact climat 7
- Un focus sur les agences pas assez consistant et explicite 7
- L'impact climat sur les politiques publiques gagnerait en lisibilité..... 8
- Du retard sur les engagements en matière d'accessibilité et demandes sur le plan handicap..... 8
- Une attente sur des focus complémentaires, non satisfaite 9

2. REMARQUES / RECOMMANDATIONS : VERS DES PRÉCONISATIONS POUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

9

- Permettre aux citoyens de participer aux grands projets structurants du territoire en ouvrant les souscriptions des obligations aux particuliers..... 9
- Orienter davantage les financements vers la transition écologique..... 10
- Conditionner les aides à l'impact sur le climat..... 11
- Accentuer l'évaluation transversale des dispositifs de soutien dans tous les secteurs..... 11
- Poursuivre les démarches évaluatives innovantes..... 11
- Territorialiser une part des ressources de la Région..... 12
- Rendre les régions plus autonomes pour leur permettre d'accroître leurs ressources 12
- Moduler la TVA..... 13

3. CONCLUSION	14
----------------------------	-----------

INTRODUCTION

Contexte financier et budgétaire

Le « retour progressif aux grands équilibres financiers » annoncé par la Présidente de Région en introduction du Rapport financier 2022 révèle la priorité de l'exécutif régional après « trois années marquées par les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire ».

Si ces années de crises n'ont que « peu affecté la situation financière des collectivités territoriales¹ », selon la Cour des comptes, l'empreinte des crises sanitaire, géopolitique, sociale, économique, environnementale depuis 2020 sur la dette de l'État et le déficit public, reste en revanche prégnante². Cette évolution concerne de nombreux pays européens, mais la France est l'un des pays le plus impacté par le poids de la dette.

La question porte moins désormais sur l'opportunité des emprunts à l'origine de la dette, que sur son coût annuel de 51,7 milliards d'euros (à titre de comparaison le budget annuel de l'Éducation nationale est de 60,2 milliards d'euros) et les modalités de son remboursement. La typologie de ses détenteurs interroge aussi, car elle impacte la liberté d'action de l'État vis-à-vis de ses prêteurs. La dette française est détenue pour moitié par des investisseurs français (assureurs, banques, gestionnaires de fonds, etc.), et pour l'autre moitié par des investisseurs étrangers³.

La soutenabilité de la dette et sa typologie sont aujourd'hui des sujets structurants des politiques publiques.

Cette question affecte également le financement des collectivités territoriales et notamment des régions françaises. Tel n'était pas le cas en début de mandature. Il y a six ans, la dette de l'État ne faisait pas débat au sein du CESER, même lors de la présentation par le Conseil régional des documents budgétaires (CA, OB, BP).

La double priorité gouvernementale de **réduction de la dette nationale** d'une part, et d'augmentation des moyens portés sur la Défense avec la **Loi de programmation militaire 2024-2030** (413 milliards d'euros sur la période) d'autre part, pose la question de la capacité de l'État à investir dans d'autres domaines⁴, en particulier vers des projets structurants visant à atténuer ou anticiper les conséquences du dérèglement climatique. La question est aussi posée du financement des collectivités territoriales.

À cet égard, la « petite musique » qui résonne sur **la contribution des régions au remboursement de la dette** inquiète le Conseil régional⁵. La situation financière des régions étant plutôt saine, l'État pourrait être tenté de puiser dans leurs ressources pour désendetter le pays via un dispositif du type « contrat de Cahors revisité » visant à encadrer leurs dépenses.

¹ Rapport annuel de la Cour des comptes 2022, pages 509

² La dette de l'État s'établit à 3 013,4 milliards d'euros à la fin du premier trimestre 2023, soit 112,5 % du PIB. Elle était à 2 950 milliards d'euros fin 2022, en progression de 126,4 milliards d'euros sur une année, et de 695,7 milliards d'euros sur cinq ans, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/>

³ Agence France Trésor, <https://www.aft.gouv.fr/>

⁴ Risque sur le budget de l'État en raison de l'augmentation des taux d'intérêt et de la loi de programmation militaire, Audition de M. BERARD, Mme LASKAWIEC, M. MIFSUD sur le CA 2022, 5 juillet 2022

⁵ Audition de M. BERARD, Mme LASKAWIEC, M. MIFSUD sur le CA 2022, 5 juillet 2022

Le sujet du financement des collectivités territoriales est d'ailleurs d'actualité au sein de Régions de France, et a fait l'objet de deux rapports de la Cour des comptes en 2022⁶ et 2023⁷.

Contexte environnemental

La chute de la biodiversité, les canicules, sécheresses, incendies, inondations à répétition sur l'ensemble du globe, témoignent des bouleversements en cours, frappent les esprits et obligent les pouvoirs publics à l'action. De ce fait, et particulièrement depuis 2020, **les conséquences du réchauffement climatique représentent un autre enjeu structurant des politiques publiques.**

Estimés à 66 milliards d'euros par an dans le rapport PISANI-FERRY & MAHFOUZ⁸, les besoins annuels de financement de la transition écologique en France sont colossaux. En parallèle, la charge de la dette estimée pour l'année 2027 est de 71 milliards d'euros par an, en raison de la hausse des taux d'intérêt. Les masses financières disponibles apparaissent très largement insuffisantes au regard des besoins d'investissements dans des politiques publiques ambitieuses, tant au plan national que régional.

La Région Occitanie est particulièrement concernée par les enjeux de la transition écologique. Sa position géographique la rend vulnérable aux aléas climatiques. Le CESER s'est d'ailleurs saisi de cette question en 2019 dans un Avis sur les effets du réchauffement climatique pour le littoral⁹.

Située entre la mer Méditerranée et les Pyrénées d'une part, le Massif central d'autre part, c'est la première région française métropolitaine en matière de biodiversité, notamment grâce au bassin méditerranéen et à la réserve marine de Cerbère-Banyuls (première de ce type en France). La Région Occitanie abrite plus de la moitié des espèces françaises de faune et de flore et des sites naturels remarquables (salins d'Aigues-Mortes, lagunes créatrices de richesses biologiques, etc.) menacés par l'élévation du niveau des mers et océans.

Les sécheresses récurrentes, et la raréfaction de la ressource en eau qui en découle, portent les germes de conflits potentiels sur l'usage de la ressource en eau compte tenu des besoins de la population, et des activités agricoles, industrielles, touristiques, etc. Les inondations sont aussi des événements réguliers, avec un coût important pour les populations et les finances publiques.

Contexte économique et social

L'Occitanie est aussi d'une grande diversité économique et sociale : 2^e région métropolitaine pour la création d'emplois, 2^e région métropolitaine pour le taux de croissance démographique, 2^{ème} région métropolitaine pour le taux de chômage, 1^{ère} région agricole de France, en pointe dans les domaines de la recherche (aéronautique, spatial, santé, etc.).

Les contrastes entre territoires sont très forts avec une population concentrée dans les métropoles Toulouse et Montpellier (92 % de la population vivent dans les aires d'attraction des villes), et le littoral convoité sur le plan résidentiel, entraînant d'autres conflits d'usage.

⁶ *Le financement des collectivités territoriales : des scénarios d'évolution*, communication à la Commission des Finances du Sénat, Cour des comptes, octobre 2022, 159 p., www.ccomptes.fr

⁷ Rapport public annuel 2023, Cour des comptes, mars 2023, pages 125 à 209, www.ccomptes.fr

⁸ <https://www.strategie.gouv.fr/publications/incidences-economiques-de-laction-climat>

⁹ « *Les effets du changement climatique sur le littoral d'Occitanie* », Avis du Conseil économique, social et environnemental régional, Assemblée plénière du 12 novembre 2019

L'Occitanie oscille ainsi entre dynamisme démographique et économique / précarité sociale et pauvreté. Or les personnes pauvres constituent des populations plus vulnérables face aux changements climatiques, aux canicules et périodes répétées de fortes chaleurs. Plus de la moitié réside dans des territoires qui seront exposés à ces fortes chaleurs.

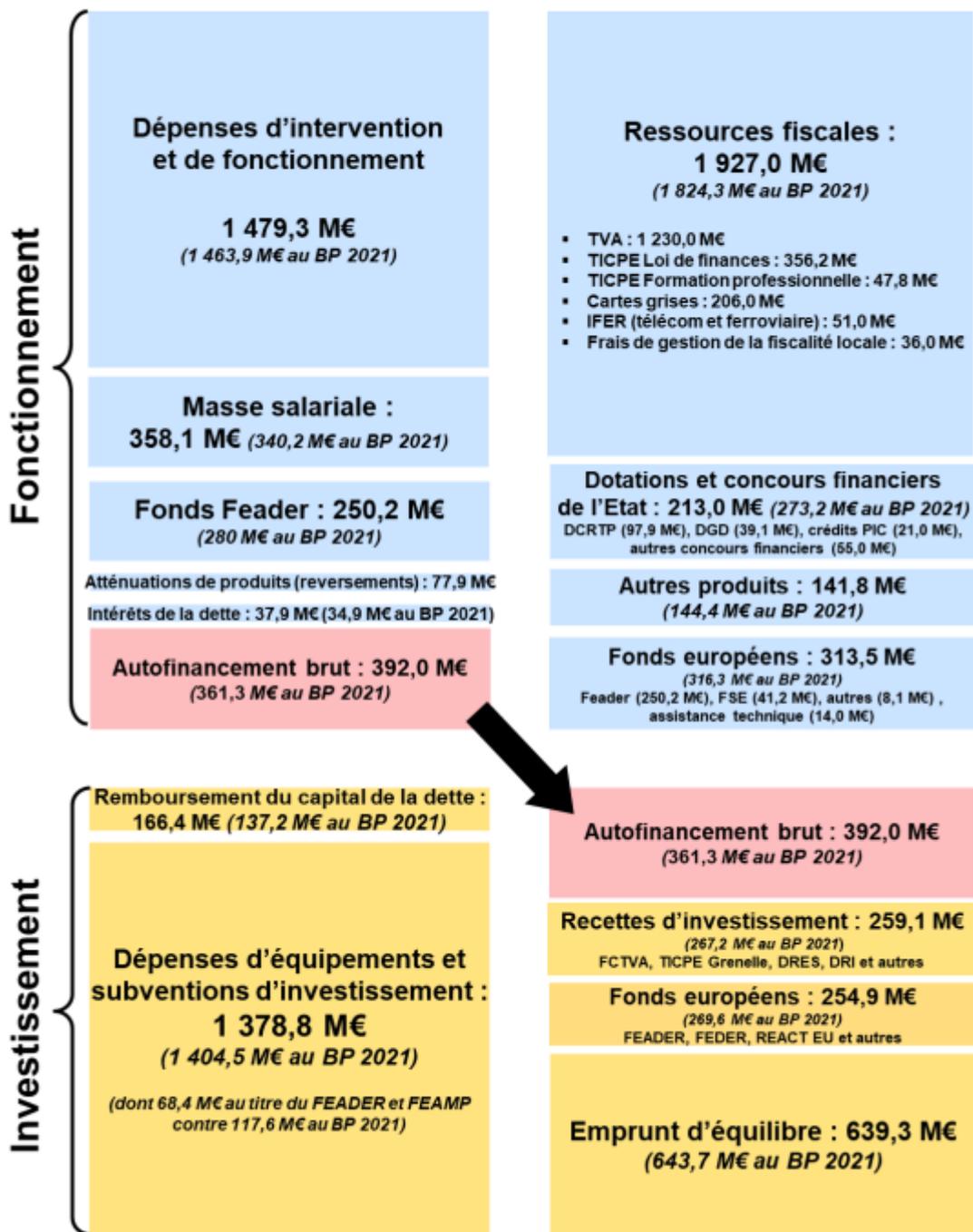
Il en est de même des personnes âgées, malades, handicapées, populations particulièrement touchées par la surmortalité liée à la canicule de l'été 2022.

Cette revue des contextes, qui ne prétend pas être exhaustive, tente de resituer l'Occitanie dans ses contraintes, sa diversité, ses paradoxes, ses enjeux pour l'avenir.

Le CESER a examiné le CA 2022 en intégrant tous ces aspects, toute cette complexité, et présente ci-après les points saillants issus de son analyse (1/), puis des pistes de remarques / recommandations (2/). Cette deuxième partie de propositions, inhabituelle dans l'analyse d'un compte administratif, peut surprendre. Elle traduit la volonté des conseillères et conseillers de se projeter d'ores et déjà dans le prochain cycle budgétaire 2024.

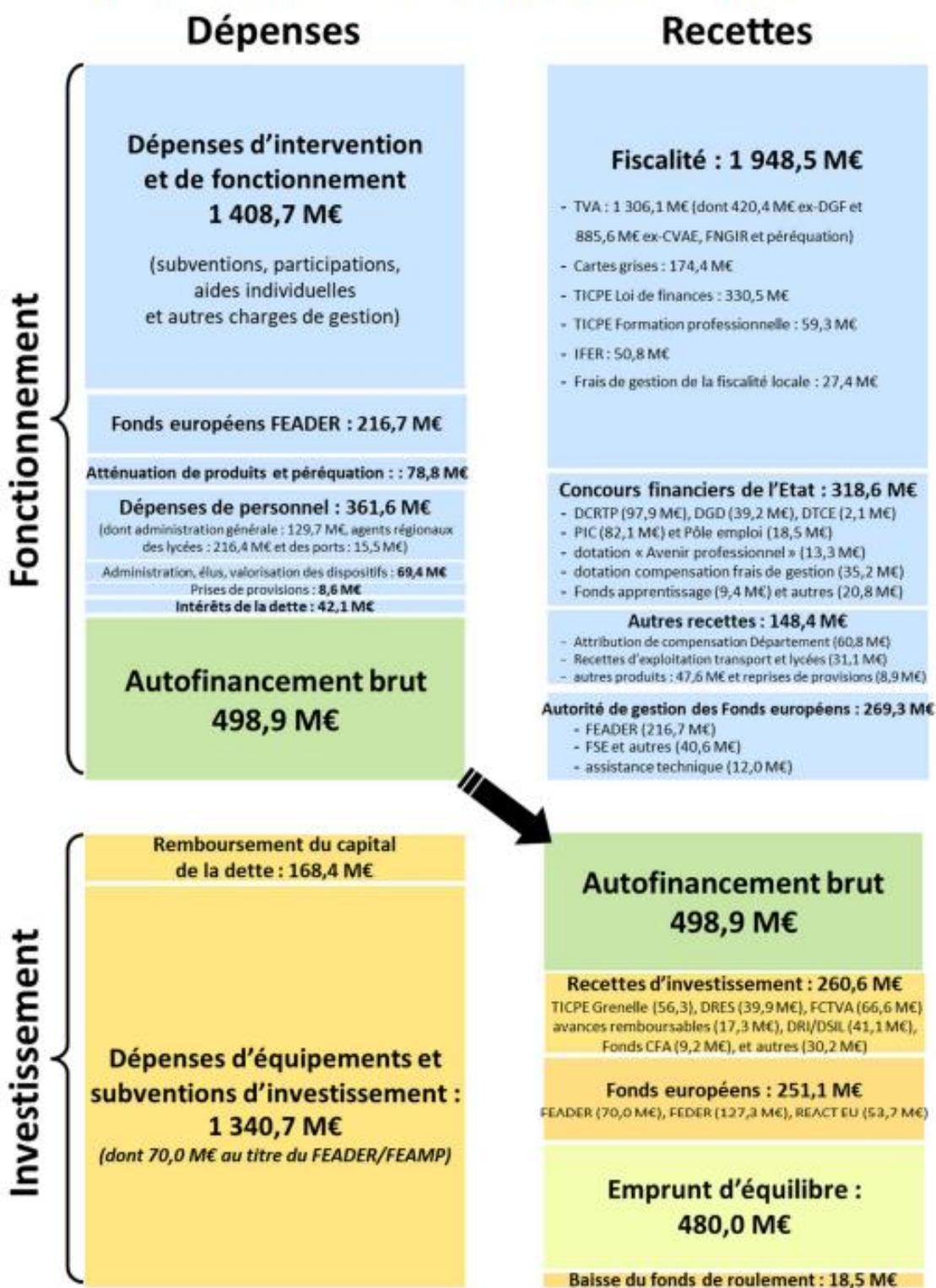
La conclusion ouvre sur les tendances actuelles qui, selon le CESER, caractérisent le financement des politiques publiques, et leurs incidences sur l'action publique. Ces hypothèses serviront de guide pour l'élaboration des Avis sur les Orientations budgétaires 2024 et le Budget primitif 2024.

L'équilibre du Budget Primitif 2022 : 3,75 Milliards €



Source : Rapport de présentation du Budget Primitif 2022, Région Occitanie / Pyrénées- Méditerranée, page 4

Les équilibres financiers du Compte administratif 2022 : 3,695 Milliards €



Source : Rapport financier 2022, Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, page 38

1. POINTS SAILLANTS DE L'ANALYSE SUR L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2022

➤ Une approche budgétaire prudente et maîtrisée et une stratégie claire autour de l'autofinancement

Le budget initial 2022 a été construit prudemment, compte tenu des incertitudes sur l'évolution de l'inflation. Une décision modificative n°1 est venue l'ajuster en cours d'année. Le CA 2022 met en évidence une situation budgétaire saine et maîtrisée avec une capacité d'autofinancement (CAF) brut et net non dégradée par le remboursement des intérêts de la dette. La capacité de désendettement passe de 6,6 années en 2021 à 6,4 années en 2022. Le taux de réalisation global des dépenses (hors FEADER) est de 93 %¹⁰.

La stratégie consistant à tendre progressivement vers un autofinancement situé autour de 500 millions d'euros, stratégie présentée lors des Orientations budgétaires 2019, traduit un souci de bonne gestion, mais suppose :

- Une réduction des dépenses de fonctionnement ;
- Une augmentation des critères d'éligibilité à certaines subventions. L'exemple du logement social est très éclairant à ce titre ;
- Une limitation des dépenses d'investissement, notamment celles autofinancées.

Le CESER comprend cette prudence budgétaire, compte tenu de la situation incertaine (inflation, dette, etc.), mais constate que les sommes budgétées 2022 ne sont pas à la hauteur des enjeux climatiques.

➤ Des ressources insuffisantes et peu ou pas de levier d'action pour les augmenter

Les Conseils régionaux ne maîtrisent pas les recettes, et il existe peu de perspective de changement en la matière. Le seul élément d'action sur les dépenses repose sur une recette décroissante (TICPE et cartes grises). Cette situation justifie la stratégie choisie de recherche d'un équilibre entre autofinancement élevé et endettement à venir (sachant que le taux d'intérêt réel, c'est-à-dire minoré de l'inflation, se renchérit probablement dans les prochaines années).

Le budget est limité avec un montant relativement faible de 3,7 milliards d'euros au regard des besoins pour faire face aux enjeux climatiques sur lesquels le Conseil régional peut peser via ses financements dans les domaines des transports en commun, du logement social, de l'orientation des activités économiques et de l'environnement.

¹⁰ 3,66 millions d'euros inscrits au BP 2022 + DM pour 3,40 millions d'euros réalisés au CA 2022

➤ **20 % des ressources basées sur la fiscalité automobile (cartes grises, TICPE) à contre-courant des objectifs politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre**

Le seul levier pour augmenter les recettes porte sur le prix des cartes grises. Le montant de la TICPE est également corrélé à la consommation d'énergies fossiles, que le Conseil régional tente par ailleurs de réduire dans le cadre de sa politique REPOs et de ses engagements autour du Pacte Vert.

➤ **Une structure des dépenses marquée par un fort investissement sur l'aide aux entreprises (22 %), les transports (21,5 %) et les lycées (21 %)**

Le CESER salue le volontarisme du Conseil régional qui poursuit une politique ambitieuse d'investissement sur son cœur de compétences, bien que ralentie par rapport aux années de crise.

La part consacrée à l'aide aux entreprises est la plus élevée avec 336,8 millions d'euros, soit 22 %, mais en baisse par rapport à 2021 (26 %). L'investissement dans les transports (21,5 %) est à noter, mais le CESER souligne le risque d'amplification de la métropolisation au détriment des villes moyennes. À cet égard, l'exemple de l'implantation du Technocampus sur l'ancienne base aérienne de Franczal près de Toulouse pour confectionner l'avion à hydrogène est éclairant, ce projet étant initialement prévu autour de l'école des Mines d'Albi. « L'atterrissage » de ce programme à Franczal pourrait d'ailleurs inquiéter, compte tenu de la succession de projets annoncés, reportés, échoués sur cette zone de près de 300 hectares, aux portes de Toulouse, propriété de l'État. Son devenir mériterait quelques clarifications et gages de pérennité dans les prochains documents budgétaires.

Les mobilités et les lycées, compétences obligatoires, représentent près de 44 % du budget total, ce qui limite les actions dans les autres secteurs de compétences partagées (culture à 5 %).

Le budget dédié aux lycées, contraint par l'évolution démographique dynamique, est salué par le CESER, en particulier le Plan pluriannuel de rénovation des établissements et la création de nouveaux lycées BEPOS (bâtiments à énergie positive). Cependant, le CESER alerte sur la situation des lycées dans les petites et moyennes villes, dont les parents d'élèves ont le sentiment qu'ils sont délaissés.

➤ **Des critères plus contraignants sur l'impact climat**

En 2020 et 2021, les critères d'éco conditionnalité ont été accentués, et permettent de prioriser les choix de financements. Cette orientation politique plus vertueuse pour le climat, et caractérisée dans le Budget vert, présente aussi le risque de freiner les subventions dans certains secteurs. C'est notamment le cas dans le logement social où l'ajout de critères (pas de subvention sur programmes de moins de 12 logements) a exclu des subventions certaines opérations programmées. Le risque à terme est de réduire l'offre de logements sociaux neufs ou rénovés, secteur déjà en pénurie, et d'accélérer une crise du logement probable à court ou moyen terme.

➤ **Un focus sur les agences pas assez consistant et explicite**

Le CESER Occitanie rappelle qu'il a rédigé une note d'information sur les agences régionales en 2022, validée en Bureau du CESER le 13 février 2023 et présentée devant la Direction générale des services du Conseil régional le 20 mars 2023. S'il apprécie le focus dédié dans le Compte administratif 2022

(pages 50 à 53) à ces agences régionales, le CESER regrette l'encart illustré réduit à quelques lignes sur l'agence AD'OCC ou l'agence ARIS. Un traitement plus conséquent était attendu en raison :

- Du rapport de la Cour des comptes 2023¹¹ sur les compétences de développement économique des collectivités territoriales qui souligne la nécessité du contrôle des structures de développement économique ;
- Du rapport d'observation de la Chambre régionale des comptes Occitanie (2022) consacré à l'agence AD'OCC¹² qui aurait dû être cité avec au moins deux des commentaires du rapport : l'un sur l'équilibre économique de cette agence qui demeure fragile et l'autre sur des outils de suivi permettant de mesurer plus précisément le coût des activités menées par l'Agence dans une démarche d'analyse de la performance et d'évaluation des résultats. Il aurait été aussi opportun de regrouper les soutiens publics les plus significatifs du Conseil régional à cette agence en 2022 ;
- De la réponse du 14 décembre 2022 de Mme Carole DELGA, présidente de la Région Occitanie Pyrénées - Méditerranée¹³.

➤ **L'impact climat sur les politiques publiques gagnerait en lisibilité**

Sur le budget vert, le CESER rappelle l'intérêt de cette démarche novatrice initiée en 2020 par le Conseil régional d'Occitanie, et qui a fait des émules dans trois autres régions (Bretagne, Grand Est, Nouvelle-Aquitaine). Il aurait été intéressant de pouvoir identifier si les investissements « verts » permettent de réduire les activités polluantes (par exemple les investissements dans le ferroviaire permettent-ils de fidéliser les nouveaux usagers des transports en commun et de diminuer l'utilisation des voitures ?).

➤ **Du retard sur les engagements en matière d'accessibilité et demandes sur le plan handicap**

En 2015, la région Midi-Pyrénées s'était engagée sur l'accessibilité des lycées. Or, seulement 70 % des établissements sont accessibles à ce jour, le déploiement de la politique en ce domaine a quatre ans de retard. Quant à l'accessibilité ferroviaire, malgré l'augmentation des financements, elle reste problématique avec seulement 50 % des gares ferroviaires prioritaires rendues accessibles.

Dans le précédent rapport financier 2021, un focus était proposé sur les aides à l'accessibilité du logement. Il a disparu dans le nouveau rapport financier 2022 qui gagnerait pourtant en clarté sur ce point s'il intégrait une présentation de la programmation financière établie en 2015 avec le suivi de la consommation effective des crédits.

Au-delà de la question de l'accessibilité des transports et du bâti régional, le CESER regrette que sur près de 50 millions affectés à la 5^e année de mise en œuvre du plan handicap, seul 1,8 million ont été affectés aux agendas d'accessibilité programmés des bâtiments et transports régionaux. Il s'inquiète également du devenir des subventions pour l'accessibilité des parties communes des logements.

¹¹ Rapport public annuel 2023, Cour des comptes, mars 2023, pages 125 à 209, www.ccomptes.fr

¹² Chambre régionale des Comptes Occitanie 2022. Rapport d'observations définitives et ses réponses - Société publique locale Agence pour le développement économique de la Région Occitanie - AD'OCC (Haute-Garonne). Exercices 2018 à 2021. 59 p.

¹³ <https://www.ccomptes.fr/system/files/2023-04/OCR2023-25-reponse3.pdf>

En ce qui concerne l'accompagnement des jeunes handicapés dans leurs démarches d'orientation ou de mobilité à l'international, un focus sur le soutien du Conseil régional permettant une évaluation et un suivi, serait bienvenue.

Enfin, le CESER note avec inquiétude la baisse des rémunérations des formations professionnelles des personnes handicapées qui passent de 46 à 40 millions, ainsi que le plan handicap de 63,3 millions à 50 millions entre 2021 et 2022. Pour l'avenir, une présentation dans le rapport financier de l'évolution de ces montants apparaît nécessaire.

➤ **Une attente sur des focus complémentaires, non satisfaite**

Dans le CA 2021, le CESER avait souligné l'intérêt de disposer de « zooms » aux vertus pédagogiques et illustratives permettant d'éclairer l'impact des politiques régionales en particulier sur les investissements en faveur du logement, la réindustrialisation en Occitanie, les conséquences de la fluctuation des compétences imposées par l'État aux régions. Il réitère donc cette demande pour la prochaine édition.

2. REMARQUES / RECOMMANDATIONS : VERS DES PRÉCONISATIONS POUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

La Région Occitanie représente l'échelle territoriale d'action idoine pour répondre aux enjeux actuels notamment vis-à-vis du changement climatique. Face à cette situation, des pistes débattues au sein du CESER sont présentées ci-dessous, certaines « à la main de la Région », d'autres dépendent du législateur.

Au plan régional

➤ **Permettre aux citoyens de participer aux grands projets structurants du territoire en ouvrant les souscriptions des obligations aux particuliers**

Dans le cadre du bouclage de son budget, le Conseil régional fait appel au marché, de manière régulière sous format EMTN¹⁴ ou d'emprunts obligataires. Ces emprunts sont actuellement réservés à des investisseurs institutionnels.

Le CESER, considérant que le niveau actuel des ressources de la Région (3,7 milliards d'euros) ne répond qu'imparfaitement aux enjeux - notamment environnementaux - qu'elle entend surmonter, suggère d'ouvrir la souscription d'une enveloppe supplémentaire d'emprunts aux épargnants particuliers qui souhaiteraient donner une dimension régionale à leur épargne, en alternative à leur portefeuille habituel (assurance-vie, PEA, etc.). En effet, les épargnants sont sensibles aujourd'hui aux placements éthiques et peut-être plus enclins à accepter un taux de

¹⁴ EMTN : Les Euro Medium Term Note sont la variante Euro des MTN, catégorie de titres initialement créée aux États-Unis. Il s'agit de titres de créances dont la maturité s'intercale généralement entre le papier commercial (billets de trésorerie) et les titres à long terme (obligations). Ce qui les distingue principalement des obligations, c'est l'existence d'un programme d'émission qui permet de recourir au marché de manière échelonnée pour des montants variables. Au contraire, une émission obligataire concerne généralement un montant important placé en une fois. De plus, alors qu'une émission obligataire est très souvent garantie par un "syndicat" de banques qui s'engagent à lever la totalité de la somme souhaitée par l'émetteur, les émissions d'EMTN ne sont pas forcément garanties.

rémunération moindre par rapport à d'autres placements plus rémunérateurs si les projets sont engageants sur le plan de l'enjeu climatique ou sur la biodiversité.

Ce type d'outils permettrait aux citoyens de participer concrètement à l'évolution du développement de la région sur des projets visant à améliorer leur quotidien (mobilités, optimisation des ressources de l'eau, par exemple) et liant les questions de conservation de la biodiversité, de transition énergétique, etc.

De la même manière qu'il existe des fonds éthiques, ces emprunts pourraient être fléchés vers un (ou plusieurs) projet(s) bien défini (par exemple, pour réaliser des voies de communication douce et verte entre l'est et l'ouest de l'Occitanie, pour équiper tous les établissements scolaires en solaire, etc.) donnant ainsi une connotation spécifique à cette démarche qui aurait pour effet d'établir une relation directe entre les habitants d'Occitanie et les choix d'investissements décidés par le Conseil régional.

Les conditions fondamentales de succès d'une telle opération paraissent au CESER les suivantes :

- Une phase test sur une année avec un objectif de collecte modérée ;
- Un plan marketing élaboré par le Conseil régional avec des projets à financer consensuels et valorisants pour le territoire comme les moyens de transport, l'éducation, etc. Cela permettrait au demeurant de mieux faire connaître au public le champ d'intervention du Conseil régional ;
- Un taux de rémunération correctement corrélé à la note de la Région. Ce taux devrait donc être relativement attractif, mais aussi prendre en compte la sécurité offerte par un tel emprunt public, s'inspirant du modèle des Länder allemands (cf. Récente émission juin 2023).

Limites de ce type de dispositif :

Les coûts de gestion très importants inhérents nécessitent une intermédiation bancaire dans laquelle un partenaire bancaire s'occupe de la gestion du portefeuille de clientèle, le marketing du dispositif revenant au Conseil régional. Les agences régionales (AD'OCC, AREC, ARIS) pourraient être intégrées à la démarche.

➤ **Orienter davantage les financements vers la transition écologique**

Les Régions assument de nombreuses compétences, sont un levier vers la transition énergétique et écologique, mais elles disposent de peu de moyens. Aussi, le CESER préconise de :

- Identifier dans le budget vert ce qui est le plus polluant, et mettre en évidence les actions qui ont été remplacées par d'autres, plus vertueuses, sur le plan du climat ;
- Flécher (comme pour la Banque européenne d'investissement) les ressources qui viennent de l'énergie fossile vers de l'énergie verte (installation de bornes, par exemple) ;

- Augmenter le budget mobilité compte tenu de l'impact des mobilités sur le climat. Les dépenses dans le ferroviaire doivent être ciblées vers le développement des dessertes locales pour éviter aux citoyens d'utiliser leurs voitures en direction des gares, car cela réduit l'impact positif du ferroviaire sur le climat ;
- Veiller au dynamisme des villes moyennes compte tenu de la métropolisation, pour permettre de vivre, travailler, etc. dans toutes les villes moyennes de l'Occitanie et les territoires ruraux.

➤ **Conditionner les aides à l'impact sur le climat**

Face aux changements climatiques, la sobriété vis-à-vis de la consommation en eau et de la production de déchets est une piste, mais compter sur la volonté individuelle ne suffira pas. La sobriété sera aussi atteinte par la contrainte et par l'introduction de conditionnalités sur l'impact écologique de l'action des entreprises en matière de consommation d'énergie, d'eau, de production et de traitement des déchets par exemple, dans le cadre du volant RSEE (Responsabilité sociale et environnementale des entreprises).

➤ **Accentuer l'évaluation transversale des dispositifs de soutien dans tous les secteurs**

En 2023 dans son rapport annuel¹⁵, la Cour des comptes souligne l'importance de l'évaluation. Le Conseil régional Occitanie est cité de manière exemplaire comme suite à la conduite d'une évaluation transversale de ses dispositifs de soutien aux entreprises sur la période 2017-2021, s'attachant à en quantifier les effets. Le CESER Occitanie salue ce satisfecit de la Cour des comptes, encourage le Conseil régional à poursuivre ces démarches évaluatives.

Toutefois, le CESER souhaiterait disposer de ces évaluations transversales en amont de l'examen des documents budgétaires (CA, OB, BP) afin de bénéficier de cet éclairage. En complément, le CESER réitère son souhait d'être destinataire des comptes des agences régionales transmis au Conseil régional en fin d'année, afin de pouvoir en disposer au moment de l'élaboration de ses Avis sur les OB et BP.

Le rapport révèle également que seules quatre régions ont été en mesure de fournir un bilan des indicateurs du SRDEII à la Cour des comptes, dont l'Occitanie.

➤ **Poursuivre les démarches évaluatives innovantes**

De par les compétences qui lui sont conférées depuis la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (art. 32), le CESER contribue à l'évaluation des politiques publiques du Conseil régional dans le cadre d'une collaboration impulsée en 2019 sur l'un des dix plans du Pacte vert « Une économie résiliente, sociale et solidaire ».

Cette démarche, qui aboutira à l'automne 2023, se poursuivra en 2024 par l'expérimentation sur deux politiques publiques d'une analyse budgétaire par le genre. L'objectif est d'identifier si les

¹⁵ Cour des comptes 2023. 1 - Les compétences de développement économique des collectivités territoriales : une rationalisation inachevée, un pilotage à renforcer. Rapport public annuel 2023, pp. 213 - 278.

financements alloués par le Conseil régional à certains secteurs, par exemple le sport, génèrent ou entretiennent des inégalités de traitement entre les femmes et les hommes. Le CESER se félicite de ces projets collaboratifs qui démontrent l'intérêt du Conseil régional vis-à-vis de ce que peut apporter la société civile organisée au sein du CESER sur son action.

Le Conseil régional Occitanie, précurseur en matière d'élaboration d'un Budget vert, initié en 2020, et suivi dans cette démarche par trois autres régions (Bretagne, Grand Est, Nouvelle-Aquitaine) démontre ainsi son appétence pour l'innovation dans l'action publique et l'évaluation de l'impact de ses politiques.

Au plan national

Le CESER encourage la Présidente de Régions à utiliser Régions de France comme outil de lobbying auprès du Gouvernement sur les sujets et propositions suivantes et dont la mise en œuvre dépend du législateur :

➤ **Territorialiser une part des ressources de la Région**

La refonte du financement des régions en 2021 (suppression de la CVAE et introduction d'une part de TVA), a supprimé le lien direct entre l'action du Conseil régional en matière de développement économique, et le « retour sur investissement » de sa politique.

Tout en comprenant la nécessaire péréquation à opérer entre territoires, le CESER insiste sur la nécessité de rétablir ce lien, et de réfléchir à de nouvelles dispositions réglementaires permettant aux territoires qui soutiennent leur tissu économique, d'en percevoir directement les effets.

➤ **Rendre les régions plus autonomes pour leur permettre d'accroître leurs ressources**

L'État pourrait décider d'augmenter les marges financières des Régions sur le modèle d'autres collectivités territoriales (communes et intercommunalités) qui peuvent lever l'impôt, tout en conservant la faculté d'opérer des péréquations entre Régions pour éviter l'accroissement des inégalités. En effet, dans les pays où l'État ne joue pas ce rôle de régulation par la péréquation (comme l'Espagne ou l'Italie), les inégalités entre Régions sont criantes.

La Région Occitanie pourrait interpeller le gouvernement sur la nécessité de modifier la structure des recettes des Régions, notamment via Régions de France, Présidée par la Présidente de la Région Occitanie, toutes les Régions françaises étant confrontées aux mêmes problématiques, pour peser davantage.

Limites :

L'idée n'est pas de permettre à l'État de se « défausser » de sa responsabilité financière vers les régions, de réduire encore ses financements au prétexte que les régions détiendraient leur autonomie fiscale. En effet, les outils comme les « emprunts citoyens » sont intéressants à petite échelle, mais ils ne peuvent pas devenir « l'alpha et l'oméga » des politiques publiques.

➤ **Moduler la TVA**

Dans ces derniers rapports, la Cour des comptes en 2022 et en 2023 élabore un scénario de réforme pour toutes les collectivités. Pour les Conseils régionaux, ce scénario conduit à une part plus importante de fiscalité nationale partagée, fondée sur une part croissante de TVA (24 % au lieu de 20 %) et inclut un partage d'une fraction de 12 % d'impôt sur les sociétés (IS). L'intérêt selon la Cour des comptes est de faire bénéficier les régions ayant la compétence de développement économique d'un retour sur leur action en termes de recettes. Elle en reconnaît toutefois les limites :

- Amplification de la part de fiscalité nationale et faible capacité d'agir sur celles-ci, autonomie fiscale limitée, défaut de territorialisation des ressources ;
- Forte volatilité de l'IS et prévisibilité complexe ;
- Forte concentration (1/3 du produit de l'IS acquitté par 100 entreprises et prédominance des sièges sociaux en Ile de France) ;
- Part de l'IS reste modeste dans les ressources des collectivités en Europe ;
- Pas de réelle sortie des limites constatées aux ressources actuelles.

Le CESER propose d'introduire une part variable de TVA (par exemple 5 %) dans le montant versé aux régions, et indexée sur l'activité économique générée dans le territoire.

3. CONCLUSION

Le Conseil régional a choisi de revenir à une certaine orthodoxie budgétaire, avec un autofinancement élevé, ce qui implique un suivi très contraint des dépenses de fonctionnement, et une limitation des dépenses d'investissement, notamment celles autofinancées.

Le CESER constate la bonne gestion des finances de la collectivité et retient de son analyse du CA 2022, les points saillants suivants :

- Des recettes très insuffisantes au regard des enjeux climatiques notamment, et sur lesquelles la collectivité n'a pas de prise (ou si peu) ;
- Une approche sur l'autofinancement qui semble pleinement justifiée compte tenu de l'évolution des taux bancaires ;
- Une approche budgétaire pertinente au regard des incertitudes liées au contexte budgétaire et financier national (poids de la dette), mais aussi économique (inflation, hausse des taux d'intérêt).

Les conséquences du dérèglement climatique doivent être anticipées, ce qui nécessite des investissements estimés à 66 milliards d'euros chaque année jusqu'en 2030 dans le rapport PISANI-FERRY & MAHFOUZ pour engager la transition énergétique (hors prise en compte du coût des conséquences extrêmes, tempêtes, inondations, etc.). À titre de comparaison, le budget en dépenses de l'ensemble des régions était en 2021 de 44,6 milliards d'euros (25,9 milliards en fonctionnement et 13,8 milliards en investissement)¹⁶.

La question du financement des collectivités territoriales et particulièrement des régions revêt une importance notoire au regard des compétences obligatoires exercées et de leurs impacts sur les enjeux climatiques notamment. Ce sujet est donc d'actualité.

La Cour des comptes a consacré deux rapports aux financements des collectivités territoriales en 2022 et 2023. Si le diagnostic est bien partagé entre les collectivités sur la nécessité d'une réforme des modalités de financement des collectivités, la Cour des comptes constate en revanche que le recensement de pistes de réformes opérationnelles et consensuelles parmi ces collectivités représente une réelle difficulté¹⁷.

Le CESER Occitanie suit la Cour des comptes sur les constats et recommandations suivants :

- Constat d'un mode de financement des collectivités locales de plus en plus inadapté et d'un dialogue insuffisant entre Parlement, Gouvernement et Collectivités locales ;
- Nécessité d'une gouvernance à redéfinir en identifiant une instance, le Comité des finances locales, comme alternative évoluant dans son mandat et sa composition (le CESER appelle régulièrement dans ses Avis à l'activation de la Conférence territoriale de l'action publique) ;
- Intérêt de définir un cadre d'actions partagé (coopération/coordination) sur les grands enjeux de politiques publiques et leur urgence.

¹⁶ <https://regions-france.org/wp-content/uploads/2020/10/RDF-Chiffres-Cles-2021-211006-bd.pdf> (page 11)

¹⁷ *Le financement des collectivités territoriales : des scénarios d'évolution*, communication à la Commission des Finances du Sénat, Cour des comptes, octobre 2022, 159 p., www.ccomptes.fr

En revanche, le CESER Occitanie est très réticent vis-à-vis de la proposition d'associer les collectivités locales au redressement des finances publiques notamment via :

- La réduction des transferts financiers de l'État comme entre 2014 et 2017 (- 10,6 Md€) ;
- L'encadrement de la progression des dépenses comme entre 2018 et 2020 avec les « contrats de Cahors ».

Il préconise plutôt d'apporter de **l'autonomie aux Régions**¹⁸, en matière financière notamment, pour favoriser les initiatives au plus proche des territoires tout en étant conscient des limites de cette proposition qui peut présenter le risque de donner prétexte à l'État de se désengager davantage financièrement.

En 2022, dans son Livre blanc des Régions « Vers une République de la confiance », Régions de France propose des pistes sur le financement des régions¹⁹ afin de préciser notamment cette notion d'autonomie fiscale.

En effet, au regard des tensions sur les financements publics, des enjeux sociaux et environnementaux, la recherche de solutions novatrices et la mise en œuvre de nouvelles pratiques sont indispensables pour accompagner les évolutions actuelles et répondre aux enjeux multiples. Le CESER incite le Conseil régional à **innover, expérimenter, généraliser** ce qui fonctionne, **évaluer** pour « faire plus et mieux (notamment pour le climat) avec moins ».

Dans cette note d'analyse, le CESER a souhaité évoquer les pistes de la Cour des comptes, citer des dispositifs financiers pour trouver de nouvelles ressources, alimenter ainsi le débat et faire avancer la prise de décision.

Il en ressort que l'équation entre la mise en œuvre d'une levée de fonds équitable à la hauteur des enjeux, et qui suscite le consentement des citoyens (ménages, entreprises, etc.) à payer pour des objectifs cohérents et lisibles, est difficile à résoudre. Les ménages sont de plus en plus mis à contribution, et davantage que les entreprises, pour le financement des collectivités. Ce mouvement initié en 1982, et prolongé durant les décennies suivantes, s'est encore accentué en 2021 avec la substitution de la CVAE par de la TVA. Ainsi, en 2021, la participation des ménages s'élève à 80 % contre 20 % pour les entreprises (le prélèvement sur les entreprises était de 31 % en 2020). Sachant « *que la TVA est essentiellement payée par les ménages, les impositions ménages ont progressé de 19,8 % là où la fiscalité économique a reculé de 31,9 % entre 2021 et 2022*²⁰ ».

Les impôts ou taxes sont acceptés dès lors que les contributeurs ont le sentiment d'être servis en retour, et ont la garantie que les moyens alloués aux services publics permettent la redistribution auprès des plus fragiles. Or, tel est de moins en moins le cas en raison notamment du sentiment, fondé ou non, d'une dégradation du service public dans certains secteurs (santé et enseignement en particulier).

¹⁸ À titre de comparaison, la part des dépenses locales dans les dépenses publiques en 2020 représentait 17-18 % en France (même niveau que la Bulgarie), contre 25 % pour la plupart des autres pays européens (35 % dans la zone euro, plus de 47 % en Espagne, Suède, Allemagne et Belgique), Cour des comptes 2023. 2 – Les finances locales, un mode de financement à redéfinir. Rapport public annuel 2023, pp. 125-209

¹⁹ Il s'agit de : « *préciser les notions d'autonomie fiscale et de compensation des transferts de compétence (article 72-2 de la Constitution) ; confier aux régions un pouvoir décisionnaire dans la fiscalité régionale ; anticiper les conséquences de la baisse des recettes fiscales liées à l'automobile ; prévoir des dispositions particulières pour les régions et collectivités d'outre-mer* », <https://regions-france.org/wp-content/uploads/2022/03/Livre-blanc-des-regions-finalise.pdf>

²⁰ *Le financement des collectivités territoriales : des scénarios d'évolution*, communication à la Commission des Finances du Sénat, Cour des comptes, octobre 2022, 159 p., www.ccomptes.fr

La tentation pourrait être de faire porter le coût des investissements futurs sur les usagers-consommateurs, à l'instar des péages autoroutiers, de la taxe spéciale d'équipement (TSE)²¹ pour financer la LGV (ligne grande vitesse) Toulouse-Bordeaux, du service de l'eau, ou encore du principe du « pollueur payeur ».

Le CESER alerte sur ce sujet, constatant qu'il s'agit déjà d'une tendance à bas bruit, non affichée clairement par les pouvoirs publics, mais profonde, qui ronge le pacte de solidarité entre citoyens fondé sur un impôt équitablement collecté et justement redistribué. Car, si ce principe peut s'entendre pour des autoroutes à péage, dont les utilisateurs sont les principaux contributeurs à l'entretien et au développement, il ne peut pas s'appliquer à des politiques sociales ou environnementales.

Dans le logement social, par exemple, cela revient à faire supporter par les plus modestes, à savoir les « locataires-usagers », la charge de la construction de nouveaux logements sociaux via l'augmentation des loyers.

Compte tenu de la baisse des ressources et des moyens financiers disponibles pour répondre aux multiples problématiques évoquées précédemment, parmi lesquelles les conséquences du réchauffement climatique et son évolution rapide, le CESER insiste sur la nécessité de :

- **Prioriser** les politiques publiques à court, moyen et long terme ;
- **Planifier** leur mise en œuvre, c'est-à-dire phaser les éléments de dépenses également à court, moyen et long terme.

Ces deux objectifs supposent des choix politiques lisibles, justes et acceptés par les citoyens afin d'anticiper les crises annoncées et générées par un défaut récurrent de prise de décisions des pouvoirs publics, dans le logement par exemple, mais également en matière de protection de la biodiversité ou de préservation des ressources.

²¹ Taxe spéciale équipement (TSE) sur les ménages et les entreprises situés à une heure de voiture d'une gare de la Ligne à Grande Vitesse (LGV) Toulouse-Bordeaux

EXPLICATIONS DE VOTE

EXPLICATIONS DE VOTE

1^{er} COLLÈGE

Mme Karen SERRES
Pour le Collège 1

2^e COLLÈGE

M. Jean-Marie BEZ
Pour la Confédération générale du travail FO

M. Christian TERRANCLE
Pour l'Union Syndicale Solidaires d'Occitanie

Mme Nathalie VEYRE
Pour la CFDT Occitanie

3^e COLLÈGE

Mme Geneviève TAPIÉ
Pour l'Observatoire régional de la parité d'Occitanie

M. Alain RIVIÈRE
Pour FNE Occitanie Pyrénées, FNE Occitanie Méditerranée,
les Conservatoires Botaniques Nationaux (CBN) et les Conservatoires d'Espaces Naturels (CEN)

Suffrages exprimés : **148**

Pour : **144**

Contre : **0**

Abstentions : **4**

Avis adopté

Intervention de Madame Karen SERRES

Pour le Collège 1

Madame la Présidente de Région,
Monsieur le Préfet de région,
Monsieur le Président du CESER,
Madame la Rapporteuse,
Mesdames et messieurs les conseiller-ère-s,

Les années se suivent et se ressemblent en ce sens, je tiens à commencer cette intervention par remercier toutes celles et ceux qui ont contribué à la rédaction de l'Avis sur les Orientations budgétaires 2024, notamment notre chargée de mission Sandra IMBERT, Vitrigny CAM pour le secrétariat et Géraldine RUSCASSIER, notre Rapporteuse. L'exercice qui consiste à rendre un avis complet et équilibré en très peu de temps n'est pas des plus faciles et je souhaite témoigner de la fluidité des échanges qui a prévalu lors de sa préparation.

Les Orientations budgétaires pour 2024 ne font ni suite à des élections ou changements de gouvernance ni à une pandémie mondiale. Les choix politiques risquent donc d'être similaires à 2023.

Après une partie consacrée à la contextualisation et aux aspects de conjoncture économique et sociale ainsi que le contexte budgétaire et financier national, l'Avis se compose en deux parties : en premier sur les aspects budgétaires et financiers et ensuite sur l'analyse des grandes orientations et politiques sectorielles. L'analyse des Orientations a été abordée sous trois aspects : les poursuites, les nouveautés et les manques avant d'énoncer les préconisations. Ce découpage ainsi choisi a été mis en place dans un souci de clarté et de meilleure lisibilité des Orientations budgétaires du Conseil régional.

De la partie financière, il en ressort une approche prudentielle et une quasi-absence d'autonomie de ressources financières. C'est le cas de la TVA dont le taux est annoncé en fin d'année ; taux qui a moins augmenté que prévu, ce qui ne permet pas de compenser la baisse de recettes des cartes grises, en partie due au choix national d'exonération des voitures électriques. En ce qui concerne les variations de recettes, la Région subit les décisions nationales et ne perçoit même plus les retombées positives de sa politique de développement économique puisque aucune de ses recettes ne dépend de l'activité économique du territoire.

D'autres facteurs impactent négativement les finances comme l'inflation, le coût de l'énergie et des emprunts. Ces charges incompressibles s'imposent de fait et combinées à une baisse des recettes rendent complexe la construction des orientations budgétaires.

Dans la partie Orientations, les choix n'apparaissent pas clairement. Malgré une baisse des marges de manœuvre financière, les priorisations semblent être identiques d'une année sur l'autre. L'annonce d'une baisse des investissements manque de visibilité et n'est pas traduite de façon concrète dans les politiques publiques régionales, tel qu'il en ressort du document des Orientations budgétaires.

La mise en œuvre d'une stratégie d'évaluation des politiques pourrait être un outil précieux pour mesurer l'efficacité des politiques publiques menées ; c'est un préalable pour faire des choix et prioriser les actions. Dans cet Avis, le CESER réitère sa volonté d'être à côté du Conseil régional pour l'accompagner dans les démarches d'évaluation.

L'annexe de cet Avis intègre la totalité des contributions des Commissions. En ce qui concerne les préconisations, il a été choisi d'intégrer dans le corps de l'Avis l'intégralité des préconisations issues des apports des commissions.

Cet Avis reflète fidèlement les présentations, auditions et échanges qui ont abouti à ce document équilibré et complet.

Le collège 1 votera l'Avis.

Intervention de Monsieur Jean-Marie BEZ
Pour la Confédération générale du travail FO

Monsieur le Président,
Madame la Rapporteuse,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs,

Le cycle budgétaire dans lequel nous entrons à nouveau avec les Orientations budgétaires 2024 est comme une pièce de théâtre en deux actes qui est rejouée chaque année à la même période, le premier acte, ce sont les orientations budgétaires, le deuxième acte, c'est le budget et il y a bien entendu un prologue et un épilogue.

Le prologue c'est la conjoncture, c'est elle qui va nous occuper ici parce qu'elle est déterminante pour la construction des Orientations budgétaires. L'épilogue, c'est le compte administratif que nous verrons beaucoup plus tard à l'issue de l'exécution du budget.

La conjoncture est d'autant plus importante qu'associée aux convictions politiques légitimement mises en œuvre par l'exécutif régional, elle contribue à solliciter les Orientations budgétaires, soit pour la conforter dans tel ou tel domaine, soit pour la combattre dans tel autre domaine.

Alors, cette conjoncture, quelle est-elle ? En Occitanie l'activité ralentit à nouveau et l'emploi stagne après plusieurs trimestres de nette hausse. Le recul est particulièrement net dans la construction et dans l'intérim.

La pauvreté (revenu inférieur à 1 120 euros par mois pour une personne seule et à 2 350 euros pour un couple avec 2 enfants de moins de 14 ans) est plus répandue qu'en France métropolitaine (16,8 % contre 14,4 %) et cette pauvreté est renforcée par les situations familiales... il y a 461 000 ménages pauvres en Occitanie.

La pauvreté se trouve surtout dans l'arrière-pays méditerranéen et dans certains quartiers prioritaires de la politique de la ville, dans des villes comme Toulouse, Montpellier, Nîmes, Béziers ou Perpignan. Ces quartiers sont au nombre de 105 en Occitanie.

Les Pyrénées-Orientales, l'Aude, l'Hérault, le Gard sont quatre parmi les dix départements les plus pauvres de France.

Nous avons insisté sur la pauvreté parce que cette situation nous serre le cœur et parce que la construction des politiques publiques doit prioritairement prendre en compte la situation des plus faibles, des plus précaires et des plus modestes d'entre nous.

Un rapport récent du CESE sur l'état de la France auquel celui de l'Occitanie ressemble beaucoup montre que les préoccupations des Français sont dans l'ordre : les inégalités, le pouvoir d'achat et l'écoanxiété.

Alors, les Orientations budgétaires 2024 du Conseil régional laissent-elles augurer un avenir meilleur aux habitants d'Occitanie pour l'année qui vient ?

Si l'on en croit ce qui nous a été dit le 30 octobre dernier, il semble que la stratégie du Conseil régional d'Occitanie relevée par le projet d'Avis du CESER, en faveur d'un modèle de développement fondé sur la justice sociale et environnementale, la souveraineté industrielle, énergétique, sanitaire, le renforcement des mobilités collectives et décarbonées, l'habitat durable et l'agriculture raisonnée ainsi que la lutte contre la désertification médicale réponde positivement.

Cependant, l'énumération de la phrase précédente montre que les ambitions sont gigantesques et paraissent hors de portée des capacités budgétaires d'un Conseil régional.

Les Conseils régionaux manquent cruellement de ressources et celui de la région Occitanie ne fait pas exception. L'écrasante majorité de leurs recettes vient de mesures gouvernementales ou parlementaires, mais aucune de ces deux instances, gouvernement ou parlement, ne semble disposée à les augmenter. Alors, pourquoi ne pas envisager une initiative autour de la taxe de séjour (l'Occitanie compte deux millions de nuitées touristiques) et pourquoi ne pas envisager un emprunt régional même si deux écueils se présentent : l'un conjoncturel en raison du niveau actuellement élevé des taux d'intérêt, l'autre structurel, car l'épargne captée par cet éventuel emprunt régional viendrait en concurrence avec l'épargne habituellement drainée par les réseaux bancaires et compliquerait les relations pourtant nécessaires entre banques et Conseil régional.

Nous reparlerons éventuellement de cette question dans le projet d'avis sur le budget régional 2024, le mois prochain.

Pour l'heure, le groupe de la Confédération générale du travail Force Ouvrière fait sien le projet d'Avis du CESER sur les Orientations budgétaires 2024.

Il souhaite mettre en exergue le remarquable travail d'écriture de Sandra IMBERT.

Il félicite la Rapporteuse et votera ce projet d'Avis.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Monsieur Christian TERRANCE

Pour l'Union Syndicale Solidaires d'Occitanie

Madame la Présidente de Région,
Monsieur le Préfet de région,
Monsieur le Président du CESER,
Madame la Rapporteuse,
Mesdames et messieurs les conseiller-ère-s,

Solidaires s'abstiendra sur ce projet d'Avis, car certains points, pour nous, sont difficilement admissibles.

Commençons par la dette de l'État encore et toujours présentée comme une catastrophe économique, sociale et budgétaire sans que soit proposé, en équilibre, ce qui contribue à défaire cette argumentation pour le moins partisane.

Avant d'être économique, le débat sur la dette publique est éminemment politique, qu'il s'agisse des choix sur son niveau ou son mode de financement notamment. Les crises qui se succèdent posent des questions fondamentales qui sont l'objet de débats qui agitent les économistes, la controverse portant sur l'annulation de la dette, impossible pour les uns, souhaitable pour les autres.

Pour les partisans de l'austérité budgétaire, l'argument est simple : payer l'intégralité de la dette et revenir dans les clous des critères européens, en réduisant les dépenses publiques sans augmenter les impôts. Pour les partisans d'une annulation, il est possible de l'envisager, celle du Covid par exemple, seule la BCE en assumant alors la perte.

Pour sa part *Solidaires*, investi dans l'audit citoyen de la dette, veut lutter contre le chantage permanent devenu au fil du temps le seul argument pour justifier les politiques d'austérité. Audit citoyen qui, par ailleurs, propose l'alternative de l'emprunt citoyen que nous avons eu la satisfaction de voir apparaître sur le projet d'Avis.

Nous ne pouvons pas le détailler ici, mais cette question des dettes interroge d'abord la légitimité d'une partie d'entre elles, tout comme celle des différents critères budgétaires. Elle interroge les choix politiques en matière de fiscalité, comme de la valeur du patrimoine public, jamais abordée. Ceci sans parler de la dette privée, historiquement supérieure à la dette publique. La combinaison de ces facteurs fait voler en éclats la dramatisation dont se prévalent tant d'acteurs et commentateurs qui colportent une « légende urbaine » selon laquelle chaque enfant à naître supporterait, dès le berceau, une dette qui plomberait toute sa vie de citoyen. C'est inexact et insupportable.

Poursuivons par quelques éléments du projet d'avis portant sur la fiscalité, particulièrement ceux en référence à la TVA. *Solidaires* n'a jamais manqué une occasion de rappeler que la TVA, impôt national, indirect et proportionnel est non seulement le plus injuste, mais également le plus fraudé par les entreprises. *Solidaires* n'a cessé de rappeler qu'au fond, le Conseil régional se complaisait dans l'augmentation de sa part dans ses recettes pour deux raisons majeures : sa dynamique, dont il s'inquiète aujourd'hui, mais surtout parce que c'est un impôt indolore dont il ne porte pas la responsabilité politique et qui donc, ne présente aucun risque de désapprobation citoyenne.

De tout cela non seulement l'Avis ne dit rien, mais préconise au contraire une modulation de la part de TVA reçue et une indexation sur les résultats économiques. Ceci au prétexte de rétablir un lien entre les investissements de la région et les retombées qu'elle pourrait en attendre. Qui plus est en évoquant la fin de la CVAE, sans pour autant proposer l'instauration d'une autre imposition, justement au titre de ce lien territorial et économique avec des entreprises qui sont les premières bénéficiaires de nombre d'investissements du Conseil régional.

Pour faire bien comprendre à tout le monde, ça équivaut à demander au SDF à qui on donne 2 € pour s'acheter une baguette de pain, soumise à la TVA, de contribuer au financement du soutien économique aux entreprises, sans demander à ces dernières la moindre contribution territoriale. Ce n'est pas admissible.

Et pour couronner le tout, l'Avis susurre, parce qu'il sait le sujet controversé, qu'un peu de péréquation ça serait bien, mais surtout qu'il faudrait que les régions les plus dynamiques reçoivent un peu plus que celles qui le seraient moins. Pour en revenir à l'exemple précédent, ça ne choquerait pas que ce soit le SDF de Dunkerque qui finance une partie du budget de la Région Occitanie, via la TVA qu'il paye sur sa baguette. Par contre il n'y aurait aucune raison pour qu'il bénéficie des mêmes retombées de sa Région, supposée être moins dynamique que la nôtre. Ce n'est pas admissible.

Le projet d'Avis évoque par ailleurs le rapport ZUCMAN sans dire s'il partage ou pas ses constats et propositions. *Solidaires* note que ce rapport démontre surtout que l'évasion fiscale perdure, atteignant 1 000 milliards de dollars en 2022 et tout autant la quasi-absence de taxation (de 0 % à 0,5 %) des milliardaires sur leur patrimoine. L'originalité de ce rapport réside dans les six propositions qu'il formule, dont l'instauration d'un impôt minimum mondial sur les milliardaires équivalant à 2 % de leur patrimoine. Et, pour revenir en France, n'oublions pas que la fraude fiscale est estimée entre 80 et 100 milliards d'euros et pose la question de la lutte contre ce fléau. Ceci en passe par une volonté législative, mais aussi budgétaire, pour doter les administrations de contrôle de tous les moyens nécessaires à son éradication.

Enfin, le projet d'avis évoque le peu de marges de manœuvre de la Région en matière fiscale. *Solidaires* invite donc le CESER à porter sa proposition, reprise en préconisation de l'Avis sur le logement et invitant le Conseil régional à se saisir de l'opportunité de la Taxe sur les bureaux.

Vous aurez compris que notre abstention est pour le moins bienveillante au regard de critiques fondamentales que nous portons sur des points essentiels de ce projet d'Avis. Mais en relevant le sérieux de ses analyses et de ses critiques. L'occasion pour nous de remercier toutes celles et tous ceux qui ont participé à ces travaux.

Intervention de Madame Nathalie VEYRE

Pour la CFDT Occitanie

Monsieur le Préfet de la région Occitanie,
Madame la Présidente du Conseil régional d'Occitanie,
Madame la rapporteure,
Chers collègues,
Mesdames et Messieurs,

Le CESE de la République française a adopté le 12 octobre dernier, à l'unanimité, son rapport annuel sur l'état de la France.

Alors que la France doit faire face à des défis multiples, que l'on constate une aggravation des inégalités, une détérioration du bien-être et de la santé, un affaiblissement des services publics et une dégradation de la situation environnementale, ce document pointe, une nouvelle fois, les difficultés de notre pays à préparer son avenir.

Au CESER Occitanie, en amont du débat sur les Orientations budgétaires 2024, une batterie d'auditions (notamment de l'INSEE, de Pôle emploi, de spécialistes des conséquences des dérèglements climatiques) ont mis en lumière que notre région avait à faire face à trois défis majeurs :

- L'aggravation de la pauvreté et, malgré un dynamisme économique dans les métropoles de Toulouse et Montpellier, le maintien d'un chômage qui reste endémique notamment sur les départements littoraux ;
- Les effets du dérèglement climatique et la poursuite de l'effondrement de la biodiversité, avec ses effets sur l'agriculture, la santé, l'accès à l'eau potable et son usage ;
- La poursuite du dynamisme démographique par l'arrivée en Occitanie de nouveaux habitants, mais en parallèle un vieillissement continu de la population.

Au-delà des contraintes budgétaires et alors que nous devons trouver les moyens d'investir pour l'avenir, financer la transition écologique et la justice sociale, les marges budgétaires du Conseil régional se réduisent.

La seconde partie du document des Orientations budgétaires est à ce titre éclairante. Perspectives de contraction maintenue sur les dépenses de fonctionnement et affichage d'une plus grande rigueur sur les politiques d'intervention, **et désormais**, en raison d'une capacité de désendettement qui avoisine les 7 années (bien supérieure au niveau moyen des régions de France), diminution des investissements et recalibrage à la baisse et arbitrages concernant le plan pluriannuel d'investissement.

Dans ce contexte, il nous apparaît clairement que le Conseil régional ne pourra pas tout faire au risque de faire moins bien un peu partout et de générer une profonde frustration auprès des acteurs économiques, sociaux et environnementaux du territoire et surtout auprès des 6 millions d'habitants d'Occitanie.

Les principales ressources du Conseil régional reposent sur la fiscalité indirecte, fort injuste, au travers du versement par l'État d'une fraction nationale de la TVA, mais aussi sur la TICPE.

Or pour nous, l'impôt progressif est l'impôt le plus juste et les prélèvements obligatoires, doivent être à la fois adaptés aux différents revenus et patrimoines et, à la hauteur de nos besoins collectifs.

Il est nécessaire pour la justice sociale de lancer dès à présent une étude sur l'efficacité, la progressivité et la lisibilité de la fiscalité.

La CFDT rappelle qu'elle souhaite que le lien fiscal entre le territoire régional et le développement économique soit réinstauré. Enfin la CFDT s'oppose ainsi au dogme du « pas d'augmentation de la fiscalité ».

La CFDT, attachée à un pilotage responsable des finances et de la dette publique, demande au niveau national la mise en place d'une conférence pluriannuelle des finances publiques, associant État, collectivités territoriales et partenaires sociaux.

Au regard des enjeux relevés dans notre Avis, il nous apparaît pertinent qu'en région, une initiative soit réalisée en ce sens par la présidente du Conseil régional au travers de la **Conférence territoriale de l'action publique** (CTAP), dont elle assure la présidence.

Le Conseil régional se doit aussi, comme l'indique l'Avis du CESER Occitanie, de définir clairement une stratégie d'évaluation des politiques publiques pour rendre lisible la nécessaire transition et disposer d'outils permettant de mesurer précisément l'efficacité des deniers publics investis en région.

Car la transition juste que porte la CFDT doit être accélérée.

À la croisée des chemins, nous soutenons un choix de société s'appuyant sur :

- Des mesures de portée immédiate pour faire face aux urgences, mais également des mesures de moyen et long termes garantissant une transition juste ;
- Le refus de recourir aux politiques de rigueur budgétaire qui aggravent la situation économique et sociale et qui entravent les investissements d'avenir ;
- L'augmentation des moyens financiers et humains afin de renforcer la présence, la qualité et l'accessibilité des services publics dans les territoires et notamment en zone rurale et périurbaine ;
- La mise en œuvre en région d'une stratégie d'évaluation des politiques publiques, associant étroitement le CESER Occitanie.

L'Avis du CESER Occitanie sur les Orientations budgétaires 2024 pose clairement les enjeux que nous avons soulevés. C'est pourquoi La CFDT le votera.

Intervention de Madame Geneviève TAPIÉ
Pour l'Observatoire régional de la parité d'Occitanie

Madame la Présidente de Région,
Monsieur le Préfet de région,
Monsieur le Président du CESER,
Madame la Rapporteuse,
Mesdames et messieurs les conseiller-ère-s,

En temps de crise, en temps de guerre, femmes et enfants sont les premiers sacrifiés.

L'actualité brûlante de colère sur un sujet qui divise nos sociétés, nous en a précisé la réalité. Le 14 juin 2023, aucune femme, aucun enfant n'ont figuré parmi les rescapés du naufrage au large de la Grèce, d'un chalutier décrépit, parti de Libye.

Je vous demande de « ne jamais oublier qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse, pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devrez rester vigilantes votre vie durant ». Simone Veil nous montre le chemin.

Le CESER constate que d'année en année, la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes est passée d'une logique d'Appel à projets spécifique, avec un budget clairement inscrit, à un dispositif plus complexe, consistant à mobiliser un budget « transversal », avec l'ambition de tripler les crédits annuels, destinés à soutenir cette politique.

Le CESER avait alors, dès les Orientations budgétaires 2021, souligné, que seule une évaluation, politique régionale par politique régionale, de l'origine et du montant de ces crédits « transversaux », affectés à l'objectif d'égalité, aurait permis, tant d'en apprécier la réalité que d'en mesurer les résultats ; et ceci tout particulièrement au moyen d'une analyse budgétaire fine, au filtre de l'égalité hommes/femmes ... qu'il réclame au Conseil régional depuis les OB 2018.

Le CESER ne peut que regretter, que le document régional des Orientations budgétaires 2024 participe à bas bruit, à rendre invisible, la prise en compte de la dimension d'égalité : une politique pourtant proclamée comme priorité régionale, qui ne se traduit pas comme telle, du point de vue budgétaire. Or une politique qui ne mobilise pas les financements nécessaires à sa réalisation est dénuée de sens. Occulter une politique, c'est ensevelir les espoirs !

Finalement les OB 2024 semblent se résigner à ne mettre en avant, la promotion de l'égalité, qu'au troisième rang de ses priorités, « inclusives et solidaires », et cela parmi 5 autres items.

Cela procède *de facto* à une occultation de plus de la moitié de la population régionale, dans un contexte préoccupant de glissement de l'Occitanie dans la pauvreté. Ceci, en prenant de plein fouet la situation des femmes, tout particulièrement dans les départements littoraux.

Les femmes n'occupent dans le monde que 1, 2 % des métiers de la mer. La bande littorale d'Occitanie est en tête des publics féminins surendettés et des dossiers d'effacement de la dette des femmes, instruits par la Banque de France.

Le CESER invite le Conseil régional à agir pour ne pas subir.

Il souhaite notamment de voir concrétiser sans attendre, la démarche d'évaluation ciblée, proposée en juillet 2023 par l'Inspection générale de ses services régionaux, et poursuivant, dans le cadre d'une expérimentation de budget généré, l'inflexion des dispositifs régionaux, liés à telle ou telle politique.

Il souligne l'intérêt de l'expérimentation, l'intérêt d'actions innovantes, entreprises par le Parlement de la mer, qui visent l'insertion des femmes dans les métiers portuaires, qui ont du sens et de la valeur ajoutée ... et qu'il encourage à généraliser.

L'Observatoire régional de la parité d'Occitanie votera le présent Avis en débat ce matin.

Intervention de Monsieur Alain RIVIÈRE

Pour FNE Occitanie Pyrénées, FNE Occitanie Méditerranée, les Conservatoires Botaniques Nationaux (CBN) et les Conservatoires d'Espaces Naturels (CEN)

Monsieur le Président du CESER,
Monsieur le Président de commission,
Madame la Rapporteuse,
Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers collègues,

Je présente cette explication de vote au nom de FNE Occitanie Pyrénées, FNE Occitanie Méditerranée, les Conservatoires botaniques nationaux (CBN) et Conservatoires d'espaces naturels (CEN).

En premier lieu nous reconnaissons une grande qualité d'analyse dans ce projet d'Avis sur les Orientations budgétaires 2024. Nous en remercions le Président Bruno LAFAGE, la chargée de mission Sandra IMBERT, Vitrigny CAM, les membres de la Commission 8 « Finances – Politiques contractuelles – Europe – Suivi et évaluation des politiques publiques » ainsi que tous les membres du CESER au travers de leurs commissions respectives qui ont fait part de leur avis.

Nous souhaitons mettre en exergue certains points critiques qui de notre point de vue ne s'affirment pas suffisamment dans cet Avis :

- Le rapport des OB se présente comme un catalogue d'affectations sectorielles sans affirmation claire de priorités, d'arbitrages, y compris sur des compétences optionnelles, et ce dans une enveloppe globale de plus en plus contrainte induisant moins de ressources en fonctionnement comme en investissement en euros constants ;
- Des priorités vitales que sont la lutte contre le dérèglement climatique, l'effondrement de la biodiversité et l'aggravation de la pauvreté ne sont pas traitées à la hauteur des enjeux ;
- Nous regrettons l'absence d'informations sur les évaluations de l'exécution des budgets antérieurs qui mettraient en valeur le niveau d'effet de levier de l'action régionale en termes de mobilisations financières d'autres acteurs, publics ou privés, de résultats en termes de climat, de biodiversité, de santé, de diminution de la pauvreté et des inégalités.

Pour illustrer ces propos, on peut évoquer certains points (4) comme :

- 1) Le Plan eau et son enveloppe financière - on reconnaît la volonté du Conseil régional d'investir dans un domaine qui n'est pas de sa compétence et de le faire avec des partenaires. Cependant, ce Plan nous semble un catalogue conçu pour satisfaire tout le monde, ce qui est un leurre à nos yeux dans une approche qui reste très techno « solutionniste » avec, par exemple peu d'analyses des effets rebonds sur la consommation d'eau ; quant aux solutions fondées sur la nature, elles sont rapidement évoquées et assorties d'un financement symbolique ;
- 2) Sur le niveau d'ambition des TER (100 000 voyageurs jour dès que possible) on peut noter une progression, et se satisfaire d'une réelle prise en main par le Conseil régional, malgré tout très inférieure aux besoins (au moins le double ou le triple pour s'approcher des « bons élèves » européens en la matière et notamment mieux desservir les villes moyennes et leurs liaisons avec les métropoles). On ne perçoit pas les moyens de fidéliser les usagers du rail sur le long terme ;

- 3) Le Conseil régional continue de soutenir politiquement des opérations climaticides (A69, maintien de l'accompagnement des aéroports régionaux (au profit de compagnies « low cost ») à un moment où l'usage de ce mode de transport devrait être limité aux usages où il est irremplaçable) ;
- 4) Sur la biodiversité, nous regrettons l'absence d'informations sur l'état d'avancement des ambitions et des moyens pris par le Conseil régional avec l'État sur la stratégie nationale d'aires protégées, très ambitieuse sur terre, en matière de classement d'espaces en aires protégées fortes à l'horizon 2030.

Par ailleurs dans un contexte financier très contraint pour la collectivité, nous regrettons que l'Avis du CESER n'aille pas plus loin dans les perspectives de recherche de nouvelles sources de financement déjà mises en œuvre en Île-de-France et d'autres Régions, par exemple des **taxes** (sur les bureaux inoccupés, ou taxe de séjour additionnelle) **visant à compenser certains préjudices au niveau régional** (émissions de gaz à effet de serre (GES), consommation de ressources (*eau, énergie, foncier, dégradation de milieux naturels*) **sur le principe de pollueur/payeur** .

Nous regrettons également dans ce projet d'Avis qu'il n'y ait pas plus de recommandations « à la main de l'État » sur la recherche au niveau national de ressources fiscales à hauteur des enjeux, exprimés dans les rapports de France Stratégie ou de l'Observatoire de la Fiscalité, en particulier un prélèvement temporaire sur les très hauts revenus et sur les sociétés multinationales.

Nous voterons ce projet d'Avis avec les réserves que je viens d'exprimer.

Je vous remercie de votre attention.



L'Avis est téléchargeable sur le site du CESER

CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Siège

18 allées Frédéric Mistral
31077 Toulouse Cedex 4
Tél. 05 62 26 94 94
Fax 05 61 55 51 10
ceser@ceser-occitanie.fr

Site de Montpellier

201 av. de la Pompignane
34064 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 22 93 42
Fax 04 67 22 93 94
ceser@laregion.fr

www.ceser-occitanie.fr



Avec Ecofolio
tous les copiers
se recyclent.

**Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**

Crédits couverture AdobeStock©grandeduc ; ©Cazabet Lillian - Région Occitanie